22e ANNÉE — 1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR[AIRE]

Deuxième Série. — Huitième Année

N° 7. 15 Juillet 1873



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

Librairie Sandoz et Fischbacher

33, rue de Seine.

Londres. — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Veyrat** (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

UN MARTYR VÉNITIEN

J'ai raconté l'histoire de la Réforme à Venise, et les alternatives de faveur et de disgrâce qu'elle subit au XVIe siècle (1). J'ai retracé les dévouements obscurs et les sacrifices ignorés qu'inspira l'Evangile renaissant dans la cité des Doges, passagèrement devenue l'asile de la liberté de conscience proscrite dans les autres Etats de la Péninsule. A côté des martyrs dont le pieux annaliste réformé nous a légué la mémoire, j'ai noté ceux dont la destinée demeure enveloppée d'un profond oubli. « Que devint, disais-je, Baldassare Altieri ?... *Quel fut le sort de Fra-Galateo, si longtemps détenu dans les prisons de Saint-Marc ?* » Un opuscule récemment découvert en Italie répond à cette question, et dissipe le mystère qui s'attachait à l'une des plus intéressantes victimes de la persécution pontificale.

(1) *Bulletin*, t. XIX-XX, p. 145, 189 et 449.

C'est le premier numéro de la *Rivista Cristiana* de Florence qui nous apporte cette révélation, empruntée à une ancienne notice, œuvre du Bolonais Eusebio Salarino, très-dévoué lui-même à la cause de la Réforme. Je dois me borner aujourd'hui au rôle de traducteur (1).

« Girolamo, surnommé Galateo, naquit à Venise, vers la fin du XV[e] siècle, et fut, dès son enfance, religieux de l'ordre de Saint-François, dans le couvent des Mineurs. Ses progrès dans les lettres sacrées furent si rapides que très-jeune il fut reçu docteur en théologie. Estimant n'avoir reçu un titre aussi honorable que pour imiter le semeur de la parabole, et répandre le grain de la parole divine dans le monde inculte des âmes, il se consacra de toutes ses forces à la prédication du pur Evangile, en rejetant bien loin derrière lui, comme une ivraie de Satan, les rêveries de la sagesse humaine. Mais comme en tous temps la doctrine de la croix est folie et scandale pour ceux qui périssent, Galateo ne tarda pas à être suspect. Il se vit accusé d'hérésie, à la suite de prédications qu'il avait données à Padoue, et bientôt plongé à Venise dans les plus affreux cachots.

« Alors se trouvait dans cette ville, en qualité de légat, l'évêque de Chieti (2), qui recherchant avec ardeur le chapeau de cardinal, jugea ne pouvoir trouver une meilleure occasion pour l'obtenir, que de poursuivre et de perdre un de ces hérétiques que les papes tiennent pour leurs plus grands ennemis. S'étant donc fait attribuer cette cause par le souverain pontife, il condamna Galateo, sans avoir pu le convaincre d'erreur, et il ne tint pas à lui que ce fidèle confesseur ne fût livré aux flammes du bûcher. Mais le sénat vénitien, ne voulant pas être l'instrument d'une procédure étrangère, se contenta de retenir

(1) L'opuscule en question est conservé à la Bibliothèque royale de Monaco, *Polémique*, vol. 1086. Copie en a été prise par le docte Antonio Cicogna, de Vénise, mort il y a peu d'années, et l'une des gloires de sa ville natale. Cette copie est aujourd'hui au musée Correr.

(2) Jean-Pierre-Paul Caraffa, plus tard pape sous le nom de Paul IV. Voir la lettre de ce personnage que j'ai citée, d'après un manuscrit du *British Museum*. (*Bull.*, XIX-XX, p. 451). Elle nous reporte à l'année 1532, et confirme pleinement la vérité du récit de Salarino.

Galateo en prison. Il y passa sept ans avec une telle patience et dans un si profond mystère que son souvenir s'effaça de la mémoire de presque tous ceux qui l'avaient connu.

« Mais par un effet de cette divine providence qui se plaît à se glorifier dans ses saints, et à faire éclater la malice des adversaires, il advint qu'un noble, nommé Antonio Paulucci, entendit parler de Galateo, et ému de pitié en sa faveur, intercéda si vivement auprès du sénat qu'il obtint que le prisonnier fût élargi, et transféré, sous sa garantie, dans sa propre maison où il demeura trois ans. A l'époque où l'on travaillait ainsi à sa délivrance, Galateo, apprenant que ses ennemis redoublaient d'efforts pour le perdre, écrivit sa défense, en forme de profession de foi, adressée aux sénateurs de Venise en qui il avait trouvé plus de justice et de clémence que chez ces dignitaires ecclésiastiques qui ont sans cesse à la bouche le mot de miséricorde et de charité.

« On en vit la preuve dans l'acharnement avec lequel ces derniers, ne donnant nulle trêve à leur haine, évoquant les accusations anciennes, ou en suscitant de nouvelles, poursuivirent Galateo, et firent tant qu'il fut de nouveau mis en prison. Tel était alors son état d'exténuation et de faiblesse qu'il semblait plus une ombre qu'un être vivant. Aussi, dans la onzième année de sa captivité totale, et la cinquantième de son âge, saisi d'une petite fièvre, il rendit, le 7 janvier 1541, son esprit à Dieu, avec une merveilleuse ferveur et constance. Ses adversaires, comme pour mieux montrer la haine qu'ils lui portaient de son vivant, la déployèrent contre ses restes. Ils ne voulurent pas qu'il fût enseveli en lieu saint, mais ils le firent transporter dans l'île du Lido où les juifs et les hommes réputés infâmes ont leur sépulture. Mais le monde tout entier n'est qu'un temple à la gloire de Dieu, comme il le dit lui-même par la bouche de son prophète : « Quel temple « m'édifieriez-vous, puisque je remplis la terre et le ciel ? »

« Galateo avait écrit, outre son apologie, un traité de la virginité de Marie, un autre de la confession, enfin des com-

mentaires et éclaircissements sur diverses portions des saints écrits. »

A la notice de Salarino viennent se joindre les extraits suivants des Diaires manuscrits de Sanuto, cette source si précieuse à consulter pour l'histoire secrète de Venise :

15 *mai* 1530. « Ce matin est parti l'évêque de Chieti se rendant à Padoue pour interroger Fra-Galateo, de l'ordre de Saint-François, retenu en prison comme hérétique, et condamné par le magistrat du lieu à rétracter publiquement ce qu'il a dit du haut de la chaire. Or ledit évêque se rend à Padoue avec commission du pape pour annuler la sentence et instruire un nouveau procès. La Seigneurie a écrit au recteur de le loger dans le palais du capitaine de la ville. »

Une nouvelle sentence est prononcée ; le doge y adhère, mais le conseil des Dix en suspend l'exécution, ce qui fait dire à Sanuto :

16 *janvier* 1531. « Le sérénissime doge avec les conseillers et capitaines des Dix, étant absent Pandolfo Morosini, ont conféré dans une chambre avec l'évêque de Chieti sur l'affaire de Fra Hieronimo Galateo, accusé d'avoir prêché les erreurs luthériennes à Padoue, et ledit évêque a rédigé la sentence portant qu'il soit dégradé par le patriarche dans l'église de Saint-Marc ; à quoi le doge et les conseillers ont consenti, et bien des paroles ont été échangées sur ce sujet (1). »

18 *janvier* 1531. « Après le dîner s'est réuni le conseil des Dix avec la *Zonta*, et la première cause examinée a été celle de Fra Hieronimo condamné à la dégradation. Les capitaines ont demandé que le sérénissime doge fît appeler l'évêque de Chieti pour lui annoncer qu'il avait paru bon au conseil des Dix et à la *Zonta* de suspendre la sentence rendue, afin que rien de tel ne pût se faire à l'avenir sans délibération des corps compétents, et la suspension a été prononcée à la suite

(1) « Et venne in collegio a dir questo *dove fu assai parole.* »

d'une excellente délibération, parce que c'est une affaire d'Etat (1). »

19 *janvier* 1531 : « Ce matin l'évêque de Chieti est venu dans la chambre du sérénissime où étaient les conseillers et capitaines des Dix, et le sérénissime lui a communiqué la décision du conseil de suspendre la dégradation de Fra Hieronimo pour un bon motif. L'évêque a répondu en louant cette résolution, et il se dit très-satisfait (2). »

Ainsi la Seigneurie avait maintenu son droit de juridiction, et le prélat persécuteur, toujours acharné à sa proie, comptait bien n'y rien perdre. La sombre prison des puits rendait rarement ses victimes ! Fra-Galateo ne rentra dans cet enfer que pour languir et mourir, laissant comme unique trace de son passage sur la terre la confession de foi pieusement recueillie par Salarino : « Cette apologie, dit ce dernier, me fut communiquée à l'époque de sa rédaction, par un grand personnage de cette cité de Bologne, et je l'aurais alors publiée, si je n'avais craint de nuire à l'auteur et de redoubler la fureur de ses adversaires. Aujourd'hui qu'il n'est plus, je ne veux frauder sa mémoire, ni l'honneur du Christ, ni l'attente des gens de bien, en retenant cette lumière sous le boisseau (3). »

Ecoutons, avec le respect qui lui est dû, cette voix d'outre-tombe qui excita peut-être de tardifs regrets dans le cœur de ses juges : « Nuit et jour, Messeigneurs, une seule pensée m'agite : mettre mon innocence dans tout son éclat, et puisqu'il ne m'est pas permis de faire une profession de vive voix, je veux du moins la déposer dans cet écrit destiné au conseil suprême de la république. En lui est toute ma confiance, parce que si la justice divine reluit encore quelque part sur la terre, c'est dans le sein de cet illustre sénat qui préside aux destinées de la patrie. Né Vénitien, et nourri pour ainsi dire

(1) « E fu preso di sospender..... *per esser materia di stato.* »
(2) « Esso monsignor disse che anche lui laudava e rimase satisfatto. »
(3) L'œuvre de Galateo fut imprimée à Bologne le 2 février 1541 « per Luca Fiorano e suoi fratelli. »

dans les bras de Vos Seigneuries, si je parviens à vous démontrer mon innocence, je croirai avoir donné satisfaction au monde entier. Depuis longtemps je me serais acquitté de ce devoir, si mes ennemis m'en avaient laissé la liberté... Daignez donc, Messeigneurs, lire les pages que je vous adresse, et vous n'aurez pas de peine à reconnaître si les choses que je dis dans toute la sincérité de mon cœur, doivent être bannies de la république, ou reçues à bras ouverts, et acceptées comme apostoliques, catholiques et chrétiennes. »

Ici commence l'exposition des doctrines professées par Galateo, et qu'il est prêt à signer de son sang. Il admet la grâce souveraine de Dieu, et s'incline devant le mystère de la prédestination, qui n'exclut pas l'exercice de la liberté morale, « car nous ignorons le dessein de Dieu à notre égard, et nous devons tout présumer de son amour (1). » Le libre arbitre consiste à choisir le bien, à le désirer, avec le secours de la grâce qui nous est nécessaire pour l'accomplir. « Quand le premier homme sortit des mains du Créateur, il reçut en partage la liberté qu'il aliéna par le péché. Aujourd'hui il est infirme, misérable, et pareil au voyageur laissé pour mort sur la route par les brigands. Vient le bon Samaritain qui le relève, le met sur son cheval, le transporte dans une maison hospitalière et le rappelle à la vie. Comment, ô Jésus, un tel malade pourrait-il s'enorgueillir de sa guérison? (2) A Dieu ne plaise que je nie le libre arbitre! Mais nous ne pouvons le retrouver qu'en Christ, selon la parole de saint Jean : *Si le Christ vous affranchit, vous serez véritablement libres ;* ni les hommes ni les anges ne peuvent rien contre cette déclaration, car celui qui l'a faite est plus grand qu'eux tous. »

Comme tous les réformateurs du XVIe siècle, Galateo repousse la doctrine des bonnes œuvres, avec la signification méritoire qu'y attache l'Eglise romaine. Les œuvres sont la con-

(1) « Sempre però dobbiam sperare bene et aspettar bene da lui, se per grazia sua faremo la sua volonta. »
(2) « O Jesu mio, mo di che s'insuperbisce questo infermo! »

séquence de la justification, qui dépose dans les âmes le germe d'une vie nouvelle. « Comment l'homme justifié par la foi ne porterait-il pas les fruits de la foi qui sont les œuvres bonnes et saintes ? La foi est un don de Dieu, et tous les dons divins fr[...]tifient en nous (1). Notre foi ne peut donc ressembler à un [...] stérile, qui ne porte pas de fruits. C'est seulement en ce sen[...] que l'on peut dire que les bonnes œuvres sont *nécessaires*. Ainsi s'accordent les enseignements en apparence contradictoires de saint Jacques et de saint Paul. Nul ne saurait être chrétien, s'il ne réalise en lui la vie du Christ par l'observation de ses commandements. Le chrétien doit justifier ce beau nom par ses actes, à l'exemple de ce grand Scipion qui ne fut surnommé l'Africain qu'après avoir conquis l'Afrique ? (2) »

Même spiritualisme dans la question des sacrements réduits à deux, le baptême et l'eucharistie. La pénitence n'est pas un acte extérieur et matériel; c'est un acte de repentir sincère et une sorte de renouvellement intérieur par le changement de la volonté qui passe du bien au mal. La confession n'a de prix que ramenée à son institution primitive. Elle revêt plusieurs formes, selon qu'elle s'adresse à Dieu, aux frères, au monde, au pasteur, et n'est nullement obligatoire. « C'est pour ainsi dire une consultation de l'âme qui, tourmentée par le sentiment de ses péchés, et se défiant de la miséricorde de Dieu, s'épanche au dehors, et trouve un soulagement dans la parole du confesseur qui lui retrace l'infinie richesse des miséricordes divines, laquelle surpasse toutes nos fautes; or cette foi dans la parole de Dieu qui ne peut mentir entraîne la rémission de nos péchés (3). » Il y a loin de cette confession aux pratiques en usage, et à l'ignorance de certains confesseurs qui par leurs questions indiscrètes enseignent trop souvent aux créatures des péchés qu'elles ignorent, et les induisent ainsi en tentation.

(1) « La fede è dono di Dio, e tutte le cose del Signore fructificano. »
(2) « Non se chiamò Scipione Africano finch' egli non ebbe soggiogata 'Africa. »
(3) « Et questa fede della parola del Signore che non può mentire fa che i peccati gli siano rimessi. »

« S'élever contre la confession tyrannique et mercantile, qui taxe les péchés et prétend les abolir à prix d'argent, ce n'est pas faire acte d'hérésie (1). »

Galateo ne s'exprime pas avec moins de liberté sur les vœux, l'intercession des saints, le purgatoire qu'il ramène aux seuls mérites de Jésus-Christ. Sa définition du baptême et de l'eucharistie semble plus voisine de Luther que de Calvin, mais demeure éloignée de l'interprétation catholique de toute la distance qui sépare un divin mystère accepté par la foi de la vertu magique du sacrement. Il professe le plus profond respect pour les décisions de l'Eglise conformes au témoignage des saints écrits. Il ne touche qu'en passant à la papauté, dont le prestige était singulièrement affaibli pour les contemporains d'Alexandre VI et de Jules II. Il hésite à se prononcer sur la légitimité d'un pouvoir que tant de scandales ont rendu suspect aux âmes pieuses. « Je le confesse, dit-il, mon ignorance est grande à ce sujet (*in questo articolo non so molto!*) mais si le pape est un fidèle interprète de la parole de Dieu, je crois au pape; sinon, je le repousse, fût-il un ange du ciel! (2) »

Par la souveraine importance qu'il attache à la divine Parole, Fra-Galateo est un vrai fils de la Réforme. Par là s'expliquent aussi les redoutables inimitiés qu'il attira sur sa tête, dans une Eglise fille de la tradition : « Il est vrai, dit-il, que partout où je prêchais, je portais en chaire avec moi la Parole de Dieu, non pour dénigrer qui que ce fût, mais parce que j'avais vu et je vois encore dans quel dépérissement sont tombées les brebis du Seigneur, privées du céleste aliment. Le peu que l'on prêche n'est que fables, inventions humaines, vaine philosophie, tandis que la Parole est négligée, et que le saint livre est la pâture des belettes et des rats dans la poussière des bibliothèques... O mon Jésus, tu le vois, par tant de négligence à cet égard, nous avons encouru la malédiction dont parle l'a-

(1) « Non conosco per questo esser eretico. »
(2) « Altramente, anchora che fosse un angelo del cielo, non credo nulla. »

pôtre; nous avons été livrés à notre sens pervers, et nous avons perdu le goût de la vérité. Aussi vrai que Dieu m'a fait miséricorde, j'ai voulu faire connaître le mystère de la croix, et ramener les âmes dans le droit chemin qui mène à la vie. Pour prix de mon zèle, j'ai été sept ans enseveli dans un cachot, et mon innocence ne m'a servi de rien. « Mais bien-« heureux, a dit le Christ, ceux qui souffrent pour la justice, « car le royaume des cieux est à eux (*perche di quelli è regno dei cieli*). »

La conclusion de cette apologie est une invocation aux Seigneurs de Venise pour qu'ils prennent en main la cause de la réforme religieuse dans leur Etat : « Regardez, Messeigneurs, cette primitive Eglise où l'on ne prêchait que Christ et son Evangile dans toute sa pureté : combien ses progrès furent rapides et ses institutions florissantes ! Voyez au contraire le déclin de la foi et de la charité qui accompagne de nos jours l'oubli de la sainte Parole ! De quelle effroyable corruption de la doctrine et des mœurs ne sommes-nous pas témoins ? Le zèle de la religion est tellement éteint dans les âmes qu'il n'en reste plus aucun vestige, et l'on peut dire avec le prophète Jérémie : La fille de Sion a perdu toute grâce, toute beauté; les béliers sont devenus comme des boucs. Les ennemis sont entrés dans le sanctuaire et l'ont profané; les vierges et les jeunes hommes ont été traînés en captivité; les prêtres et les anciens ont déshonoré l'objet de leur culte. Il n'y a plus ni loi, ni précepte, ni justice. Tout est corrompu. O Eglise autrefois si sainte, aujourd'hui si avilie ! (1) C'est à vous, Messeigneurs, qui avez reçu de Dieu l'autorité dans ce bel et grand Etat, sur terre et sur mer, de rendre à la Parole son libre cours, et de revendiquer votre part de l'héritage du Christ crucifié. Que celui, de qui procède toute bonne pensée, vous inspire ce saint désir ! (2) »

Ainsi s'élevait du fond d'un cachot la prière de ce juste qui

(1) « O Chiesa, o Chiesa, o Chiesa !... »
(2) « Il Signore, che ópera tutte le cose in tutti, vi spinga a compiacergli ! »

ne trouva que de faibles échos au dehors. Perdu pour ses contemporains, son témoignage ne l'est pas pour l'histoire. Il ajoute un nom à ceux de Guirlauda, de Ricetto, de Sega, de Spinola, et de Baldo Lupetino, qui forment la chaîne des confesseurs vénitiens au XVI[e] siècle. Il montre la même constance aux prises avec la variété des épreuves et la diversité des supplices. Les puits de Saint-Marc et les abîmes de la mer ont également recélé ces victimes d'une double intolérance, politique et religieuse, et ajouté leurs mystères à celui de l'éternel silence. Plus heureux que les amis qu'il précéda dans la voie du martyre, Fra-Galateo n'a pas quitté ce monde sans lui laisser un adieu, un suprême appel. Il est de ceux qui, quoique morts, parlent encore (1).

J. B.

(1) Voir pour plus de détails l'excellent article de M. Emilio Comba, dans la *Rivista Cristiana* de janvier 1873, p. 18-32.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION

(1572 — 1573)

LETTRES EXTRAITES DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG, PAR M. JEAN LOUTCHITZKI

LETTRES DE VILLARS (1).

9.

Au duc d'Anjou.

Agen, 24 novembre 1572.

Monseigneur, vous entendrez, s'il vous plaist, par les lettres que j'escripts à Leurs Majestés en quel estat sont les affaires de par dessa, ayant par trop grand regret que je ne puys y pourveoir si diligemment que désire et comme je cognois estre nécessaire. Monseigneur, que puys-je faire sans artillerye? rien qui vaille, que recepvoir honte et donner cœur et courage aux ennemys du Roy et vostres. Je presse, j'escripts à Mr. de Byron, aux capitaines des villes et chasteaulx où il y en a — ils me secourent si lentement et de si peu que en toutes choses je n'ay que quatre canons de Bourdeaulx, dont il y en un esvantré, avec si peu de poudre et de boulets que s'il ne vous plaist d'en faire une bonne despesche à Mr. de Byron, la fin de mon entreprinse viendra en nulle utilité pour le service de S. M. avecques cela une grande despence à ses subjects. Et ne doubte poinct, Monseigneur, qu'on s'en prenne à moy de ce que je ne pourray mays. Et avoyr opinion qu'on sceut prendre sur eulx la moindre place qu'ils tiennent sans artillerye, l'on se tromperoyt. Ils les fortiffient tous les jours, y mettent fortes garnisons, et croy,

(1) Voir le *Bulletin* du 15 juin dernier, p. 252.

si l'on continue à ces longueurs, qu'ils fortiffient Caussade de façon qu'elle se deffandra. On y use d'extreme diligence pour la mettre en deffence. Il n'y a qu'un moys quelle ne valoyt rien. Monseigneur, ils tiennent des propos si meschants et malheureux qu'il ne fault s'attendre qu'ils facent rien de bon que par force, vous asseurant que si ces beaux bailleurs de mandemens, tenants voz places par force et le langaige qu'ils tiennent, tumbent entre mes mains, qu'ils seront chastiez comme ils le méritent, et mys entre les mains de Chicot qui a desia esté à la guerre et failly d'estre prys. Vous suppliant, Mgr, de commander de me fournir promptement ce qui est nécessaire pour vous bien servir, de quoy j'ay plus denvye que de chose du monde. Vous cognoistrez, Mgr., que lequipage que j'ay, duquel je vous envoye un estat, n'est quasi rien. Au surplus je ne puys avoyr pour le plus que de deux cents chevaulx des ordonnances qui n'est nombre suffisant pour la garde du camp. Il est vray que la noblesse de ce pays est grande et plaine de bon courage qui viendront voluntiers, estant au siège d'une ville en ce temps d'hiver près de leurs maisons. Je ne doubte que beaucoup auront affaire pour leur y en retourner. Si vous trouverez bon que je levasse deux compagnyes de chevaulx legers, l'on en tireroyt service, vous suppliant, Mgr., croire que je m'efforceray en tout ce qui me sera possible de vous donner occasion de vous contenter de mon service, pour le moyns je vous feré de trés bon cueur, duquel je supplye le Créateur, etc.

Vostre tres humble et trés obéissant subject et serviteur

VILLARS.

(Lettres de Villars, n° 28. Orig. Sign. autographe.)

10.

Au Roy.

Agen, 24 novembre 1572.

Sire! par vostre lettre du 7 de ce moys V. M^té me commanda pourveoyr à vostre ville de Domme qui avoyt failly destre surprise le 18 octobre. Sire! Tout incontinant que jen avoys este adverty, je n'avoys faily dy remedier, et suivant Vostre commandement y ay renvoyé. Je croy que les plus grand coups sont ruez. Touteffoys pour eviter pareils dangers, je y commetray quelque capitaine digne

de telle charge, comme j'eusse faict à beaucoup daultres places, nestoyt l'excessive despence qui se faict et dont V. Mté a eu plusieurs plainctes pour les troubles passés. Touteffoys en une necessité il fault fermer les yeux et y faire comme les occasions se presenteront. Jay aussi faict entendre vostre volunté, Sire, à Mr de Caumont, ladvertissant faire ses debvoyrs de se saisir des entrepreneurs, comme aussi jay faict à dautres de Perigort qui nespargnent aucun moyen. Il est tres-difficile dempoigner ou prendre de Greffe pour le peu de sejour quil faict en chascun lieu, avec ce quil y a quelques gentilshommes se disant catholiques qu'on soubçonne le favoriser et retirer en leurs maisons, comme ilz faisoyent aux derniers troubles. La dernière nouvelle que jay de luy et de Vivens est quilz sont à Cadenet, qui est à Mr d'Assier, avecques le vicomte de Gourdon. Jay promesse de tant de gens et mesmes d'aucuns de sa troupe de le mettre entre mes mains que jen espere bonne issue et y sera tres-bien receu. Cependant ceulx de Sarlat m'ont asseuré dobeyr à voz commandements pour la saisie des biens dud. Vivens. Sire! Quant au comte de Ventadour jespère asseurer V. Mté que despuis que jay veu Mr de Montpezat il ne s'est aucunement meslé du Lymousin. Ce qu'il en a faict, fut au commancement quil pleust à V. Mté l'envoyer en ce pays, estant ledict comte de Ventadour à Lymoges où il advisa ceulx du pays de se tenir sur leurs gardes. Et despuis ne sen est meslé et nen a nulle envye, encores que led. comte est si mal sain et de si loingtain pays quil en pourroict advenir inconvenient que ny donneroyt ordre, comme je feray, tant qu'il plaira à V. Mté me continuer le pouvoyr que jen ay, lequel, je croy, Sire, que ne me vouldrez diminuer. Aussy mettray-je peine de vous bien servir. Quant à sa compagnye, puisquil vous plaist la retenir pour la Rochelle, je m'en passeray bien, ne layant demandee sinon pource quelle ne faisoyt aucun service en la garnison, et pareillement des Suisses, me sentant assez fort pour combatre vostre ennemy, en campagne, pourveu que la noblesse voluntaire de ce pays ne se lasse. Mays, Sire, Vous scavez que ceulx qui sont sans soulde viennent et sen vont quant il leur plaist, si est ce que je les retiendray le plus que je pourray comme meilleurs de Vos forces, ne pouvant avoyr avecques les six compagnyes qui sont en ce pays qui sont deux cinquante (?) chevaulx pour le plus qui est à peine suffisant pour fere les gardes ordinaires. Voz ennemys font

estat de mille tant bons que mauvais, mays pour cela je ne lairray de les combattre s'ilz me veulent attandre. Sire! le vicomte de Lovedan ma escript quil est bien marry dequoy les mutins se sont saisis de son chasteau de Malause. Touteffoys ils sont dedans et tiennent la Garonne en si grande subjection qu'elle nest poinct navigable, mais jespere bien tost les aller veoyr. Sire! Je ne Vous puys celer que je nay peu avoyr que quatre canons de Bourdeaulx, et pour tirer quelque cent quarante coups. V. M. scait quavecques si peu dequipaige je ne puys faire grand exploict encores que de bonne volunté et diligence il ny manque aucune chose. Et sil Vous plaist, Sire, faire une bonne despesche à M. de Byron pour me pourvoyr d'artillerye et toute aultre munition necessaire, V. M. cognoistra que ma vye ne sera espargnée pour vous rendre tout ce pays obeyssant, et n'auroy contentement de moy mesme que je n'en aye chassé toute ceste vermine. Sire! Votre procureur géneral à Bourdeaulx m'a envoyé le double des informations faictes contre Pardaillan que je ramenay de Paris par commandement de V. M., et mayant faict tant de belles promesses, je trouvoys fort estrange quil eust usé de telles et si malheureuses parolles, bien ma ton dict quil avoyt esté avecques le sieur de Mirambeau, mays depuys il a esté de pardessa et ne lay voulu veoir, mays luy ay mandé se retirer vers V. M. et se justiffier de ce dont il est chargé quil desadvient fort assurement. Je ne veulx du tout croyre le premier ..... (*illisible*) qui peult este mis pour quelque autre occasion, pour maintenant faire le bon varlet, mais si Pardaillan a esté si malheureux davoyr selleument songé ce qui est porté par lad. information et davoyr voulu surprendre la ville et chasteau de Blays, il luy fault un bourreau pour le punir exemplairement. Cependant jay adverty le lieutenant du S[r] de Lansac de prendre soigneusement garde à sa charge. Sire! Par voz mesmes lettres il Vous plaist me commander de n'employer par desa pour la despense que le tresorier extraordinaire de voz gueres, mais Sire, ce qui en a esté faict est pource que pendant la levee des deniers imposés pour le service de V. M. un nommé la Ville, a faict advances de vingt cinq mille francs, sans lesquelz je me fusse trouvé bien court et le peuple eust beaucoup enduré par les gens de guerre non payés, aussy que ceulx du pays ne veullent eulx mesmes bailler les payeurs ne voulantz que les deniers se distribuent que par leurs mains : encores que le Feb-

vre soyt homme de bien comme jestime, touteffoys je croy quil n'eust voulu faire ceste advance qui estoyt fort necessaire et pour laquelle le Sr de Masparrault y a pris grande peine comme il faict encores à le bien mesnager. Quant led. la Ville et ceulx dud. pays demoureront comptables pour en rendre les comptes où il plaira à V. Mté le commander, Vous suppliant treshumblement croire que je n'en toucheray un seul lyard que ce quil plaira à V. M. me ordonner par moys, n'estant raisonnable Sire, que je supporte toute la despense qu'il me fault faire n'ayant pris et ne voulant prendre aucune chose que à ma bourse, et sil plaist à V. M., Sire, par voz derniers commendementz je scauray ce quil Vous plaira m'ordonner et pareillement permettre que la despence se continue comme elle a commancé, car sans lad. advance jauroys bien peu de moyen, n'ayant encores esté rien receu des deniers imposez sur les seneschaussez, mays seullement quelque peu de ce qui avoyt particullièrement esté imposé sur ceulx de la nouvelle opinion, où je ne feray plus toucher sans Vostre permission, puisquil a pleu à V. M. le me deffendre, si esse que cestoyt argent content et sans mener bruict, lequel on eust peu rendre cy apres, quant V. M. l'eust trouvé bon. Sil Vous plaist, Sire, Vous me ferez entendre si je doibtz continuer ce qui me semble tres necessaire de peur de demourer en arrière de plusieurs commoditez. Ceulx de Pons doibvent servir dexemple de leur bonne volunté, et quel besoing il est de leur oster tous moyens de favoriser voz ennemys. Sire! La compagnye du Roy de Navarre et celle de M. de St Sulpice ayant faict monstre, se trouve de deniers revenants pour payer celle du jeune Monluc, ce qui a esté faict, la paye de cent hommes ordonnez pour Bayonne, lesquels je nay faict leve n'en voyant occasion, à cause que du coste d'Espaigne il ny a rien à craindre, encores que le vicomte d'Ortez m'en ayt fort pressé. S'il plaisoyt à V. M. me faire delivrer ces deux parties qui sont en mains des tresoriers, cela mayderoyt aux fraiz continuels qu'il fault faire. Attendant sur le tout voz commandementz, je prie Dieu, Sire, vous donner en tres parfaicte santé trèsheureuse vie, etc.

Vostre treshumble et tresobeissant suject et serviteur,

VILLARS.

(N° 26. Orig. Sign. autog.)

11.

A la reine mère.

Agen, 24 novembre 1572.

Madame! Par ceste despesche V. M. entendra, s'il luy plaist, en quel estat sont les affaires de desa tant par les lettres que j'en escripts à voz M^tez qu'à Monseigneur. Madame! Je crains merveilleusement que trouviez mauvais les longueurs dont ont use en ce pays et que à la fin lon ne sen pleigne à moy. Touteffoys, Madame, je nen puys mays : les forces sont prestes destre employées qui ne peuvent rien faire sans artillerye, comme jay adverty voz M^tez par toutes mes despesches, et quelque diligence que jaye peu faire, je nay encores peu avoir que quatre canons de Bourdeaulx, dont lun est esvantré et si peu de poudre et boulets que ce n'est quasi rien, comme, Madame, vous verrez, s'il vous plaist, par l'estat que presentement jenvoye à voz M^tez, et s'il vous plaisoit, Madame, faire une bonne despesche à M. de Byron que promptement il me fist fournir ce qui m'est necessaire, jauroys opinion de vous bien servir, ce que je desire sur toutes choses. Et me semble, Madame, que la longueur dont on use en ce faict donne courage à voz ennemis de demourer en leur obstination et de prendre cueur, estants conduicts par des ministres qui leur despeignent ce quilz veulent avecques toutes les mutineryes desquelles ils se peuvent advisé, leur faisant entendre que forces leur viennent de tous costez, avecques aultres langages si scandaleux que je tiens pour certain qu'on aura rien deulx que par force, et que je n'ose, Madame, vous declarer, tant sont pleines de mauvaise volunté. Madame! S'il vous plaist voz M^tez auront esguard à ce que j'escripts au Roy pour le faict des finances, aultrement, Madame, jen seroy souvent court, et fauldra rembourser ce que La ville a advancé pour le desir quil a de vous faire service, qui sera comptable de ce quil mangera comme seroit un aultre tresorier. Aussy sil vous plaist que je continue de lever sur ces mutins, ce sera argent plus content que nest celui qui se leve par les seneschaussez, il n'en a encores esté rien receu. Et m'ostant ceste commodité, je seray souvent despourveu du principal. Et touteffoys, Madame, il ny sera plus toucher sous permission de voz M^tez, ny

pareillement, Madame, je ne prendray rien pour moy que ne le mandez, asseurant V. Mté que toutes les despences que jay faictes jusques à aujourd'huy, ont esté prises à ma bourse, et bien payé tout ce que jay pris à mes hostes, (ne) voulant vivre comme daultres ont faict par le passé. Et en cest endroit je priray Dieu, etc.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur

VILLARS.

(N° 27. Orig. Sign. autog.)

12.

Au Roi.

Agen, 29 novembre 1572.

Sire ! Je vous ay escript cy devant et donné entendre au long les raisons qui me avoient meu et constrainct à commettre ung nommé Laville à la recepte particuliere des deniers necessaires à l'entretenement de gens de guerre à pied estants en larmee que V. M. a faict mettre pour la reduction des villes de Montauban et aultres de ce gouvernement en l'obeissance de Vostre dicte M., et pensoye, veu l'impossibilité quasy qui y est de faire aultrement, que Vostre M. en fust demouré contente et satisfaicte ; mais ce jourdhuy ung commis du tresorier extraordinaire de guerres, nommé Jeannyn (?), me a apporté une lettre de Vostre Majesté par la quelle me mandez que je fisse mettre tous les deniers que avoys receus ledict de la Ville et qui se leveront cy a près es mainz dudict Jeamyn, ensemble tous les rolles, ordonnances et acquits de la depence ja faicte par mes ordonnances et mouvements. Sire ! Je ne eusse failly incontinent à executer voz commendements sil eust esté en ma puissance, car tant sen fault que ledict la Ville aye entre ses mains aulcuns deniers de ceulx qui ont esté imposé par le pouvoir qu'il a pleu à Vostre M. men donner, que au contraire touts les scindiqs et deputez de ce gouvernement viennent tous les jours à moy pour soy excuser et chercher des moiens de ne rien paier et nen a esté encores receu ung seul denier. Ains au quotraire ledict la Ville a avancé pour vostre service du sien plus de vingt cinq mil livres ou denviron et davantage. Je delibere faire faire monstres a toutes les compagnyes de gens de pied pour le payement desquels il ne fault point

faire estat de moings que de quatre vints quinze mil livres ou d'environ, sans ce que despend de l'artillerie, comme les gaiges des officiers, quatre cens pionniers que jay faict lever et tant de partyes inopinees, tellement, Sire, que je me trouve merveilleusement perplexe, nayant les moyens de satisfaire ausdictes despences. C'est la raison pour laquelle je faicts administrer ces deniers que vous avez permys dimposer avec le plus estroict mesnage que je puys, et sans tant de multitude d'officiers et qui est ung poinct. Je me ayde des deniers du dict de la Ville; il nous secourt pour le service de Vostre M[té] , sans lequel secours il nous seroit impossible de pouvoir faire ladicte monstre desdictes compagnyes. J'espere, Sire, à la fin vous faire cognoistre et à tous M[rs] de Vostre conseil que voz finances ne se peuvent plus fidellement menager que elles sont pardeca, y prenant beaucoup de plus garde que ez miens propres. Qui est la cause, Sire, que je desireroys quil pleust à Vostre M[té] laisser achever ce que avons commencé pour Vostre service, suyvant vos desseings lesquels ne tendent que à bon mesnage, joinct la difficulté et quasi impossibilité à changer lordre commencé. En attendant responce, resolution et lintention de Vostre M., jay ordonné que le dict la Ville en tiendroit la charge nonobstant le commandement à luy faict par ledict Jeamyn, suivant une missive que Vostre M. lui escripvoit, à laquelle il estoit tout prest dobeyr, mais l'inconvenient du retardement du service de Vostre Majesté me a faict passer oultre, attendant Vostre resolution, Vous suppliant, Sire, de ne le trouver mauvais et croire que je nay rien devant les yeux que de faire ung signalé service à Vostre M[té] ou de mourir à la peine, moienant quil Vous plaise me ayder de moyens necessaires comme je vous ay plus amplement faict entendre par le S[r] Masparaulte, et despuys par une aultre despesche. Sire ! Je Vous prye croire que le S[r] de...? (*illisible*), auquel jay commis la superintendance des finances qui se manient pardeca pour le service de Vostre M[té], y faict si exact et bon debvoir pour tenir la main à ce que soyez fidellement servy en cest endroict et toutes aultres choses concernant Vostre service, que Vostre dicte M. se peult asseurer que toutes choses seront conduictes seurement et fidellement selon lintention dicelle, et penseraye luy faire tort et à ce que je veois quil faict pardeca au pres de moy, si je ne prioys Vostre M. de le vouloir recognoistre en son endroict. Il y a longtemps quil vous faict service en maintes et grandes charges tant de hors

que dedans Vostre Royaulme. Je lay ouy plaindre que il neust jamais aucune recompense. Je Vous puis asseurer, Sire, que il est tres fidelle serviteur de Vostre M., et croys que son service vous sera ung jour agreable. Je seroys fort marry de le vous asseurer tel, si je ne le cognoissois. Ainsy, Sire, je me suys aperceu que depuys quelque temps ceulx de loppinion nouvelle se tiennent plus rogues et fiers que ilz navoient accoustument, mesmes ceulx qui avoient abjuré despuys peu de jours, tellement que je faics donner ordre en touts endroicts que ilz ne puissent rien attenter. De nouveau le Sr de la Vallete me a adverty que ceulx de Lettore portent en visage et façon de faire contenance que ilz pregnent quelque esperance de pouvoir remuer mesnage. Jay advisé avec ledict Sr. de la Vallete de y commettre ung gentilhomme, homme de bien et asseuré au service de Vostre M., le quel se nomme le cappitaine Bernardet, et parce que il est archer de voz gardes soubs la charge de Monsieur le Vidame de Mans, il Vous plaira trouver bon dordonner que ledict Sr. Vidame tiendra ledict Bernardet excusé du service, tant et si longuement quil sera employé a ladicte charge, qui sera l'endroict que je priray Dieu, etc.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur

VILLARS.

(N° 31. Orig. Sign. autog.)

13.

Au Roy.

Au camp de l'Arrezet. Novembre 1572.

Sire ! A mon très grand regret je nay encores peu executer du tout la bonne volunte que jay eu toute ma vye au service de V. Mté. Touteffoys en douze jours quil y a que je suys en vostre armée, jay reprins troys places qui tenoyent le navigage de Garonne et grands chemins de terre, tellement occupez que les marchands de Tholoze et Bourdeaulx ne pouvoient librement traffiquer. La derniere que jay prise, est Terride qui a cousté soixante-six coups de canons si soudainement tirez que ceulx de dedans s'en sont estonnez et en parlementant ont esté forcés de sorte que jay faict pendre

aux fenestres celuy qui y commandoyt, Vous asseurant, Sire, que si les capitaines m'eussent eu (1), tout eust esté taillé en pièces, reservés quatre ausquels lon avoyt promis la vye. L'argent en a faict plus sauver que je neusse voulu, et par adventure aucuns qui pourront encores faire du mal. Et maintenant toute la Gascoigne est en vostre obeyssance. Ce suffisant porteur, Sire, vous comptera pour le moyns ce quil a veu. Et en puys je asseurer V. M. que M. de la Vallete vous y faict de si bonne volunté et que j'en reçois si grand soulagement que je ne le doy celer, ce qui me faict supplyer tres humblement V. M., Sire, quil vous plaise avoir esguard à son long et continuel service et luy departir du bien des rebelles qui portent les armes par desa. Il le merite de longtemps et a deux fils avecques luy qui, suivantz les mesmes veois du père, donnent grande et bonne asseurance d'eulx. Il y a aussy en ceste petite armée bon nombre de noblesse et y en arrive chascun jour qui meritent bien destre recognens, et s'il playsoyt à V. M. de leur faire part des biens de ces mutins et de ce que jespere reduire soubz vostre obeyssance, cela leur feroyt continuer la bonne volunté quils ont à vostre service. Quant à moy, Sire, je ne vous demande aultre chose sinon quil plaist à V. M. avoyr mon service pour agréable, me baillant moyen de contenter ceste noblesse et quelle cognoisse que à ma remonstrance vous leur faciez du bien et de l'honneur que fera que vous en tirerez service et contentement. Aussy, sil ne vous plaist avoyr esguard à ma supplication, je me tiens pour certain quilz se refroydiront comme il est raisonnable. Or, puys, Sire, que je ne vous demande rien pour moy, mais pour le service de V. M. et sur les biens de voz rebelles, sil vous plaist, moctroyez pour lad. noblesse ma requeste, et me semble, Sire, que le bien que leur ferez, sera mieulx employer que à d'aultres qui n'ont continuer, comme eulx, à faire service à V. M. à leurs despences. Sire! Ayant remis toute la Gascoigne en votre obeyssance, je remectray la dame de Terride en sa possession. Touteffoys pour eviter pareil inconvenient, je laisseray là et à Belleperche de bonne gardes, et je passeray en Quercy et Rouergue pour y reprendre le plus des villes que je pour-

(1) Probablement *m'eussent cru*. Rapprochons ces lignes de celles de La Popelinière racontant la prise de Terride : « Ils parlementèrent et rendirent la place. Le payement du capitaine Fargues et autres qui avoient parlementé et rendu la place fut une corde qui les soustenoit des fenestres du chasteau en bas, pour quelque desplaisir fait à la Valette. »

roy avecques l'artillerie et peu de munitions que jay, esperant bien trouver jusques à vingt pièces, pourveu que les quatre canons qui sont dedans le Charles (?) me soyent baillés comme jay cydevant escript à V. M. Et croy, si jay de la munition que bientot je feray penser voz ennemis à leurs consciences. Aucuns d'eulx m'ont demandes saufconduict pour aller à la Rochelle et à Nismes, que je ne leur ay voulu accorder. S'ilz envoyent vers moy, comme on m'a dict qu'ilz veullent faire, je ne fauldray incontinent, Sire, d'en advertir V. M., combien je nespere rien d'eulx qui soyt bon, et croy qu'ilz ne veulent que me faire perdre le temps que je desire si bien employer. Pour fin de la présente, je supplye treshumblement V. M., Sire, avoyr souvenance de ma toute juste requeste pour ceste brave et affectionnée noblesse et de celle que cydevant je vous ay presentee pour les petits enfants de M. de Montpesat et pour M. de Genesat (?) touchant la compagnye laquelle, Sire, vous ne pourriez plus dignement employer, pour donner à luy et aultres occasion de s'affectionner de bien en mieulx à vostre service. Sire! Le sieur de Lamothe-Rouge a esté par dessa pour le gouvernement de l'artillerye. Il vous playra lexcuser en ses aultres charges. Et en ceste endroict je priray Dieu, etc.

VILLARS.

P. S. Sire! Depuys la presente escripte M. de Montal est venu acompagné de quarante ou cinquante gentilshommes en bonne volunté de vous faire treshumble service. Aussy est arrivé M. de Goas avecques la compagnye preste à faire service. Et de rechef, Sire, je vous supplye treshumblement avoyr souvenance de M. Genesac (?), car il le mérite. Aussi Mons. de Montfermeil m'a advisé comme il avoyt repris Terride (1), suivant la commission que je lui avoys donné.

(N° 35. Orig. Sign. autog. — La même lettre, nos 36 et 37, est adressée à la reine mère et au duc d'Anjou.)

(1) Dans la lettre à la reine-mère, au lieu de Terride, on lit *chasteau de Villandreault*, qui paraît plus exact.

14.

Au Roy.

D'Agen, 5 decembre 1572.

Sire ! Je receus hier celle qu'il a pleu à V. M. mescripre pour le capitaine Paulliac, et long temps auparavant, Sire, pour la nécessité du temps et pour prouvoyr promptement à plus grands maulx, javoys desparty les regiments des gens de pied de larmee levee pour cest effect, aux Srs. de Saint-Oriens, Bois-Jourdan et de St-Pourgeat, en reservant un pour led. capitaine de Paulliac encores quil ne fust icy lors dud. despartement, tellement que faisant ce que V. M. me commande, Sire, ce seroyt rompre ce qui a esté faict et recommencer lad. armee qui est toute presteet jusques icy a esté bien conduicte par les dessusdicts qui ne (sauraient) estre denomméz en leur charge sans un grand malcontentement, qui me faict treshumblement vous supplier mexcuser, Sire, si jay differé obeyr à voz commandements, jusques à ce que je vous en eusse faict entendre loccasion. Cependant je ne perdray une seule occasion de bien faire, ayant deliberé me mettre lundy prochain aux champs avecques l'artilherye qui a esté fort longue à mettre en equipaige. J'ay bien des moyens de recouvrer assez par dessa, mais je crayns fort demourer court de pouldre et boulets, s'il ne vous plaist, Sire, comme pardevant jay treshumblement supplyé V. M. commander à M. de Byron de m'en secourir, dont encores je vous fais treshumble requeste.

Sire ! Ne voulant, pendant que je seray aux champs, laisser aucune suspition de donner aux villes et mesmement à Lectore qui importe à vostre service et repos du pays de Gascogne, jay pour beaucoup de bonnes considerations faict garder par les officiers dud. lieu pareil reglement quil vous a pleu estre faict pour les vostres qui sont de la nouvelle opinion, jusques aultrement en fust ordonné par V. M., laquelle je supplie treshumblement que led. reglement tienne pendant les affaires presentes, et par mesme moyen y vouloir continuer le nombre de soixante soldats quil vous avoyt pleu ordonner pour la garde de lad. ville, pour un temps qui expire le 20 de ce moys, et envoyer commission pour cest effect, vous asseurant, Sire, quil en est autant de besoing quil fut oncques. Pour les nouvelles qui viennent chascun jour des entreprises qui se font

sur voz villes, mesmes que presentement jay esté adverty qu'on avoyt voulu surprendre la ville d'Angoulesme et que les autheurs sont les srs de Lynardz et Bonneval, dont j'attands plus certaines nouvelles de M. d'Argiens, lequel comme je croy y aura donné bon ordre et la veule sceur (?). Dautant que cela est faict en ce gouvernement, s'il vous plaist, Sire, ainsy me le commander, j'en feray faire telle punition sur les personnes que les aultres y prendent exemple, sans avoyr esguard que lung d'iceulx est mon allyé bien proche, et vous asseure, Sire, que voyant leur mauvaise volunté, comme ilz la demonstrent, on doibt leur oster tous moyen de se prevaloir ou favoriser voz ennemis, comme je feroy, puisqu'il a pleu à V. M. le permettre. M. de la Vallette est icy avecques moy, bien deliberé vous faire treshumble service, avecques lequel j'espere bien tost maprocher de voz ennemys et que Vostre M. en recepvra contentement, à quoy je delibere employer ma personne et tous mes moyens de pareille devotion que je prie Dieu, Sire, vous donner en tresparfaicte sante tresheureuse et treslongue vye

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur

VILLARS.

P. S. Sire ! Despuis la presente escripte jay advisé pour beaucoup de bonnes raisons que les soixante hommes qui sont à Leictore ne sont suffisantz pour la garde d'icelle en ce temps, et à ceste cause a y deliberé y laisser une compagnie de gens de pied.

(N° 33. Orig. Sign. autog. — Le même jour, deux lettres presque identiques au duc d'Anjou et à la reine mère, nos 39 et 40, leur recommandant Lusignan et La Caze. Celle au duc d'Anjou renferme ce *Post-scriptum* :)

P. S. Depuis la présente j'ay entendu de Luzignan (que) la noblesse qui est dedans Montauban ne desire rien plus que destre en vostre bonne grace et qu'il vous plaise oublyant ce qui est passé, vous asseurer qu'ilz seront tres affectionnéz à vous faire tres humble service, comme le sieur de Luzignan vous fera Monseigneur plus amplement entendre.

MÉLANGES

CATALOGUE DE DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA RÉFORME FRANÇAISE CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE STUTTGART

A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.

Nîmes, 11 mai 1873.

Dans un récent voyage en Allemagne, j'ai pensé faire chose utile à l'œuvre poursuivie par la Société de l'Histoire du Protestantisme français, en établissant avec soin le catalogue des pièces intéressant l'histoire de la Réforme, contenues dans le fonds français des Archives royales du Wurtemberg. Elles se rapportent à une des époques les plus agitées de notre histoire, et font revivre les lointains épisodes des guerres civiles. Leur étude montre une fois de plus le rôle si important du protestantisme dans notre patrie, en même temps qu'elle révèle, avec une entière évidence, la perfidie et l'ambition de la maison de Lorraine, et montre de quels sentiments français et chrétiens étaient animés les chefs des réformés. Combien nations et souverains changent avec les temps! La France n'eut pas alors d'ami plus sérieux, plus dévoué que le duc Christophe de Wurtemberg : il apportait à servir ses intérêts le zèle le plus pur, l'esprit le plus élevé. Il n'était rien qu'il ne voulût tenter pour amener la paix dans notre malheureuse patrie alors si divisée.

Le duc Christophe avait vécu à la cour de France pendant sa jeunesse. Il s'était lié avec les Montmorency et les Guises, et ces relations se continuèrent pendant toute sa vie. On sait le rôle joué par le duc pendant la Réforme et quel zèle il montra pour la cause de l'Evangile. Cette influence qu'il avait acquise par son esprit aussi loyal que pieux, il ne voulait pas seulement en faire profiter l'Allemagne, mais aussi la France.

Dès l'année 1557, nous le voyons adresser au roi de France une lettre, admirable par les sentiments qui l'inspirent, en faveur des prisonniers pour l'Evangile. A dater de ce moment, il se trouve mêlé à tous les événements qui agitent le royaume ; il entretient une correspondance incessante avec le roi de Navarre; il cherche à établir des

rapports suivis entre les Eglises d'Allemagne et de France, et il envoie des députés pour mieux préciser les points à débattre, et faciliter l'entente.

En 1561, on le voit nouer des relations suivies avec François de Lorraine et le prince de Condé. Les princes envoient sans cesse des députés à Stuttgart, et communiquent au duc les moindres détails sur les affaires de la religion. C'est le prince de Condé qui lui fait tenir l'arrêt déclaratif du parlement de Paris sur son innocence, comme plus tard il lui enverra la plaquette originale de la convocation du colloque de Poissy. On comprend dès lors tout l'intérêt des correspondances qui nous permettent de suivre pas à pas l'histoire si tragique de cette époque.

Mais Christophe espérait les plus grands résultats du colloque de Poissy, et sur la demande du roi de Navarre, il avait chargé trois des théologiens les plus savants du Wurtemberg de chercher à amener une conciliation sur le terrain de la confession de foi d'Augsbourg. Il faut lire les détails nombreux donnés par ces envoyés du duc pour comprendre à quel point il s'intéressait aux affaires religieuses. Avec quelle émotion j'ai retrouvé dans les archives, les feuilles volantes sur lesquelles furent imprimés immédiatement après avoir été prononcés les deux discours de Théodore de Bèze! Il ne m'a été que trop aisé de constater l'insigne fausseté du cardinal de Lorraine, en le voyant démentir la parole qu'il avait donnée. Les théologiens en fournissent la preuve, car ils envoient au duc Christophe le journal exact de ce qui est arrivé à Poissy. Il faudrait pouvoir faire connaître les remarquables mémoires du duc sur la question religieuse en Europe, montrer combien son esprit était ferme, et avec quelle netteté il envisageait l'avenir de la Réforme. On est heureux de pouvoir rencontrer dans quelques lettres de Montluc, l'évêque de Valence, un langage digne de celui du prince de Wurtemberg.

Christophe ne se laissa pas décourager par le peu de succès du colloque de Poissy. Toujours zélé pour la cause de l'Evangile, il se tourna du côté des Guises, espérant pouvoir arriver à une entente avec le cardinal. On devine qu'il est ici question de la fameuse entrevue de Saverne, dont tous les détails sont conservés dans un long mémoire dû au duc lui-même. (*Bull.*, t. IV, p. 184.)

C'était sur la demande des Guises qu'il avait accepté l'entrevue à Saverne; ceux-ci lui avaient envoyé Rascalon, une de leurs créatures, équivoque personnage qui, après la mort du duc, passera au service de la reine mère, pour être plus tard complétement désavoué par l'évêque de Rennes. Rascalon avait proposé au duc de venir courir un

cerf en Lorraine ; en réalité il s'agissait des affaires de la religion. Christophe félicita hautement François de Lorraine de son zèle pour la pure religion, et lui envoya la confession d'Augsbourg. On sait à quoi aboutit la conférence que le récent historien de Christophe, le savant professeur d'histoire de la faculté de Tubingue, le docteur Bernard Kugler, appelle avec tant de raison, *la Comédie de Saverne*. A peine un mois s'était-il écoulé, que François de Guise donnait le signal des guerres civiles par le massacre de Vassy. En éprouva-t-il quelque honte? On serait tenté de le croire, car dès le 17 mars 1562, il écrivit une longue lettre au duc pour le prier de ne point croire ce qu'on dirait sur son compte. Il lui envoyait quelque temps après le Discours au vray sur ce qui était arrivé à Vassy, petite pièce justificative qu'il avait inspirée. Mais Christophe n'était pas aisé à tromper, car il avait pris des renseignements à Vassy même, et il put, d'après les rapports qu'il reçut, porter un jugement en connaissance de cause sur la conduite du duc de Guise. Le cardinal de Lorraine comprit ce qui s'était passé dans l'esprit du duc, et le pria humblement dans une longue lettre (tant il tenait à son estime) de ne point douter de l'innocence de son frère, et de lui conserver son affection.

Malgré cette triste expérience, le duc, d'accord avec le comte palatin, essaya encore d'agir sur les Guises, en proposant la réunion d'un concile qui trancherait les difficultés. Le cardinal de Lorraine ne craignait pas d'avouer lui-même qu'il désirait « une fructueuse réformation ; » ce n'était sans doute qu'un calcul pour se ménager, au milieu des vicissitudes de la politique, alors plus versatile que jamais, les bonnes grâces du duc de Wurtemberg. Rascalon paraît de nouveau sur la scène ; il apporte à Stuttgart l'assurance que le projet d'un concile national sera fortement appuyé par la cour de France. Mais les troubles recommencent ; Christophe doit renoncer à ces tentatives, non sans avoir blâmé de la manière la plus sévère la duplicité des Guises. Les chefs réformés sont sans cesse en rapport avec la cour de Stuttgart. Les dépêches de Condé se succèdent, en même temps que les agents du duc en France lui adressent les relations les plus détaillées des événements quotidiens. Au mois de décembre 1562, la courageuse Madeleine de Mailly, la belle-mère de Condé, part pour Strasbourg avec la procuration des chefs protestants pour intéresser à leur cause les princes de l'Allemagne. Les Archives possèdent de nombreuses lettres de cette noble femme, qui s'emploie avec le plus grand zèle pour la Réforme. Mais Guise est assassiné par Poltrot ; d'odieuses accusations s'élèvent contre l'amiral ; Madame de Mailly fait justice de ces calomnies, tout en suppliant le duc de se méfier de Rascalon, qui

du jour au lendemain vient de passer du service des Guises à celui de la reine mère, et vient d'être accrédité auprès de la cour de Stuttgart comme envoyé de France. Mais une lettre de la princesse de Condé avertit sa mère de la paix qui vient d'être conclue à Orléans. La joie renaît dans les cœurs, comme le témoignent les lettres du prince de Condé, de l'amiral, de d'Andelot, du prince de Croy au duc Christophe. Madame de Mailly continue cependant son œuvre, comme le prouve son entrevue avec le duc de Wurtemberg le 22 mai 1563; œuvre que poursuivra après elle, auprès des princes du Saint-Empire, le sieur de Barthé, envoyé de l'amiral et de d'Andelot.

Ainsi se déroulaient des négociations qui, malheureusement, ne devaient point aboutir. Il y aurait, nous le croyons, une page intéressante de l'histoire diplomatique de la Réforme à écrire d'après ces documents. Le docteur Kugler a déjà utilisé ces précieuses ressources dans son *Histoire du duc Christophe*, mais l'auteur a naturellement écrit pour l'Allemagne son remarquable ouvrage, et en se plaçant à un point de vue français on pourrait envisager d'une manière nouvelle les rapports de la France et de la cour de Stuttgart pendant les guerres de religion. Dans le catalogue que je joins à ces quelques pages, je n'ai noté, comme vous pourrez le voir, que les pièces en langue française, celles en langue allemande sont beaucoup plus nombreuses, car les envoyés du duc ne rédigeaient le plus souvent que de cette manière leurs communications.

Il faudrait pouvoir les utiliser dans un travail d'ensemble sur les précieux matériaux conservés aux archives de Stuttgart, car ils abondent en détails vifs, précis, sur l'histoire des guerres civiles; mais un tel travail ne peut être entrepris que par un homme connaissant à fond le XVIe siècle, et qui, grâce à cette connaissance, saura trouver aisément ce qu'on ose appeler, je crois, le joint des événements. Mais on peut dire déjà que la figure du duc de Wurtemberg se détacherait avec une rare noblesse du milieu de cette foule de personnages divers et d'agents plus ou moins suspects de la cour de Catherine de Médicis. Il aimait la France avec désintéressement, et seules les duperies et les fourberies des Guises purent lui faire abandonner la belle tâche qu'il poursuivait de réconcilier les partis. Ce prince à l'esprit ferme, au cœur loyal, a droit à un souvenir reconnaissant, et je m'estimerai heureux si de plus habiles que moi se sentent appelés à tenter un travail qui aura sa place marquée dans l'histoire de notre réformation française.

Franck-Puaux.

1er *Carton.* A.

1. Copie des supplications des prisonniers pour la religion en France. (En allemand.) 1557. (P. 2, b.)
2. Confessio ecclesiarum gallicarum. 8 octobre 1557. (P. 3, b.)
3. Même pièce. (Autographe.) 22 octobre 1557. (P. 4, b.)
4. Copie d'une lettre du duc en faveur des prisonniers. (Latine.) (P. 9.) Data calendis decembris, anno 1557. Très-belle lettre d'un sentiment aussi pieux qu'élevé. (P. 18.)
5. Réponse de Henri II à cette lettre. (Copie.)
6. Copie d'une lettre d'Antoine de Navarre au comte Palatin, électeur du Sainct-Empire. Paris, 14 octobre 1559. (P. 44.)
7. Lettre du Roy François aux eschevins de Metz. (Copie.) (P. 47, b.)
8. Lettres de Mes Eschevins et Treize de Metz au Roy. (Copie.) Affaires religieuses. (P. 47, c.)
9. La harangue de par la noblesse de toute la France au Roy Très chrestien Charles neuf. (Copie.) 1561, 25 janvier. (P. 49, a.)
10. Copie d'une lettre du duc de Wurtemberger au Roi Antoine de Navarre sur les affaires de la Religion. 10 avril 1561. (P. 54.)
11. Copie. Instructio generalis ad verbum pour le délégué du duc auprès du roi de Navarre. (P. 56, b.)
12. Copie. Lettre latine d'Hotomanus au duc. 8 juin 1561. (P. 72.)
13. Instructio legati ad regem Navarræ. 12 juin 1561. 12 feuilles grand in-4°. (P. 73.)
14. Capita deliberationis. Points de la discussion à préciser avec le roi de Navarre. (Latin.) (P. 74, b.)
15. Lettre au Roi de Navarre. (Française.) Copie. 17 juin 1561. (P. 75.)
16. Lettre de François de Lorraine. (Signature.) Curieuse, marquant que ceux de la religion ne font non plus de cas de leur confession et forme d'Eglise que de celle du pàpe. Paris, 2 juillet 1561. (P. 78, a.)
17. Copie de la lettre de François de Lorraine au comte Palatin. (Intéressante.) Paris, 2 juillet 1561. (P. 77, a.)
18. Journal d'une conversation de Balduinus avec la Royne mère. 15 juillet 1561. (P. 80.)
19. Copie d'une longue lettre du duc à François de Lorraine. 25 juillet 1561. (P. 82, b.)
20. Copie d'une lettre du duc au Roy de Navarre. 25 juillet 1561. (P. 83, b.)
21. Copie d'une lettre du Roy de Navarre au comte Palatin. 15 juin 1561. (P 90, b.)

22. Copie d'une lettre du Prince de Condé au comte Palatin. 29 juin 1561. (P. 90, c.)
23. Documents latins sur les points religieux en discussion avec le cardinal de Lorraine. (P. 92, b.)
24. Lettre d'Hotman, originale, entière de sa main, au duc. 8 août 1561. Strasbourg. (.P 97, a.)
25. Lettre de Balduin au Duc. Heidelberger. 10 août 1561. (P. 100, b.)
26. Pièce intéressante sur les questions religieuses. 13 août 1561. (P. 105, b.)
27. Lettre autographe de Vezniès. (?) 14 août 1561. Mission auprès de l'Admiral de France. 14 août 1561. (P. 106, a.)
28. Réponse faicte au seigneur de Vezniès de la part de Monseigneur le Duc. Août 1561. (P. 107.)
29. Copie d'une lettre latine au Roy de Navarre. 28 septembre 1561. (P. 146.)
30. Lettre d'Hotman, autographe, au duc de Wurtemberger. Heidelberger, 27 septembre 1561. (P. 142, a.)
31. Lettre de M. de Villevielle, gouverneur de Metz, au duc de Wurtemberger. (Autographe.) 19 septembre 1561. (P. 139.)
32. Copie d'une lettre de Loys de Bourbon au comte Palatin. 19 septembre 1561. (P. 137, b.)
33. Nouvelles de France. (Sans nom d'auteur.) 16 septembre 1561. (P. 136, b.)
34. Supplications au Roy de la part de tous ses humbles, etc., qui désirent vivre selon la pureté de l'Evangile. (P. 136, n.)
35. Nouvelles du colloque de Poissy. (Sans nom d'auteur.) Trois grandes pages. (P. 133, a.)
36. Lettre de M. de Villevielle au duc. 19 septembre 1561. (P. 139, a.)
37. Nouvelles de France. Réconciliation du Prince de Condé et du duc de Guize. (Sans date et sans nom d'auteur.) (P. 133, c.)
38. Rapport de l'envoyé du Prince de Condé au duc de Wurtemberg sur la délivrance du Prince. (Sans nom d'auteur.) (P. 127, b.)
39. Lettre de Loys de Bourbon. (Signature.) 16 juillet 1561. (P. 126, h.)
40. Copie de lettres escriptes de France et envoyées à Strasbourg. (Sans nom d'auteur.) (P. 126, j.)
41. Copie du décret du Roy sur l'Edit ou pacification d'Amboise. 8 septembre 1561. (P. 126, d.)
42. Copie des demandes faictes au Roy par ceux de la Religion. 8 septembre 1561. (P. 126, b.)
43. Arrest de la cour de Parlement de Paris déclaratif de l'innocence de Messire Loys de Bourbon, Prince de Condé. A Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, imprimeur du Roy. M. D. LXI. Avec Privilége du-

dict seigneur. — Magnifique exemplaire en parchemin, 3 pages titre. (P. 125, e.)

44. Journal de la réconciliation de Guise et de Condé. 7 septembre 1561. (P. 125, c.)
45. Lettre d'Antoine de Bourbon au Duc. (Signature.) St Germain en Laye, 7 septembre 1561. (P. 125, a.)
46. Lettre d'Antoine de Bourbon au Duc de Wurtemberg. (Signature.) St Germain en Laye. 31 aug. 1561. (P. 123, a).
47. Lettre de Loys de Bourbon au duc de Wurtemberger. (Signature.) St Germain en Laye. 30 aug. 1561. (P. 122, a.)
48. Convocation du colloque de Poissy. Plaquette originale. — Par le Roy. Robertet. — De l'imprimerie de Vascosan, imprimeur du Roy, avec Privilége. (P. 110, b.)

2e *Carton*. B.

1. Lettre du duc au Roi de Navarre, au Roy et à la Royne mère dépeschant un gentilhomme. 2 octobre 1561. (P. 2, 3, 4.)
2. Lettre du duc de Wurtemberg au Roy de Navarre sur les différences de la confession de foi d'Augbourg et de la confession des Eglises de France. (Latine.) 5 octobre 1561. (P. 5, a.)
3. Copie des Instructions données aux Théologiens du Duc envoyés à la cour du Roi de Navarre. 13 octobre 1561. (En latin.) (P. 6, a.)
4. Lettre du Maréchal de Villevielle, affaires religieuses à Metz. (Autographe.) 12 octobre. (P. 11, a.)
5. Copie d'une lettre d'Antoine de Navarre au Duc des Deux-Ponts, de Saint-Germain-en-Laye. Le 31 août 1561. Mission de Hotman. (P. 14, b.)
6. Rapport des Théologiens envoyés en France au Duc. (Allemand et latin.) Poyssy, 4 novembre 1561.
7. La Harengue de Théodore de Besze, ministre du S. Evangile, prononcée au nom des Eglises réformées et ministre d'icelles : En l'assemblée des Cardinaux, Euesques et Prélats de France tenans le concile national à Poissy, le 9 de septembre 1561. Avec une déclaration faite par luy-mesme sur certains poincts de la Religion, proposez en sa Harengue, à la Royne : « Soyez toujours appareillez à respondre à chacun qui vous demande raison de l'espérance qui est en vous. » (1. Pierre III.) MD. L. XI. 48 p. in-16, non coupées. (P. 16, d.)
8. Seconde Harangue de M. Théodore de Besze ministre du St Evangile prononcée à Poissy en pleine assemblée des Prélats de France en la présence de la Royne mère et Princes du sang, le vingt sixiesme jour du mois de septembre 1561.

Psal. XXI.

Ta main sçaura bien attraper
Ceux qui ton los et pris
Auront mis en mespris.

1561.

16 pages in-16, non coupées. (P. 16, h.)

9. Confession de la foy catholique contenant en brief la réformation de celle que les ministres de Caluin présentèrent au Roy en l'assemblée de Poissy, adressée au peuple de France, par F. Claude de Sainctes, docteur en théologie. A Paris, 1561, chez Claude Frany en la rue Sainct Jacques à l'enseigne St Martin. Avec privilège. (Copie manuscrite.) (P. 16, i.)

10. Copie d'une lettre des Théologiens envoyés à Paris. 4 novembre 1561, (P. 17, a.) Avec une longue note sur les discussions religieuses. Pièce 17, b-17, c. (Pièce en allemand et en latin.)

11. Copie des lettres des mêmes au roi de Navarre. (Latine). Saint-Denis, 25 octobre 1561. (P. 17, d. et P. 17, 8, e.)

12. Copie d'une lettre de Catherine de Médicis au Duc. Saint-Germain-en-Laye. Le 25 novembre 1551. (Intéressante.) (P. 19.)

13. Lettre du roi Charles au Duc, le priant de se reposer des affaires sur sa mère. Même date. (P. 21).

14. Copie d'une lettre du Roi de Navarre exprimant un vif regret que les théologiens du Duc fussent arrivés trop tard pour le colloque de Poissy. Même date. (P. 23, a.)

15. Lettre de Villevielle. 28 novembre 1561. (P. 23.)

16. Relation des théologiens du Wurtemberger à propos de leur mission en France. Décembre 1561. « Ducem Guisium, sæpius dixisse Regi Navaræ ante Synodum Possyacam fratrem suum cardinalem esse confessionis Augustinæ, et quod eam laudaret, sed in Synodo Possyaca publice illam damnasse, quod Rex Navarræ testari possit, Regina matre et principibus qui conventu interfuerint, et hoc ex cardinali audiverit. » (Très-long mémoire allemand-latin, fort intéressant.) (P. 28, a. b.)

17. Copie des lettres des théologiens du Duc de Wurtemberg au Roi de Navarre. Poissy, 9 novembre 1561. (P. 28, h. et 28, r.) et Poissy, 13 novembre 1561. (P. 28, l. et P. 28, n.)

18. Discours des choses advenues en l'assemblée tenue à Poissy par le commandement du Roy sur le faict de la Religion depuis le 17 août 1561. Long mémoire, 50 grandes pages, caractère très-fin. Suit la discussion jour par jour.

19. Lettres patentes du Roy sur le faict de la police et réglement qu'il

veult estre tenu entre ses subjects, à Lyon, par Benoist Rigaud. 1561. Avec privilege. Sans doute opuscule connu, mais très-curieux : « Défendons par cesdites présentes, sur peine de la hart, qu'ils n'ayent doresnauant à s'entreiniurier, reprocher, outrager, offencer, ne prouoquer l'un l'autre, pour le faict de la Religion, ne par autre propos tendant à sédition : mesmement par ces motz de Papistes ou Huguenots. » (P. 30, d.)

20. Longue délibération du Duc en réponse au Roy de France. Affaires religieuses. (P. 36, c.)

21. Confession de foy faicte d'un commun accord par les fidèles qui conuersent es pays bas lesquels desirent viure selon la pureté de l'Euangile de Nostre Seigneur Jésus-Christ. 1. Pierre III. Soyez toujours, etc. MDLXI. Suit une Remontrâce aux magistrats des Pays-Bas assauoir Flâdres, Braban, Hainault, Artois, Chastelenie de l'Isle et autres régions circonuoisines. Une epistre. 35 pages in-32, (P. 43.)

22. Lettre de Villevieille au Duc. 28 décembre 1561. (P. 44.)

22 *bis*. Remarquable et long mémoire du Duc adressé au Roy de France sur la question religieuse en Europe. 30 décembre 1561. (P. 45, b.)

22 *ter*. Copie d'une lettre du Roy de Navarre au comte Palatin. 19 novembre 1561. (P. 51, b.)

23. Très-long journal d'un grand intérêt rempli de détails sur le séjour de deux envoyés du Duc à la cour de France à propos de la Reine de Navarre, l'un d'eux écrit : « Constat et illud quod ipse vidi domum ipsius Reginæ uxoris suæ cura ac prudentia sic esse institutam formatam ac moderatam ut Ecclesiæ typum longe pulcherrimum gerat. » (P. 51, c.).

24. Scriptum exhibitum Regi Navarræ. 2 novembre 1561. Affaires de la confession de foy d'Augsbourg. (P. 51.)

25. Lettre de Villevielle et nouvelles envoyées par le même. 12 janvier 1862. (P. 52, a. P. 52, b.) 2 mars 1852. (P. 75.) 21 mars. (P. 82.) 30 mars. (P. 83.)

26. Très-belle lettre de Montluc, évêque de Valence ; il déplore dans un langage très-élevé les troubles religieux. 23 janvier 1562. (Autographe.) (P. 61, a.)

27. Mémoire envoyé par Auguste Duc de Saxe sur la question religieuse au roy de France. (P. 63, c.)

28. Lettre de Rambouillet au Duc. (P. 68.)

29. Responsio data christianissimi Regis Franciæ Carol. IX legato nobili Duci de Rambouillet Cubiculario Regio. Scripta Neoburgi ad Danubium. 15 jannuarii anno reparatæ salutis humanæ 1562. Wolffangus Comes Palatinus. (P. 71, b.)

30. Réponse du duc Christophe à l'envoyé de France Rambouillet. 28 février 1561. (P. 74, 5.)

3e *Carton*. C.

1. Lettre de Rascalon envoyé du duc François de Guise, priant Christophe de Wurtemberger de se rendre à une partie de chasse aux environs de Nancy. (Entrevue de Saverne.) Date, 15 novembre 1561. (Autographe.) (P. n° 7.)
2. Lettre de François de Lorraine au Duc Chr. de W. au sujet des affaires de la Religion. (Signature.) 19 octobre 1561, de St Germain en Laye. (P. n° 7.)
3. Très courte lettre d'Antoine de Bourbon au duc Chr. de W. (Signée.) Datée de St Germain en Laye. 17 octobre 1561.
4. Belle lettre du duc de W. en réponse à François de Lorraine. Il le félicite de vouloir se faire instruire de la religion et lui envoie la confession de foi d'Augsbourg. Stutgardt, 22 novembre 1561. (Français. Copie.) (P. 4, a.)
5. Lettre de François de Lorraine, de St Germain en Laye. 19 octobre. Ecrite de la même écriture, mais je n'ai pas reconnu la signature habituelle du Duc. (P. 5, b.)
6. Lettre de Rascalon au sujet de l'entrevue de Saverne. 7 novembre 1561. (Autographe.) (P. 5, d.)
7. Lettre du Duc de Wurtemberger au Roi de Navarre. 7 décembre 1561. (Copie.) (P. 8, a.)
8. Lettre de François de Lorraine indiquant Saverne pour lieu de l'entrevue. Thionville, 30 décembre 1561. (Signature.) (P. 9, a.)
9. Lettre du Duc de Wurtumberger fixant la date définitive de l'entrevue et priant François de Lorraine d'amener le Cardinal. 10 janvier 1562. (P. 11, a.)
10. Lettre (très-courte) du duc de Lorraine pour assurer Christophe qu'il se trouvera à Saverne le jour indiqué. (Signature.) (P. 23, a.)
11. Copie d'une lettre du duc de Lorraine au duc des Deux-Ponts au sujet de l'entrevue. (P. 25, a.)
12. Relation manuscrite de la main du duc de l'entrevue de Saverne. (P. 27, b.) Ecriture difficile, heureusement la copie existe. (P. 27, d.)
13. Lettre du duc de Wurtemberg au Roi de Navarre. 27 février 1562. (Copie.)
14. Très longue lettre du duc de Guize au duc de Wurtemberger à propos du massacre de Vassy. (Signature avec post-scriptum de la main du Duc), suppliant Christophe de ne pas croire ce que l'on racontera du massacre. (Très-belle pièce.) 17 mars 1562. (P. 32, a.)

15. Lettre du duc Christophe à propos du massacre de Vassy. (Copie.) (39, a.)
16. Copie d'une lettre du duc de Guize au comte Palatin. 19 octobre 1561. (P. 40, d.)
17. Nouvelles de Chalons en Champagne sur le massacre de Vassy, 4 pages manuscrites, sans nom d'auteur. (P. 46, d.)
18. Lettre du duc de Guize au duc de Wurtemberger. (Signée. Long post-scriptum de sa propre main. Il se défend contre les calomnies dont il se dit l'objet.) Daté 10 avril 1562. (P. 53, a.)
19. Discours av vray et en abbrégé de ce qui est dernieremêt aduenu à Vassi y passant Monseigneur le duc de Guise. A Paris, MDLXII.
Par Guillaume Morel, imprimeur du Roy par priuilege expres dudict Seigneur. Titre, et 15 pages in-12. (P. 59.)
20. Lettre du duc Christophe à Montluc, évêque de Valence. (Latine.) Copie originale de la main du duc. 15 avril 1562. (P. 60.)
21. Lettre du duc à la Reine mère. (Copie originale.) 15 avril 1562. (P. 61, a.)
22. Lettre du duc au Roi de Navarre. (Copie.) 15 avril 1562. (P. 62, a.)
23. Longue lettre du Roi Charles au duc sur la situation politique. (Très intéressante.) (Signature et plus bas Bourdin.) (P. 63, a.)
24. Courte lettre de Catherine de Médicis. (Signature seule et plus bas Bourdin.) Les deux du 17 avril 1562. (P. 64, a.)
25. Ad Reginam DOM. Catharinam viduam, etc. (Copie d'une lettre de Wolfang.) (P. 73, f.)
26. Ad Regem Galliæ ut veram doctrinam Evangelii amplectatur. Neoburgi 12 aprilis 1562. (Wolfang.) (P. 73, g.)
27. Ad Regem Navarræ, du même. (P. 73, 1.) Copie de plusieurs pièces émanant du Triumvirat, documents probablement connus. (P. 76 et suivantes.)
28. Copie de lettres au Roi de Navarre, à la Reine mère, au Prince de Condé. (Les trois du duc de Wurtemberger.) (P. 87, 88 et 89.)
29. Sur les préparatifs de la guerre civile. 8 may 1562.
30. Lettre du comte Palatin et du duc de Wurtemberger au duc de Guise, par laquelle il s'offre pour procéder à une entente entre les partis. (Copie.) 8 may 1562. (Pièce 90.)
31. Copie d'une lettre du duc Christophe en faveur de Condé, adressée à la reine-mère. 16 mars 1562. (P. 96, b.) Copie d'une longue lettre de Charles IX au duc des Deux-Ponts, en date du 17 avril 1562. (P. 100, d.) Copie d'une lettre de Catherine de Médicis au même. (P. 100, e.) Copie des deux requestes présentées au Roy et à la Royne de la part

du duc de Guize et des seigneurs connétables et maréchal de Sainct-André, par le triumvirat. Avec la réponse faite par Monseigneur le Prince de Condé sur icelles. 19 mai 1562. (P. 104, a.) Lettre d'Antoine de Navarre avec signature. 20 mars 1562. (Pièce 105, a.) Très-longue lettre entièrement de la main du Cardinal de Lorraine, très-curieuse : il souhaite de tout son cœur « quelque bonne assemblée saincte réunion des églises et fructueuse réformation, et vous supplie Mosieur croire que je le sans et pense ainsi. » Il se défend contre les accusations « car, dit-il, du côté de Messieurs mes frères et de moy, il ne sortira rien indigne du sang dôt nous sommes issus. (Signée.) Paris, 22 mars 1562. (Pièce 109, a.) Lettre de François de Guise au duc. (Signée.) Avec un long post-scriptum. 16 mai 1562. Même sujet que la précédente. (P. 110.) Lettre de Rascalon envoyé du duc de Guize, assurant que le projet d'un concile national a été proposé devant la Royne-mère et devant le Roi de Navarre, qui ont trouvé que par ce moyen on pourra mettre en repos la France ; il annonce son arrivée à Stuttgardt. Paris, 23 mai 1562. (P. 111, a.)

4e *Carton*. D.

1. Recueil de nouvelles sur les événements qui se sont passés en France en l'année 1562. (En allemand.) Ce Recueil se compose de nombreuses pièces et serait intéressant à consulter, car il est dû à l'envoyé du duc Christophe à la cour de France.
2. Détails sur la guerre civile. (Latin sans nom d'auteur.) 5 août 1562. (P. 15, g.)
3. Copie d'une lettre du duc de Wurtemberg à M. Doysell. Affaires de la religion. 12 août 1562. (P. 18, a.)
4. Copie d'une lettre du comte Palatin à la Royne mère. 20 août 1562. (P. 25, b.)
5. Copie d'une lettre de la Royne mère au comte Palatin. 19 juillet 1562. (P. 25, c.)
6. Lettre de Charles IX au duc accréditant un envoyé. Signature et plus bas Bourdin. 27 août 1562. (P. 28.)
7. Lettre de Catherine même sujet. (Signature et plus bas Bourdin. 27 août 1562. (P. 29.)
8. Mémoire de ce qui a esté remonstré à Rascalon de la part de Monseigneur le Duc de Wurtemberg. 6, 7, 8 septembre 1562, 16 pages. (P. 41, b.)
9. Mémoire de l'envoyé de France au duc sur les sentiments du Roy et de la Royne. 19 septembre 1562. (P. 45, a, et P. 46, a.)
10. De l'Estat de la France. 20 septembre 1562. 3 pages. (P. 50.)

11. Extraict d'une lettre de Monsieur l'Amiral à Monsieur d'Andelot du 25 décembre 1562. (P. 51, b.)
12. Arrêté du Roy. 22 septembre 1562. (P. 51, c.)
13. Mémoire du Duc pour l'envoyé du Roy de France. (En latin.) Très-remarquable, et blâmant avec rigueur la conduite des Guises. 2 octobre 1562. (P. 55.)
14. Lettre de Louis de Bourbon au Duc. Signature. 3 octobre 1562. (P. 36, a.)
15. Copie de la défense du Prince de Condé. Octobre 1562. (Pièce 60, a, et P. 60, c.)
16. Lettre de Madeleine de Mailly au Duc. 14 octobre 1562. (P. 61, a.)
17. Extraict des nouvelles qui ont esté mandées de Monseigneur le Prince de Condé à Monsieur d'Andelot, escript d'Orléans. 28 septembre 1562. 1 page. (P. 61, b.)
18. Lettre de Madeleine de Mailly au Duc. 10 novembre 1562. (P. 67, a.)
19. Copie du Mémoire envoyé par le Cardinal de Lorraine au Roy de Navarre. 10 novembre 1562. (P. 67, b.)
20. Lettre de Madame Madeleine de Mailly demandant des secours au Duc. (Autographe.) 13 novembre 1562. (P. 70.)
21. Duplicata de la dépêche envoyée par le Prince de Condé et collationnée à l'original, signé Chastillon. Escripte au camp de Hormoy, 18 décembre 1562. (P. 71, a, et 71, b.)
22. Procuration des princes protestants à haute et puissante dame Magdaleine de Mailly dame de Rey. (18 novembre 1562. Copie. (Pièce 73.)
23. Lettre de la princesse de Condé (signature) demandant l'appui du duc en faveur de son mari. Décembre 1562. (P. 75.)

5e *Carton.* E.

1. Copie de lettres du duc Christophe à la Reine mère, au Roy, au Roy de Navarre, au Prince de Condé. 9 juin 1562. (P. 20, 21, 22, 23.)
2. Instructions pour l'envoyé du duc en France. 12 juin 1562. (P. 28.)
3. Lettre de Vezines envoyé de Condé au duc des Deux-Ponts. 12 juin 1562. (P. 30, c. P. 30, d.)
4. Pastores ecclesiarum Galliarum congregati Aureliæ in Synodo Nationali. Au duc de Wurtemberg. 4 may 1562. (P. 30, f.)
5. Lettre du duc au cardinal de Lorraine. 13 juin 1562. (P. 31, a.) (Copie.)
6. Copie de la lettre du duc de Wurtemberger au duc de Guise. 13 juin. (P. 32, a.)
7. Lettre de Louis de Bourbon. (16 juin 1562. (Signature.) (P. 40.)

8. Lettres de Chastillon et Andelot au Duc. Aureliæ, 15 Calend. Julias 1562. (Signature.) (P. 41.)
9. Ordonnance du Roy et de Monsieur le Côte de Brissac, Mareschal de France, Lieutenant général et Gouverneur de sa Maiesté en la ville de Paris sur le faict de la Police de ladicte ville. Publiée à son de trompe le XVIIIe jour de Juin M. D. LXII. A Paris par Jehan Dallier libraire demeurant sur le Pont St Michel à l'enseigne de la Rose blanche. 4 pages. (Pièce intéressante prescrivant à chaque habitant de Paris de faire sa déclaration de foi auprès du capitaine du quartier.) (P. 42.)
10. Lettre du Roi Charles au duc de Wurtemberger. 20 juin 1562. (P. 54, a.)
11. Recueil de pièces allemandes donnant presque jour par jour des nouvelles de la guerre civile. Juin et juillet 1562. (P. 54 et suivantes.)
12. Extraict d'une Lettre escripte de la main du duc de Guyse au cardinal de Lorraine. 16 juin 1562. (P. 65.)
13. Lettre de Loys de Bourbon au Comte Palatin et au Duc de Wurtemberger. 7 juin 1562. Lettre remarquable : Condé se déclare prêt pour maintenir la pure parole de Dieu à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang. (P. 68, b.)
14. Edict du Roy sur les articles faicts par la faculté de Théologie, plus autre Edict touchant la juridiction des Prélats et inquisiteurs de la Foy, alencontre des personnes laycs et ecclésiastiques, chargées ou accusées d'hérésie. Paris, 1562. Avec Privilége. 40 pages. (P. 68, e.)
15. Lettre de François de Lorraine au duc de Wurtemberger. (Signature de Bloye.) 5 juillet 1562. (P. 72, a.)
16. Copie d'une lettre du même au comte Palatin. Même date. (P. 73.)
17. Lettres du Roy de France et de Catherine au Duc. (Signature.) 15 juillet 1562. (P. 82. P. 83.)
18. Mémoire sur l'état de la France. Juillet 1562. (Sans nom d'auteur.) Intéressant. 10 pages. (P. 84, b.)
19. Copie d'une lettre d'Hottman. 11 juillet 1562. (P. 92, p.)
20. Mémoire sur les affaires religieuses présenté au duc par le chevalier de Villegaignon. (Signature.) 25 juillet 1562. (P. 101, a.)
21. Longue lettre de François de Lorraine au Duc, 24 juillet. Du camp de Bloy. (Signature et longue apostille de la main du duc.) (P. 100, a.)

Ce carton renferme un grand nombre de correspondances en majeure partie allemandes, quelques-unes latines ou françaises dues aux envoyés du duc en France, et dont l'étude pourrait jeter quelque lumière sur l'histoire de cette époque.

6e *Carton.* F.

1. Lettre de Madeleine de Mailly. (Signature.) Strasbourg, 6 février 1563. (P. 6.)
2. Recueil des derniers propos tenus par Messire François de Lorraine à l'heure de son trépas. (Copie de l'original imprimé.) (P. 8.)
3. Lettre de Madeleine de Mailly. (Autographe.) Strasbourg, 27 février 1563. (P. 10, b.)
4. Pièce de vers sur la mort de Guise. 27 février 1563. (P. 10, c.)
5. Lettre de Madeleine de Mailly. 3 mars 1563. Strasbourg. (Signature.) (P. 13.)
6. Lettre de Catherine de Médicis accréditant Rascalon auprès du Duc. 3 mars 1563. (P. 14, a.)
7. Lettre de Madeleine de Mailly. 5 mars 1563. Strasbourg. Cette lettre, comme les précédentes, a trait aux négociations à entamer avec les princes allemands. (P. 15, a.)
8. Copie de l'engagement pris par le Landgraf de Hesse vis-à-vis des réformés. (P. 15, b.)
9. Lettre de Rascalon au Duc. 23 mars 1563, (P. 16, a.)
10. Récit de l'audience accordée à Rascalon par le duc. (Très-intéressant.) Mars 1563. (P. 17, c.)
11. Lettre de Loys de Condé au Duc. 16 mars 1563. (Signature.) (P. 18, a.)
12. Protestation de Condé. (P. 20, a.)
13. Lettre d'Andelot au duc. 14 mars 1563. D'Orléans. (Signature.) (P. 21, a.)
14. Lettre de Madeleine de Mailly avertissant le duc de se mettre en garde contre Rascalon. De Strasbourg, 15 mars 1563. (P. 22, a.)
15. Copie des instructions données à l'envoyé du duc près la Royne mère. Mars 1563. (Très-importante.) (P. 23, b.)
16. Lettre de Madeleine de Mailly. Strasbourg, 26 mars 1563. (P. 28, a.)
17. Lettre de Mlle de Rey à sa mère lui annonçant la paix. (Autographe.) 3 de mars 1563. (P. 28, b.)
18. Extrait des nouvelles de la paix qu'on a envoyées d'Orléans à Madame de Rey. Mars 1563. (P. 29.)
19. Lettre de Loys de Bourbon au duc au sujet de la paix. (Signature.) 31 mars 1563.
20. Lettre du Prince Anthoine de Croy au Duc le remerciant de l'assistance donnée aux Eglises. (Autographe.) Caen, mars 1563. (P. 36, a.)

21. Lettre de l'Amiral à propos de la paix. D'Orléans des premiers jours d'april 1563. (Signée.) (P. 37, a.)
22. Lettre d'Andelot au duc. 1er avril 1563. (Signée.) (P. 38, a.)
23. Lettre du duc au Prince de Condé. 5 avril 1563. (Copie.) P. 41, a.)
24. Lettre de Madeleine de Mailly défendant l'amiral contre ceux qui l'accusent d'avoir fait tuer Guise. (Strasbourg, 5 avril 1563. (P. 42, a.)
25. Protestation faite par celui qui a tué Mr de Guise. Pièce jointe à la précédente.) (P. 42, c.)
26. Lettre de Madeleine de Mailly. Strasbourg, 11 avril 1563. (P. 43, a.)
27. Lettres de Charles et Catherine de Médicis au Duc. 14 avril 1563. (P. 45, a. P. 46, a.)
28. Copie des instructions données à M. de Rambouillet, envoyé du Roi près le duc. 14 april 1563. (P. 47, a.)
29. Lettre de Madeleine de Mailly au Duc. Strasbourg, 25 avril 1563.) P. 48, a.)
30. Copie d'une lettre du duc à Me de Mailly fixant une date pour une entrevue. (P. 49, b.)
31. Lettres de Madeleine de Mailly au Duc. Strasbourg, 7 mai 1563. (P. 54, b.) et 10 mai 1563. (P. 63.)
32. Convention entre le Landgraf de Hesse et de Rambouillet (Latin.) Intéressant. On y lit à propos de l'armée allemande employée par les huguenots : « Sed et Dominus de Andeloth aperte protestatus est et celsitudini suæ sancte promisit, se exercitu illo germanico nullo pacto adversus regem, sed multo magis pro tuenda regis dignitate ac recuperanda libertate usurum, et si quis aliquid adversus Regis personam, vel in detrimentum ipsius status machinaturus esset, operam sese daturum, ut hunc ipsum manibus suis confoderet. » (P. 58.)
33. Responsum legato Principis Condensis. 13 may 1563. (P. 60, b.)
33 *bis*. Mémoire des propos tenus entre Monseigneur le duc de Wurtemberger et ma dame de Roye concernant le faict de la Religion en France. 22 may 1563. (P. 65, a.)
33 *ter*. Réponse du duc des Deux-Ponts à l'envoyé de Condé. 22 mai 1563. (P. 66, b.)
34. Ce que Madame de Roye doibt proposer à Messieurs les princes du Sainct Empire. Strasbourg, 15 mai 1563. (P. 69, b.)
35. Des conditions nécessaires pour rétablir la paix en France. (Latin.) (P. 69.)
36. Lettre de Madeleine de Mailly. 8 juin 1563. Nancy. (P. 75.)

37. Double de l'instruction donné au secrétaire Millet près le Duc et faict au bois de Vincennes. 4 juin 1563. (P. 76, b.)
38. Double de la déclaration que Monseigneur le Prince de Condé a faict pour Monsieur l'admiral en la présence de la Royne. 17 juin 1563. (P. 78.)
39. Lettre de Condé au duc. Juillet 1563. (Signature.) (P. 86.)
40. Lettres de l'Amiral et de d'Andelot au Duc. De Chastillon. 12 septembre 1563. (Signées.) (P. 96 et 97.)
41. Instructions au sieur de Barthé des propos qu'il doibt faire entendre aux trés illustres du Sainct Empire vers lesquels il est mandé de la part de Messieurs l'Admiral de France et d'Andelot. Chastillon, 12 septembre 1563. (P. 98.)
42. Longue dissertation sur le rôle de l'amiral dans les guerres civiles et surtout à cause de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot. Copie sans doute d'un mémoire de l'amiral. Le 5 mai 1563. (P. 98, b.)
43. Lettre du Roi Charles au Duc. 23 septembre 1563. (P. 99.)
44. Lettre du Prince Antoine de Croy au Duc. Septembre 1563. (P. 101.)
45. Lettre de Madeleine de Mailly. Muret, 2 octobre 1563. (P. 103.)
46. Lettre de Louis de Bourbon. Muret, 6 octobre 1563. (P. 104.)
47. Lettre d'Hottman. Chastillon, 3 octobre 1563. (Autographe.) (P. 109, b.)
48. Copie d'une lettre de Condé au Landgrave de Hesse escrit à La Ferté. 11 octobre 1563. (P. 109.)

7e *Carton.* G.

1. Lettre du Roi Charles au duc. 1567. 15 février. (P. 1.)
2. Lettre de Catherine de Médicis. Même date. (P. 2, a.)
3. Lettre du Marquis de Bussy au Duc. 18 juin 1563. (P. 20.)
4. Bruits et émotions en France. 5 octobre 1567. Sans nom d'auteur. 2 pages manuscrites. (P. 37 et 38.)
5. Copie d'une lettre de Louis de Bourbon au Duc. 7 septembre 1567. (P. 39.)
6. Supplication du Prince de Condé au Roy. (Copie.) Octobre 1567. (P. 40.)
7. Mémoire sur l'état de la France. 1567 (P. 41.)

Je ne cite pas un grand nombre de lettres de Catherine et de Charles IX accréditant des ambassadeurs.

8. Lettre du Prince de Bouillon. Sédan, 14 octobre 1567.

P. 9. Instructions sur les affaires de France. 1567. (P. 55, a.)

Bº 10. Discours de Lignerolles envoyé de la cour de France près le

duc. 6 novembre 1567. Pièce importante, signée par Lignerolles sur la demande du duc. (P. 69, b.)

12. Long mémoire latin sur les causes qui ont fait prendre les armes au Prince de Condé. 10 novembre 1567. (P. 75, c.)
13. Mémoire de l'Evêque de Rennes pour le duc. 12 novembre 1567. (P. 76, a.)
14. Responsum Ducis ad petitiones Episcopi Rennensis legati Regii. 15 novembre, anno 1567.)
15. Relation très-intéressante (latine) du voyage et de la mission de Aurelius de Vergeryo à la cour de France. 19 novembre 1567. (P. 91.)
16. Copie d'une lettre de l'Evêque de Rennes à Georges-Frédéric, électeur de Brandenbourg, 23 nov. 1567. (P. 101, b.)
17. Lettre du même au duc. 4 nov. 1567. (P. 108, a.)
18. Longue lettre de Charles IX. 9 novembre 1567. (P. 110, a.)
19. Longue lettre de l'Evêque de Rennes au Duc. 16 décembre 1567. (P. 114.)
20. Du même au Duc. 25 décembre 1567. (P. 117.) 8 janvier. (P. 125, a.)
21. Journal de la cour de France. 30 janvier 1568. 1 page. (P. 138, b.)
22. Copie de la Résolution de la volonté du Roy de France sur le faict et négociation de la paix a traicter avec le prince de Condé et ceux de sa suitte. 30 janvier 1568. (P. 138, c.)
23. Copie de la Response du prince de Condé et ceux de sa suitte aux articles de la Résolution du Roy sur le faict et négociation de la paix. 30 janvier 1568. (P. 138, d.)
24. Longue lettre de l'Evesque de Rennes au duc. 1er Feb. 1568. (P. 140.)

8e *Carton*. H.

1. Lettre du duc à la duchesse douairière de Guise. 6 fév. 1568. (P. 1.)
2. Lettres de la duchesse de Guise. 8 feb. 1568. (P. 2.) 14 mars. (P. 19.)
3. Exemplum literarum ad serenissimum Regem Franciæ pro pace in Regno Galliæ restituenda. 14 Feb. 1568. (P. 14, c.)
4. Copie de la lettre du Roy de France responsive à celle de S. M. I. sur le faict de la capitulation et traicté de paix à faire par le Roy avec ses subjects rebelles, en date de Paris du 22 mars 1568. (P. 24, b.)
5. Double du traicté que le Roy a envoyé à Monsieur le Prince de Condé. (P. 25, b.)

6. Lettre de l'amiral. (Autographe.) Chastillon, 13 juin 1568. (P. 31, a.)
7. Lettre de D'Andelot. (Signature.) Même date. (P. 32, a.)
8. Lettre de Loys de Bourbon. 22 juin 1568. (P. 33, a.)

Ces trois lettres recommandent le sieur de Francourt, envoyé des princes à la cour de Wurtemberg.

9. Lettres de Charles IX et de Catherine de Médicis envoyant un ambassadeur. 25 juin 1568. (P. 34 et 35.) Du 17 août. (P. 42 et 43.) Du 14 octobre. (P. 60 et 61.)
10. Dépêche de De Lus agent de la cour de France au Duc. Circa 18 Jul. 1568. (P. 37.)
11. Lettre très-curieuse de l'Evêque de Rennes déclarant que Rascalon n'a jamais été chargé d'une ambassade près le Duc. « Leurs Majestés, dit-il, s'esbahyssoyent grandement de la témérité du personnage. » 19 août 1568. (P. 44, b.)
12. Deux petits billets de Condé et de l'Amiral signés. 23 août 1568. (P. 45, a. P. 46, a.)
13. Lettre de l'Envoyé des Princes Francourt au Duc. Heildelberg, 4 septembre 1568. (P. 52.)
14. Discours des affaires de France. Long mémoire du même. 4 septembre 1568. (P. 53.)
15. Instruction au sieur de Masparault conseiller du Roy et maitre des Resquêtes ordinaires de son hostel envoyé présentement en Allemagne. 14 octobre 1568. (P. 62, b.)
16. Longue lettre de De Lus. 20 octobre 1568. (P. 63.)

9e *Carton*. J.

1. Mandata a nobis Henrico, etc. Segurio Pardiliano. Instructions du Roi de Navarre à son envoyé près les princes d'Allemagne. Long mémoire latin concluant à la nécessité d'une convocation d'un Synode entre les Eglises de France et d'Allemagne, De Nérac, 15 décembre 1584. (P. 1 et P. 2.)
2. Lettre du Roi de Navarre au Duc. (Signature enlevée,) Mais cette apostille de la main du Roi. « Je vous pry Monsr mon cousin fere paretre en ceste si importante occasion combyen vous desyres l'advancement de la gloire de Dieu et le byen de la France laquelle je veux croyre que tous les princes du St Empire ne laysseront perdre ny les fidelles quy sont en foule. 24 août 1585. (P. 6.)
3. Déclaration et protestation du Roy de Navarre, de Monsieur le Prince de Condé, et de Monsieur le duc de Montmorenci : sur la paix faicte avec ceux de la maison de Lorraine chefs et principaux auteurs

de la ligue au préjudice de la maison de France. Imprimé à Bergerac MDLXXXV. Exemplaire très-rare in-32 pages. (P. 8.)

4. Henricus Dei gratia Rex Navarræ. Illustrissimo Principi ac Domino Wilhelmo Landgravio Hassiæ et consanguineo nostro clarissimo. (Pièce importante.) La reine mère le presse d'abjurer; mais il entend demeurer fidèle à la profession de foi évangélique de sa jeunesse : « Repetitis colloquijs eo res redijt, ut si deserta religione nostra ad Papisticam serio transire, atque hanc ingenue amplecti statuerem omnia pro arbitrio meo postulata Regem concessurum multis sponsionibus polliceretur. Si secus faxim, non est quod quidquam pacis unquam me expectare oporteat. At, cum D. O. Max. beneficio in puriore et orthodoxa religione sim à puero educatus, creveritque et crescat in dies semper uberius domus Domini apud me zelus, extrema quælibet omnia subire, et perpeti mihi satius est, quam ne latum quidem unguem ab affirmata in me pietate discedere... »

Cels. Vræ. fidelissimus consanguineus.
Tanquam filius.

HENRICUS.

Datum Rupellis decimo quinto Die January MD octingesimo septimo. 15 janvier 1587. (P. 56, b.)

5. Lettre de Jacob Ségurius au duc Louis de Wurtemberger à propos des démarches faites par la Reine mère auprès d'Henri de Navarre. 22 février 1587. Il demande des conseils. (P. 54.)

6. Lettre de Henri de Navarre. La Rochelle. Même date que la précédente. Adressée au duc Wilhelm de Hesse. (Signé.) (P. 53).

GÉOGRAPHIE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Lorsqu'au mois de janvier dernier j'adressais ici un appel au nom d'une Géographie du Protestantisme français, j'étais loin de me douter que cette œuvre d'une incontestable utilité était non-seulement entreprise ailleurs, mais déjà en sérieuse voie d'exécution. Un travailleur, savant et infatigable, avait depuis bientôt trente ans consacré à des recherches du même genre tous les moments que n'absorbaient point les devoirs de son ministère. Il ne se contentait pas d'appliquer son activité chrétienne à une seule Église : il a voulu retrouver pour toutes celles de sa patrie les témoignages de leur existence passée, reconstituer leurs annales, enregistrer les noms de leurs conducteurs successifs.

Il m'a été donné de voir l'œuvre de M. Louis Auzière, et je me sens pressé de lui rendre cet hommage public. Sans doute les lacunes sont encore nombreuses, les listes de pasteurs incomplètes; la tâche est loin d'être terminée. Mais ce qui est fait est déjà si considérable, qu'il ne s'agit point d'élever le monument; il ne faut plus que l'achever. Depuis les fondations jusqu'au sommet, chaque étage a des vides qu'il est essentiel de combler; mais c'est sur une charpente solidement établie que l'on peut édifier les matériaux.

Ces matériaux, nous les demandons avec un redoublement d'insistance, depuis que les manuscrits de M. Auzière nous sont connus. Nos lecteurs l'ont compris : il n'a pu être dans notre pensée de poursuivre une œuvre parallèle, séparée et certainement inférieure à la sienne. Il y avait mieux à faire : c'était de diriger nos affluents vers la grande rivière, d'unir des efforts produits isolément par une inspiration identique, et, grâce à cette union, d'atteindre plus rapidement au but désiré.

J'ai offert à M. Auzière une collaboration, tardive, il est vrai, mais que cependant il a bien voulu accepter, et désormais c'est en notre double nom que seront posées les *Questions géographiques*. Plusieurs de celles qui devaient figurer au *Bulletin* étaient heureusement résolues par lui : qu'il en reste pourtant à élucider! Le moment est venu surtout, plus vite que nous n'osions l'espérer, de réclamer de nos amis des documents indispensables, et de nature diverse, sur lesquels nous nous réservons d'attirer prochainement leur attention. Les garanties de succès deviennent beaucoup plus sérieuses, puisqu'il y a déjà un résultat acquis : nous comptons sur la sympathie et l'auxiliarité de tous ceux qui s'intéressent à nos Eglises et à leur douloureux, mais glorieux passé.

FERNAND SCHICKLER.

BIBLIOGRAPHIE

LE COMTE PELET DE LA LOZÈRE. — PENSÉES MORALES ET POLITIQUES, précédées d'une notice sur sa vie et ses écrits, par E. DHOMBRES.

Un hommage a déjà été rendu dans le *Bulletin* (t. XIX-XX, p. 396) à M. le comte Claramond Pelet de la Lozère, que la Société de l'Histoire du Protestantisme français eut, dès ses premiers jours,

l'honneur de compter parmi ses membres les plus dévoués. Il appartenait à une pieuse sollicitude, qui veille près de sa tombe, de nous révéler plus complétement cette âme scrupuleuse et austère par la publication des pensées où elle déposa le fruit d'une longue vie. C'est à M. le pasteur E. Dhombres qu'est échue la tâche de retracer dans une introduction les phases d'une existence presque séculaire, mêlée aux principaux événements de l'histoire contemporaine. Il s'en est acquitté avec une rare délicatesse, avec un talent sobre et pur, qui semble une harmonie de plus, et une sorte de convenance morale, en un tel sujet. On en jugera par ces lignes, qui sont comme les premiers linéaments d'un portrait aussi juste qu'expressif :

« Il est des hommes qui se révèlent aisément et laissent voir leur for intérieur à la plupart de ceux qui les approchent. Ce sont des natures simples, faciles, abandonnées, qui s'expriment et en quelque sorte se déploient sans cesse par leurs actes, par leurs paroles et jusque par ces traits mobiles de la physionomie, miroir transparent de leurs impressions.

« Il en est d'autres qui sont essentiellement réservés et contenus: leur parole brève et sobre ne dit jamais que ce qu'ils veulent dire, leurs actes eux-mêmes donnent rarement toute leur mesure; leurs sentiments ne paraissent que sous le contrôle d'une vigilance sévère. Ce n'est pas dissimulation, c'est possession d'eux-mêmes, quelquefois répugnance naturelle ou même voulue à s'exprimer au dehors. Quand il s'agit surtout de la manifestation des sentiments les plus intimes... ces natures fortes redoublent de réserve, et une sorte de pudeur virile couvre de ses voiles les émotions qui les agitent. De tels hommes n'ont de confidents qu'eux-mêmes et Dieu. Souvent ce n'est qu'après leur disparition de ce monde qu'on peut les bien connaître : on retrouve alors des notes, des lettres, des mémoires; on recueille çà et là des souvenirs qui ouvrent pour ainsi dire le sanctuaire de leur âme, et font apparaître une nouvelle individualité sous l'ancienne, en sorte que la mort (chose étrange !) devient la véritable révélatrice de la vie. »

C'est à cette catégorie de personnalités discrètes, qui mettent autant de soin à se réserver que d'autres à se produire, qu'appartenait M. le comte Pelet de la Lozère, et les actes de sa vie publique, si honorable d'ailleurs et si belle, trouvent leur complément dans le recueil de pensées où se révèle un moraliste moins sensible que Vauvenargues, moins amer que Larochefoucauld, qui a su parfois atteindre l'originalité sans sortir de la juste mesure. Ce n'est pas ici

le lieu d'apprécier en détail des pensées qui se rapportent aux sujets les plus divers. On reconnaîtra l'auteur à celle-ci : « Craignez la faveur du prince plus que sa disgrâce ; par la première, vous ne vous appartenez plus ; par la seconde, vous rentrez en possession de vous-même. » M. le comte Pelet a fait plus d'une fois cette expérience, dans son rapide passage aux affaires. Les bouleversements dont il fut témoin, dans sa carrière si longue, n'ont-ils pas justifié les maximes suivantes : « Ce sont les mœurs d'une nation, plus que ses institutions, qui la gouvernent.— Le suffrage universel, dirigé par le pouvoir absolu, peut devenir le suffrage d'un seul.— Une révolution peut régénérer un peuple ; plusieurs révolutions le dépravent. »

On ne lira pas ce volume, qui est comme le testament d'un homme de bien soutenu dans les épreuves de la vie par une foi supérieure, sans remercier Madame la comtesse Pelet-Otto d'avoir consenti à distraire de ses trésors domestiques des pages dignes de la grande publicité, et M. le pasteur E. Dhombres d'avoir été l'exécuteur si fidèle de ce dessein. J. B.

CORRESPONDANCE

ÉDITIONS DU PSAUTIER

Nos lecteurs se souviennent que, dans le *Bulletin* du 15 mars, M. le pasteur Douen (Paris, 5, rue des Beaux-Arts) priait tous les amis de l'œuvre historique de vouloir bien lui adresser copie du titre de *tous les Psautiers en vers sans exception* qui se trouveraient à leur portée, dans le but de compléter la bibliographie du Psautier publiée par M. Bovet.

Voici le nom des personnes qui l'ont jusqu'ici honoré de leurs bienveillantes communications :

MM. Gonin, Maurice Vernes, Olivier Barbier, Gustave Ponvert, et les pasteurs Théod. Monod, A. Coquerel fils et Eschenauer, de Paris ;

MM. les pasteurs Cuvier, de Nancy ; Delbart, de l'île de Ré ; Cadiot, de Bédarieux ; Tachard, d'Uchaud ; Nogaret, de Bayonne ; Maillard, de La Mothe-Saint-Héraye ; Dupin, de Saint-André de Sauveterre ; Foucault, de La Rochelle, et H. Baird, de New-York. Total, seize communications comprenant environ cinquante éditions.

Comme il n'est point de pasteur qui ne puisse signaler plusieurs éditions en usage dans son Eglise, qu'on juge par là du nombre considérable de Psautiers qui sortiraient de l'oubli, si cet appel était plus généralement entendu et compris.

Il ne s'agit point seulement, comme on pourrait être tenté de le croire, d'éditions rares du XVIe siècle, mais de toutes les éditions, sans exception, qui ont été publiées jusqu'à nos jours. Telle qui passe pour commune et ne méritant aucune attention, est peut-être du grand nombre de celles qui ont échappé à des recherches toujours bornées, malgré leur étendue, et qu'il importe le plus de faire connaître.

Nous croyons devoir le répéter, le but qu'on se propose n'est pas uniquement de signaler les éditions rares qui ont une valeur intrinsèque, mais en même temps et surtout de découvrir, autant qu'il est possible, combien de milliers de fois le Psautier versifié a été réimprimé, soit au nord, soit au midi, soit par des protestants, soit par des catholiques.

Il n'est donc nullement nécessaire de posséder des connaissances spéciales pour prendre utilement part à la composition de ce vaste chapitre de l'histoire du Psautier; il suffit d'un peu de peine et de beaucoup de bonne volonté. Les résultats déjà obtenus permettent d'espérer une plus ample moisson de précieux renseignements. O. D.

LIVRES CONDAMNÉS EN 1682

Un arrêt du parlement de Grenoble, du 1er juillet 1682, porte que les livres intitulés *Entretiens d'un père et de son fils*, et *Préservatif contre le changement de religion*, soient lacérés et brûlés en place du Breuil, et que le livre *Traité de la Vérité* sera supprimé pour toujours.

Les « Entretiens » seraient-ils le « Discours en forme de dialogue entre un père et son fils, » de Josué de La Place, qui aurait revêtu un autre titre? — Le « Préservatif » est sans doute l'ouvrage anonyme de Jurieu, qui porte le même titre, et qui parut à Rouen en 1680. La 3e édition, que nous possédons, est de 1682. — Quant au « Traité, » qui subit une moindre peine, que peut-il être?

Un arrêt du même parlement de Grenoble, du 4 juillet 1682, condamne le livre intitulé *Discours contre les révoltez, imprimé au Désert*, à être lacéré et brûlé sur la place du Breuil. Quel est ce « Discours? » Il serait d'autant plus nécessaire de le savoir qu'en 1682, il n'y eut aucune révolte parmi les protestants, si nous sommes bien informé : ces derniers n'ayant contrevenu aux arrêts qui leur défendaient de s'assembler dans les églises interdites, qu'après la réunion secrète de Toulouse de janvier 1683, et en suite de ses décisions. Cette mention, « imprimé au Désert, » est également curieuse, le terme de « Désert » ne paraissant avoir eu cours qu'après la révocation de l'édit de Nantes.

E. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme).

CHRONIQUE

MONUMENT DE KNOX

Le 24 novembre 1872, l'Ecosse a célébré le troisième anniversaire séculaire de la mort du réformateur John Knox, sur la tombe duquel ses disciples purent graver ce mot : *Ci gît l'homme qui ne trembla jamais devant un homme.* Les habitants d'Edimbourg viennent de décider d'élever au réformateur une statue colossale qui reposera sur un piédestal en granit où seront représentés les divers réformateurs du continent. Mais le vrai monument de Knox, c'est cette petite maison de la Canongate qu'il habita, et où se lisent ces trois mots : Θεὸς, *Deus, God.*

MISSION FRANÇAISE

Sous ce titre paraît à Londres, sous la direction de M. le pasteur Marzials et de M. Albert Cadix, son suffragant, une revue mensuelle, d'un intérêt à la fois littéraire et philanthropique, car elle a pour but de soulager les misères de nos compatriotes. Les premiers numéros contiennent une étude des plus instructives sur un *prédicateur de l'Eglise du Refuge au XVIIe siècle*, Ezéchiel Mermet, à laquelle nous aurons lieu de faire prochainement quelques emprunts. C'est comme un écho de plus de la France protestante à l'étranger.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR MARTIN PASCHOUD

Il y a quelques semaines, lors de notre assemblée générale, M. le pasteur Martin Paschoud, dont la santé trop souvent altérée se relevait à peine d'une nouvelle atteinte, avait à cœur de témoigner par sa présence du constant intérêt qu'il portait à nos travaux. Hélas! cette marque de sympathie devait être la dernière. Le 24 mai Dieu rappelait à lui son serviteur, et moins d'un mois après notre réunion, dans ce même temple de l'Oratoire, les nombreux amis du vénérable pasteur, réunis autour de sa dépouille mortelle, offraient à sa mémoire un suprême tribut de regret et d'affection.

M. Joseph-Martin Paschoud, né à Nîmes le 14 octobre 1802, quitta l'Eglise de Lyon pour celle de Paris au commencement de 1837, et obtint comme prédicateur un rang distingué. Trente ans plus tard il devenait président du Conseil presbytéral. Dans une Revue plus exclusivement tournée vers le passé, nous ne nous arrêterons pas sur une carrière pastorale appartenant tout entière au dix-neuvième siècle; mais comment ne pas rappeler ici la vivacité de l'intelligence, les brillantes facultés de l'esprit, les précieuses qualités du cœur qui ont rendu M. Martin cher à ses amis, sympathique à ceux qui ne l'approchaient qu'incidemment? Comment ne pas proposer en exemple aux générations cette ardeur infatigable qui par la volonté savait triompher de la faiblesse de sa constitution, de la souffrance même, dès qu'une idée grande et généreuse réclamait son appui? Aux époques douloureuses que le monde traverse, nommer l'*Alliance chrétienne universelle*, la *Ligue de la Paix*, n'est-ce pas aspirer à des hauteurs morales qui paraissent inaccessibles? M. Martin Paschoud, confiant en son Dieu dans les plus tristes jours, n'a jamais voulu désespérer de l'humanité.

Dans le *Disciple de Jésus-Christ* qu'il a si longtemps dirigé plus d'une fois il avait recommandé notre œuvre historique. Sa digne veuve, continuant sa pensée, vient d'offrir en souvenir de lui, à la Bibliothèque du Protestantisme français tous les livres qui lui ont appartenu.

F. SCHICKLER.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	
21e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »	pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c.	pour la Suisse.
15 fr. »	pour l'étranger.
7 fr. 50 c.	pour les pasteurs des départements.
10 fr. »	pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. »	pour les départements;
1 fr. 25 c.	pour la Belgique;
1 fr. 50 c.	pour l'Algérie;
1 fr. 75 c.	pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c.	pour l'Allemagne;
3 fr. »	pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.

22e ANNÉE — 1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

No 8. 15 Août 1873



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société.

La Bibliothèque est fermée au public pendant les vacances du 15 août au 15 octobre prochain.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

JEAN SLEIDAN (1)

Dans les pittoresques montagnes de l'Eifel, qui s'étendent entre Cologne et Aix-la-Chapelle, s'élève, au sein d'une riante vallée, aujourd'hui traversée par le chemin de fer, la petite ville de Schleiden, dominée par les ruines de l'antique manoir des comtes de Manderscheid, dont le nom figure dans le catalogue des évêques de Strasbourg. Ce fut à Schleiden que naquirent deux des plus grandes illustrations scientifiques du XVI[e] siècle (*die zwei Eiffelländer*), Jean Sleidan, le premier

(1) La notice suivante est empruntée au dernier numéro d'un excellent recueil que nos malheurs nous ont rendu plus cher, la *Revue d'Alsace.* On a seulement complété l'article de M. le pasteur Jules Rathgeber par quelques fragments de la correspondance inédite de Sleidan avec Calvin. (*Réd.*)

Il n'existe pas de biographie complète de Sleidan. Voici les principaux ouvrages qui traitent de cet éminent historien : *Joh. Sleidans Commentare über die Regierungszeit Karls V, historisch-kritisch betrachtet von* D[r] THEODOR PAUR. Leipz. 1843. — HERZOGS *Real-Encyclopædie für protestantische Theologie und Kirche*, XIV. Band, Artikel « Sleidan, » p. 480-483. — Vers la fin de 1862, M. PHILIPPE WELTZ, bachelier ès-lettres et ès-sciences, a soutenu à la Faculté de théologie de Strasbourg une thèse sur Sleidan, sous le titre de : *Etude sur Sleidan, historien de la Réforme.*

historien de la Réforme, et Jean Sturm (1), l'éminent pédagogue et le premier recteur du Gymnase de Strasbourg.

Jean Sleidan naquit en 1506, une année avant son compatriote Jean Sturm. Son père se nommait Philippe et sa mère Elisabeth, et longtemps il porta lui-même le nom de *Philippsohn*. Il avait encore deux frères et quatre sœurs, que son père, dans sa position peu aisée, eut de la peine à élever ; il est probable toutefois que les comtes de Manderscheid lui vinrent en aide, du moins pour son fils Jean, qui, après avoir été commensal, finit par devenir précepteur dans cette famille noble. Sleidan fréquenta jusqu'à l'âge de treize ans l'école de sa ville natale; en 1519 ses parents l'envoyèrent à Liége, où il séjourna trois ans. Il y avait à Liége à cette époque une école célèbre, fondée par les *Frères de la vie commune* (2). Cette association, fondée à Deventer par Gérard Groot (1376), différait des associations monastiques, en ce qu'elle n'exigeait pas de vœux perpétuels. Les membres qui en faisaient partie, vivaient d'après une règle commune et se consacraient à l'instruction de la jeunesse. L'esprit d'un mysticisme de bon aloi animait cette communauté qui, la première, rompit avec les traditions de la scolastique, et prépara dans les Pays-Bas et sur les bords du Rhin, le terrain à la renaissance des lettres. Dire qu'Erasme de Rotterdam fut un des élèves formés à cette école, c'est en proclamer la haute importance au XVe et au début du XVIe siècle.

A Liége il existait depuis 1496 une école florissante des Frères de la vie commune : c'était le *Gymnase de Saint-Jérôme*. Cet établissement, unique en son genre, se composait de huit classes. Les élèves y suivaient un cours d'enseignement complet, depuis les premiers éléments de la lecture et de l'écriture jusqu'à l'étude de la rhétorique et de la philosophie.

(1) Voyez sur Jean Sturm la savante monographie du professeur Ch. Schmidt : *La vie et les travaux de Jean Sturm, premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg*. Strasb. 1855.

(2) Voyez, pour de plus amples détails sur cette association, le livre de Delprat : *Die Brüderschafft des gemeinsamen Lebens. Deutsch von Mohnike.* Leipz. 1840.

Ce fut à Liége que Sleidan acquit ce style latin si correct et si élégant, qui fit l'admiration de ses contemporains. Il avait pris pour modèle Jules César, qu'il regardait comme le premier des historiens, et dont il vantait la pureté et l'élégant langage. De Liége, Sleidan se rendit à Cologne, où il suivit des cours de littérature grecque et latine. Ce fut à Cologne qu'il publia vers 1523 une collection d'épigrammes latines, sous le nom de *Sleidanus*, qu'il adopta à cette époque. Il se détacha insensiblement des scolastiques, et se rallia à la phalange, de jour en jour plus nombreuse, des humanistes ou amis des auteurs classiques de l'antiquité. La santé de Sleidan ne paraît pas avoir été très-forte; peut-être le zèle avec lequel il se livrait à l'étude contribua-t-il aussi à affaiblir sa constitution. Il tomba dangereusement malade à Cologne, et, quand son ami Jean Sturm vint le voir, il le trouva dans un état déplorable. Il l'engagea vivement à l'accompagner à Louvain, où il fut rétabli par les soins d'un médecin renommé. Mais celui-ci lui recommanda de ménager ses forces; Sleidan suivit ce conseil, et accepta en 1523 la place de précepteur auprès du jeune comte François de Manderscheid. Il resta plusieurs années à ce poste, et, après avoir fait l'éducation de son élève, il l'accompagna en France, où il retrouva son ami Sturm à l'Université de Paris.

Sleidan passa quelque temps dans cette ville, qui brillait alors d'un vif éclat dans la république des lettres; mais en 1532 il se rendit à Orléans, où il se livra à l'étude du droit; en 1535, après avoir obtenu le grade de licencié en droit, il quitta Orléans pour revenir à Paris. Là il retomba assez dangereusement malade; son ami Sturm, avant de partir pour Strasbourg, le recommanda au cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris. Ce prélat distingué, qui protégeait les lettres qu'il cultivait lui-même avec succès, et qui correspondait avec Mélanchthon, fit une pension à Sleidan. Ce dernier, par reconnaissance, lui dédia un extrait latin de l'historien Froissart : *Joa. Froissardi Historiarum epitome — cura Joa.*

Sleidani. Grâce à l'intervention du cardinal du Bellay, Sleidan fut nommé en 1540 interprète de l'ambassadeur de France à la Diète de Haguenau.

Voici quel était le rôle assigné à l'ambassadeur français Lazare du Baïf à la Diète. Il s'agissait de gagner secrètement les envoyés du landgrave de Hesse et d'engager les Etats évangéliques de l'Allemagne à conclure une ligue avec le roi de France. C'est ce qui ressort clairement des documents qui se trouvent aux archives de Weimar, et qui ont été mis en lumière par M. le professeur Schmidt (1). Cette mission ne réussit pas, car les Etats protestants de l'Allemagne, et à leur tête l'électeur de Saxe, étaient méfiants à l'égard de François Ier, qui, tout en les engageant à s'allier avec lui contre Charles-Quint, persécutait cruellement leurs coreligionnaires dans son royaume. Mais si Sleidan ne fut pas heureux dans sa mission, il entra en rapport avec le landgrave Philippe de Hesse, qui apprit à l'estimer et le recommanda à la ligue de Smalkalde, qui le nomma en 1541 son ambassadeur, son interprète et son historiographe, avec un traitement annuel de 250 florins d'or. Sleidan quitta le service de la France et vint s'établir en 1541 à Strasbourg, où depuis trois ans demeurait son ami, le recteur Jean Sturm. Il gagna bientôt l'amitié du stettmeistre Jacques Sturm, fut nommé syndic de la ville et s'attira l'estime et l'affection de ses nouveaux concitoyens.

Selon toute vraisemblance, Sleidan se rattacha, dès son arrivée à Strasbourg, franchement à la Réforme. En effet, il publia en 1542 un écrit dans lequel il montre une vive opposition à l'Eglise romaine. Cet écrit contient deux discours adressés l'un à l'empereur, l'autre aux princes allemands. Il est intitulé : *Orationes II una ad Carolum V altera ad Germaniæ Principes*. Il en parut deux éditions, une allemande, en 1542, sous le nom de *Baptiste Lasdenius*, anagramme de

(1) Voyez sa *Vie de Jean Sturm*, p. 49 et suiv.

Jean Sleidan, et une latine en 1544. Le but de ces discours est la défense du protestantisme; la Réforme est une œuvre providentielle; s'y opposer, c'est faire une tentative inutile et contraire à la volonté de Dieu, car malgré l'opposition du pape et de l'empereur, l'Evangile triomphera par la seule puissance de la Parole divine.

La prise de la ville d'Ofen (en Hongrie), par les Turcs, inspira à Sleidan de vifs regrets; il les exprima dans un traité latin, intitulé : *De capta Buda a Solimanno, anno* 1542.

Trois ans après, en 1545, Sleidan publia une traduction latine de l'*Histoire de Philippe de Commines*, intitulée *Philippi Cominæi et de rebus gestis Ludovici XI Galliar. regis et Caroli Burgundiæ ducis Commentarii — cura Jo. Sleidani; Argent.* 1545. Il dédia cet ouvrage aux chefs de la ligue de Smalkalde, à l'électeur Jean-Frédéric de Saxe et au landgrave Philippe de Hesse.

En 1543, Charles-Quint et le roi d'Angleterre Henri VIII s'étaient alliés pour faire la guerre à la France, mais l'empereur s'était bientôt retiré de la lutte, parce que ses intérêts en Allemagne lui commandaient la neutralité. François Ier, qui craignait une nouvelle guerre avec Charles-Quint, aurait voulu faire sa paix avec l'Angleterre. Il s'adressa à la ligue de Smalkalde pour la prier d'intervenir en sa faveur à Paris et à Londres. L'électeur de Saxe ne se fiait pas aux promesses du roi, mais le landgrave de Hesse, gagné par le cardinal du Bellay, intercéda pour le roi de France, de sorte que la ligue envoya une députation à Paris; parmi les délégués se trouvaient Jean Sleidan et un gentilhomme originaire de Metz, Jean de Niedbruck. Les ambassadeurs, après avoir pris leurs instructions à Paris, se rendirent en Angleterre; grâce à leurs efforts, les négociations commencèrent au camp d'Ardres; elles furent longues et pénibles, et aboutirent enfin à la paix.

Nous avons nommé parmi les délégués de la ligue de Smalkalde un noble messin, Jean de Niedbruck (*Hans von Metz*); il paraît qu'en passant par Metz, Sleidan apprit à connaître

sa fille Jola, qu'il épousa en 1546. Trois filles issurent de ce mariage; la tradition prétend, sans doute à tort, que Sleidan était tellement absorbé par ses occupations littéraires et ses travaux politiques, que souvent il ne se rappelait plus leur nom.

En 1548, Sleidan publia une traduction latine du livre de Commines sur Charles VIII, sous le titre de : *Ph. Cominæi de Carolo VIII, Gall. rege et bello Neapol. Commentarii; Jo. Sleidano interprete. Argent.* 1548. Deux ans plus tard parut de lui, également en latin, une traduction d'un traité français écrit en 1515 par Claude de Seyssel, évêque de Marseille et ambassadeur de Louis XII auprès du pape Léon X. Le titre de l'ouvrage latin est *Claudii Sesellii de republica Galliæ et regum officiis.* Il est dédié au roi d'Angleterre Edouard VI et divisé en trois parties : *Religion*, *justice et politique*. Les deux dernières parties sont parfaites, dit Sleidan; quant à la première, il faut se rappeler le temps où l'auteur vivait. Le second ouvrage, publié par Sleidan en 1550, est une analyse de la philosophie de Platon; il est intitulé : *Summa doctrinæ Platonis de republica et legibus* (1). *Argent.* 1550. Sleidan, qui avait une grande prédilection pour Platon, dédia son livre à Guillaume Paget, conseiller du roi d'Angleterre.

Au mois de novembre 1551, Sleidan fut chargé par le magistrat de Strasbourg de représenter la ville au concile de Trente. Ce concile, convoqué sur les sollicitations de Charles-Quint par le pape Paul III, avait ouvert ses séances en 1545. Il avait posé de prime abord, comme articles de foi non discutables, *l'infaillibilité de l'Eglise romaine*, *l'autorité de la Vulgate et celle de la tradition.* Les protestants avaient refusé de participer sous ces conditions au concile; mais après la perte de la bataille de Mühlberg (14 avril 1547), la dissolution de la ligue de Smalkalde et la promulgation de l'Inté-

(1) Il parut de ce livre, en 1554, une traduction allemande intitulée : *Summa oder Inhalt der Platonischen Lehre, von der Regierung des gemeinen Nutzens*, von GEORG LAUTERBECK. Eisleben, 1554.

rim (1548), ils durent se soumettre aux volontés de l'empereur. et se faire représenter au concile de Trente, qui tenait surtout à y voir de nombreux adhérents de la Confession d'Augsbourg.

Les Etats allemands n'étaient pas tous à même de s'y faire représenter. L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse étaient au pouvoir de l'empereur; l'électeur Joachim de Brandebourg déclara qu'il se soumettrait à toutes les décisions du concile : les villes libres impériales avaient adopté, contraintes par la force, sauf Magdebourg, l'Intérim qu'on leur avait octroyé; il n'y eut guère que Maurice de Saxe, le duc Christophe de Wurtemberg et les villes libres de la Souabe qui cédèrent aux ordres de l'empereur et se décidèrent à envoyer des ambassadeurs à Trente.

Sleidan fut chargé de représenter Strasbourg et les villes souabes au concile. Il partit pour Trente le 3 novembre 1551, et passa par Tubingue où il vit le duc de Wurtemberg, dont il prit les instructions. Sleidan ne se faisait aucune illusion sur le résultat de sa mission, et il exprima ses convictions dans ses lettres au magistrat. Les députés protestants demandèrent qu'on les autorisât à présenter au concile leur confession de foi et qu'on leur accordât un sauf-conduit identique à celui des Hussites à Bâle. On leur refusa ces deux points, et le temps se passa en négociations d'autant plus stériles, que les protestants demandaient une discussion publique et libre, tandis que les Pères du concile exigeaient une soumission préalable et absolue aux décrets de l'assemblée. Comme le temps se perdait en tergiversations, Sleidan profita de ses loisirs pour faire avec un député saxon un voyage à Venise (3-16 février 1552). Cependant, au mois de mars, des bruits de guerre se répandirent à Trente; on craignait un conflit entre Charles-Quint et Maurice de Saxe. Les ambassadeurs saxons, qui n'avaient aucune connaissance des projets de leur maître, furent dans la plus grande anxiété, et quittèrent enfin Trente le 13 mars. Quinze jours après, le 28 du même mois, Sleidan, convaincu

de l'inutilité de sa mission, partit également. Il passa par Inspruck et la Bavière, et revint à Tubingue, où il rendit compte au duc Christophe de l'état des choses en Tyrol.

Durant le voyage de Sleidan, les hostilités avaient éclaté, et Maurice de Saxe s'avançait à marches forcées sur Inspruck, où il s'en fallut de bien peu qu'il ne fît prisonnier l'empereur. A la nouvelle de ces événements imprévus, les Pères du concile se dispersèrent effrayés.

A son retour à Strasbourg, Sleidan fut immédiatement chargé d'une nouvelle mission diplomatique. Lorsque, au mois d'octobre 1551, le roi de France Henri II eut déclaré la guerre à Charles-Quint, tout le monde en fut étonné, car jamais l'empereur n'avait paru si puissant; ce qu'on ignorait, c'est que Maurice de Saxe avait signé le 8 octobre un traité avec le roi de France, traité qui fut renouvelé le 15 janvier 1552 à Chambord. Il y était stipulé qu'on délivrerait l'Allemagne de l'oppression de la maison d'Autriche, et qu'on remettrait en liberté le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, dont l'électorat resterait toutefois à Maurice. Henri II promit de payer des subsides; par contre, les princes allemands s'engageaient à aider le roi de France à recouvrer le Milanais, et déclaraient qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que le seigneur roi prît sous son patronage des villes impériales qui n'étaient pas de langue allemande, telles que Cambrai, Metz, Toul, Verdun et autres semblables, qu'il les gardât même, en qualité de vicaire du Saint-Empire, les droits de l'empire restant réservés.

Henri II entra en campagne au printemps de l'année 1552; il publia un manifeste fort curieux (voy. SLEIDAN, p. 599), orné d'une estampe, où l'on voyait un bonnet phrygien entre deux poignards. Il y déclarait que son seul but était l'affranchissement de l'Allemagne, et invitait tous les patriotes allemands à le seconder. Il commença par s'emparer des trois évêchés lorrains : Metz, Toul et Verdun. Contrairement aux avis du maréchal de Vieilleville, qui lui conseillait la pru-

dence, le roi, plus docile aux conseils du connétable de Montmorency, déclara les villes de bonne prise et les réunit à la France. De là il se dirigea, par le col du Haut-Barr, vers la ville épiscopale de Saverne, où il établit son quartier général (1). Strasbourg y envoya, le 3 mai 1552, trois députés : Pierre Sturm, le frère du célèbre stettmeistre, Frédéric de Gottesheim et Jean Sleidan. Ils accompagnèrent un convoi de vivres que la ville envoyait au roi. Mais le connétable de Montmorency se montra peu satisfait; il voulait que ses soldats pussent entrer librement dans la ville et acheter ce dont ils avaient besoin. Les délégués revinrent à Strasbourg communiquer ces nouvelles au conseil des Treize (2). La situation était critique; ouvrir les portes aux troupes royales, c'était leur livrer la ville. Les députés revinrent à Saverne annoncer au connétable qu'il était impossible de satisfaire à sa demande, que la ville fournirait à l'armée française tous les vivres nécessaires, mais que l'entrée lui en resterait interdite. Le roi, auprès duquel les trois députés eurent le lendemain une audience, fut vivement contrarié de cette réponse; mais lorsqu'il vit de près, sur les hauteurs de Hausbergen, les préparatifs de défense des Strasbourgeois, qui auraient pu soutenir un siége en règle, et lorsqu'un boulet de canon, lancé à *une* lieue de distance (3), vint siffler au-dessus de sa tête et tomber à côté de la tente royale, il jugea prudent de ne pas pousser les choses jusqu'au bout et de revenir sur ses pas. Il se dirigea sur Haguenau, où il entra sans difficulté, et sur Wissembourg, où il fut bien reçu par la bourgeoisie. Quand il apprit que Maurice de Saxe venait de faire sa paix avec

(1) Voyez, sur l'expédition de Henri II en Alsace, les Mémoires de François Rabutin et ceux du maréchal de Vieilleville, dans la *Collection de Mémoires* de Michaud et Poujoulat, t. VII et t. IX. Comparez aussi Strobel : *Vaterlændische Geschichte des Elsasses*, t. IV, p. 85 à 94.

(2) Le Conseil des Treize était le ministère des affaires étrangères de la petite république.

(3) Ce boulet fut lancé par le plus grand canon que possédaient alors les Strasbourgeois, renommés au XVI[e] siècle pour leur artillerie; ce canon se nommait *la Mésange* (*die Meise*); de là est venu aux Strasbourgeois le surnom de *Meisenlocker*. L'artillerie de Strasbourg (*Strassburger Geschütz*) était fort renommée au moyen âge.

l'empereur, il déclara que l'Allemagne étant libre, le but de son expédition était atteint; sur cela il rentra en Lorraine.

Sleidan fut chargé en 1554 d'une dernière mission. Il représenta la ville de Strasbourg au Convent (*Conventus*) de Naumbourg, où des théologiens saxons et hessois s'étaient réunis pour s'entendre sur la marche à suivre à la prochaine Diète de l'empire. La convention de Passau venait d'être conclue, et la paix de religion était à la veille d'être signée à Augsbourg. Il s'agissait de savoir si l'on maintiendrait ou non l'Intérim; il fut convenu qu'on le rejetterait et qu'on admettrait, comme par le passé, la Confession d'Augsbourg comme base doctrinale.

Au milieu de ces nombreuses missions diplomatiques, Sleidan trouva encore le temps de travailler à l'ouvrage capital de sa vie, à l'histoire de la Réforme sous le règne de Charles-Quint. Cet ouvrage est intitulé : *Commentarii de statu religionis et reipublicæ Carolo Quinto Cæsare*. Le mot de *Commentaires* est emprunté à César et a le même sens que chez l'historien romain. Sleidan entreprit son travail d'après le conseil de quelques hommes distingués (*Epist. dedic.*). D'après son propre témoignage (*Apologia*), il commença à en réunir les matériaux dès 1540, mais n'entreprit la rédaction définitive qu'en 1545. C'est le récit des événements religieux et politiques du règne de Charles-Quint que renferme l'histoire de Sleidan. Après sa nomination d'historiographe de la ligue de Smalkalde, Sleidan fut chargé d'écrire l'histoire de la religion renouvelée.

En 1545, il envoya le premier livre, qui s'étend jusqu'à la disputation de Leipzig, aux Etats protestants réunis à Worms; ceux-ci l'engagèrent vivement à continuer son travail. Le stettmeistre Jacques de Sturm de Sturmeck (1), qui mourut le 30 octobre 1553, put encore lire les seize premiers livres de cet ouvrage. On présume que cet homme d'Etat

(1) Voyez sur Jacques Sturm l'excellent article que lui a consacré M. Ernest Lehr, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire alsatiques*. Strasb. 1870.

illustre, qui fut mêlé, pendant plus de trente ans, aux principaux événements de son temps, et qui représenta sa ville natale dans quatre-vingt-onze diètes et assemblées politiques, fut le collaborateur de Sleidan, ou du moins lui fournit de précieuses indications. Sleidan puisa principalement aux archives de Strasbourg, riches en documents sur la Réforme, mais il ne négligea aucune source étrangère.

On peut juger de l'exactitude qu'il porta dans la composition de cet ouvrage par le soin scrupuleux qui présidait à ses recherches. C'est ainsi qu'il écrivait à Calvin, le 28 décembre 1553, pour lui demander des renseignements sur le massacre des Vaudois de Cabrières et de Mérindol. Même requête au sujet de Michel Servet et d'un martyr des Pays-Bas, frère de M. de Falais : « Je vous supplie, écrit-il au réformateur, de ne pas refuser votre appui à une œuvre d'une utilité si générale. » Il revient encore sur ce sujet dans une lettre du 2 avril suivant : « J'ai reçu votre livre sur Servet, auquel j'ai fait les emprunts nécessaires. Dès que vous aurez reçu la relation du drame vaudois par le personnage dont vous me parlez, soyez assez bon pour me la faire parvenir. Mon ouvrage serait presque terminé jusqu'au temps présent, si je n'attendais encore divers renseignements avant de le mettre sous presse. Il est intitulé : *De l'état de la religion et de la république sous le règne de Charles V*.

« Le ministre Garnier m'a dit dernièrement que vous préparez à Genève une histoire des martyrs de notre temps. Donnez-moi quelques détails à ce sujet. C'est une œuvre des plus recommandables dont j'attends impatiemment la réalisation. Autant que je l'ai pu, j'ai fait entrer dans mon récit les persécutions exercées contre les fidèles. J'aimerais connaître exactement l'acte audacieux et criminel des cordeliers d'Orléans, commis, si je ne me trompe, en 1533. Ne pourriez-vous me gratifier d'une relation de cet événement? Excusez la liberté peut-être indiscrète dont j'use à votre égard. » Calvin fit mieux qu'excuser son intègre correspondant; il dicta pour

lui la relation désirée dont nous possédons le texte original, et ne laissa échapper aucune occasion de lui adresser des communications utiles (1).

L'histoire de Sleidan se composait primitivement de vingt-cinq livres; le vingt-sixième, qui s'étend depuis février 1555 jusqu'en septembre 1556, fut trouvé dans ses papiers et publié après sa mort. Le succès de l'ouvrage fut immense; la première édition, qui parut en printemps 1555, chez les héritiers de Wendelin Rihel, fut promptement épuisée et suivie dans la même année de trois autres. Dans l'espace de deux siècles, de 1555 à 1786, il parut de l'histoire de Sleidan *quatre-vingts* éditions (2); la dernière est celle qui fut publiée en trois volumes par le pasteur Chrétien-Charles Am Ende, prédicateur à Kaufbeuren; Francfort-sur-Mein, 1785 et 1786. Il parut aussi des continuations de l'histoire de Sleidan par Israël Achatius, Pforzheim, 1557; par Gotthard Arthusius, Francfort-sur-Mein, 1618; par Michel-Gaspard Lontorp, Francfort-sur-Mein, 1621; enfin par Osée Schadæus, Strasbourg, 1625.

Le succès de l'ouvrage de Sleidan fut tel, qu'on le traduisit dans la plupart des langues de l'Europe; il en parut des éditions allemandes, françaises, hollandaises, italiennes, anglaises et suédoises. Plusieurs écrivains appartenant à l'Eglise romaine publièrent à leur tour des histoires de la Réforme dirigées contre celle de Sleidan; parmi eux nous citerons : l'*Histoire du luthéranisme,* par le Père Maimbourg, auquel le baron Vite de Seekendorf répondit par son célèbre *Commentarius de lutheranismo; Francof. et Lipsiæ*, 1692. Parmi les traductions allemandes, nous citerons celles d'Osée Schadæus, l'auteur du *Summum Argentoratensium Templum*, et de Conrad Lautenbach, d'abord pasteur à Hunawihr, et plus tard

(1) *Sleidanus Calvino;* correspondances inédites de la Bibl. de Genève. (Vol. 109 et 113) Pour l'*Esprit des Cordeliers d'Orléans*, etc..., voir le *Bulletin*, t. III, p. 32 et suivantes.

(2) A la bibliothèque de l'Université de Leipzig se trouve la collection complète de *toutes* les éditions et traductions du chef-d'œuvre de Sleidan; elle se monte au chiffre de *cent trente* in-folios.

à Francfort-sur-Mein. Disons en passant que la traduction allemande de Michel Beuther, professeur à Deux-Ponts, qui continua l'histoire de Sleidan jusqu'en 1566, se rencontre parfois dans les villages protestants de l'Alsace.

L'ouvrage de Sleidan est écrit en latin; son style est clair et coulant; il suit l'ordre chronologique; il entre en matière par le récit de la vente des indulgences en 1517; il raconte ensuite, année par année, ce qui s'est passé; c'est donc presque une chronique, mais une chronique tellement fidèle, que l'empereur Charles-Quint, après avoir lu cette histoire, se prit à dire : « Ou il y a quelqu'un de mes conseillers qui me trahit, et qui lui découvre mes desseins, ou il faut qu'un esprit familier les lui apprenne (1). » Ce propos nous semble plus digne de foi qu'un autre attribué au même prince, qui aurait appelé Paul Jove et Sleidan *ses menteurs,* « parce que le premier avait dit trop de bien, et le second trop de mal de lui (2). »

Sleidan publia son dernier ouvrage en 1556. C'est un abrégé de l'histoire universelle en trois livres; il est écrit en latin et intitulé : *De quatuor summis imperiis*. Il est dédié au duc Ebrard de Wurtemberg, et destiné, comme le dit l'auteur, à servir de guide à la jeunesse dans l'étude de l'histoire. Ce petit livre jouit longtemps d'un grand renom dans les écoles, et eut un grand nombre d'éditions. Ce qu'il y a de remarquable, c'est la division de l'histoire inaugurée par Sleidan; elle est empruntée au prophète Daniel et comprend les quatre empires d'Assyrie, de Perse, de Grèce (d'Alexandre le Grand) et de Rome. L'histoire moderne, d'après ce plan, n'est que la continuation de l'histoire romaine; l'empereur, qui est l'héritier et le successeur des empereurs romains, possède une dignité supérieure à celle des autres souverains. Dans ce livre, Sleidan fait l'exégèse du prophète Daniel; il y trouve le

(1) Voyez Antoine Teissier : *Les Eloges des hommes sçavans tirés de l'histoire de Mr. de Thou.* (P. 108-111.)

(2) Le grave de Thou, l. XVII, rend hommage à l'exactitude, à la fidélité de Sleidan, et cet éloge du plus impartial des historiens catholiques est significatif.

pape et les Turcs, qu'il combat, sans toutefois tomber dans les violences de langage de la polémique du XVIe siècle.

Sleidan ne put mener son œuvre à fin; il mourut de la peste le 31 octobre 1556; sa femme l'avait précédé d'une année dans la tombe, et le chagrin qu'il ressentit de cette perte ne contribua pas peu à accélérer sa fin. Ils ne laissèrent aucun descendant mâle.

Jean Sleidan occupe un rang distingué parmi les savants du XVIe siècle. Il est le père de l'histoire de la Réforme, et son ouvrage restera classique, grâce à l'exactitude du récit et à l'élégance du style. Comme diplomate, Sleidan joua également un rôle éminent; son extérieur était agréable; il parlait avec une grande facilité et était estimé de tous les hauts personnages de l'époque, à cause de sa fermeté de caractère et de sa modération. Il était aussi en rapport avec les hommes les plus marquants de son temps; il correspondait avec Luther, avec le docte Mélanchthon, avec le pieux Vergerio, avec l'austère Calvin, avec Jean du Bellay (1), avec Martin Bucer, dont il traduisit en latin le catéchisme allemand, avec l'humaniste Peutinger de Nuremberg, avec les deux Sturm (le stettmeistre Jacques et le recteur Jean), avec Pierre-Martyr Vermigli, avec Paul Fagius, avec le savant Roger Asham (2). Tous ces hommes illustres professaient pour Sleidan la plus sincère amitié et la plus vive estime.

Jean Sleidan, de même que son compatriote Jean Sturm, furent deux illustrations de la ville de Strasbourg au XVIe siècle. Ils ouvrirent, l'un comme historien, l'autre comme pédagogue, des horizons nouveaux à la science. Tous les deux furent aussi mêlés, comme diplomates, aux événements les plus importants de leur temps. Tous les deux ayant habité la France, avaient de hautes relations à Paris, et

(1) La Société historique de Gœttingue a publié, dans ses *Neueste Forschungen*, Gœtt., 1870, une vingtaine de lettres adressées par Sleidan au cardinal du Bellay.

(2) Les lettres de Sleidan à Asham parurent dans la collection épistolaire de ce grand homme, publiée à Hanau en 1802, sous le titre : ROGERI ASHAMI, *Familiar. Epistolarum, libri tres.* Hanoviæ 1602.

jouèrent, dans l'histoire politique du XVIe siècle, un rôle important. Grâce à eux, Strasbourg fut, pendant des années, le trait d'union entre la France et l'Allemagne. François Ier en particulier, ainsi que Henri II, professaient une haute estime pour Sleidan, qu'ils connaissaient personnellement et qui leur rendit des services signalés.

Deux ans sont à peine écoulés depuis le jour (14 juin 1870) où fut inaugurée à Strasbourg la statue de Jacques Sturm de Sturmeck, qui depuis a été, à deux reprises, gravement endommagée. L'illustre stettmeistre aurait mérité non-seulement cette modeste distinction dans la cour du Gymnase protestant, mais une place d'honneur au milieu de la cité, dont il fut l'ornement et l'une des gloires les plus pures. Comme celle de Sturm, la mémoire de Sleidan doit être tirée de l'oubli. Puisse bientôt un monument littéraire, digne de l'historien du XVIe siècle, être élevé en son honneur, et rappeler ses mérites à une génération qui, au milieu des préoccupations du siècle, en a complétement perdu le souvenir !

J. Rathgeber.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION

(1572 — 1573)

LETTRES EXTRAITES DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG, PAR M. JEAN LOUTCHITZKI (1)

LETTRES DE DAMVILLE (2).

1.

Au Roi.

4 octobre 1572.

Sire ! M'acheminant en mon gouvernement suivant le commandement que m'en avez faict, j'ay trouvé en ce lieu les porteurs qui ont esté dépeschés par les estats de vostre pays de Languedoc devers V. M. pour lui faire entendre tant la tenue d'iceux en vostre ville de Béziers, que de tout ce qu'il se est passé. Mesmement quelques articles auxquels ils ont faict difficulte que plus amplement ils feront entendre à V. M. si elle l'a pour agreable, avec remonstrance très humble des pertes, ruynes et sterillités de tous vivres qu'ilz ont souffert en tout vostre pays depuis trois ou quatre ans en-ça, qui leur cause grande incommodité pour ne pouvoir bonnement satisfaire au voulloir et intantion de V. M., ainsi qu'eulz mesmes désireroient, et qu ils en ont la voulonte bonne, faict que je les ay bien voullu accompagner de ce petit mot pour très humblement supplier V. M. qui luy plaise y ayant esguard importer à tout vostre pauvre pays de Languedoc de vostre grâce et bonte accoustumée pour leur donner de tout plus le moyen de continuer le très humble service qu'ilz vous doibvent comme très humbles et très obeissens subjects, etc.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur

DAMVILLE (3).

(Msc. de la bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. 103, n° 45. Orig. Sign. autographe.)

(1) Voir le *Bulletin* du 15 juin, p. 252, et du 15 juillet, p. 299.

(2) Henri Ier, connu, jusqu'à la mort de son frere François, 1579, sous le nom de Damville, et devenu alors duc de Montmorency, était le second fils du connétable Anne et de Madeleine de Savoie de Tende, sœur de Villars. Depuis 1563, il occupait le gouvernement de Languedoc, et avait été nommé, en 1566, maréchal de France. En 1574, il se mit à la tête des Politiques.

(3) Cette lettre, écrite dans un tout autre esprit que celles de Villars, rappelle

2.

Au Duc d'Anjou.

De Beaucaire, 24 novembre 1572.

Monseigneur, le Sr de Masparrault, porteur de la présente, après avoir esté, suivant le commandement de Sa Mté, vers M. l'admyral, mon oncle (1), m'est venu trouver en ceste ville de Beaucaire, où il m'a rendues les lettres qu'il auroit pleu à Sa M. m'escripre le 4 du present, me donnant par icelles advis des desportements des Rocheloys et du recueil qu'ils avoient faict au Sr de Vigen qui estoit allé vers eulx de sa part, et de plusieurs aultres leurs actions contre le debvoir qu'ilz luy ont. Tendant la fin de sa lettre à ce que pendant que Vous, Monseigneur, serez à l'entreprise que Vous avez faicte contre eulz, je poursuive si vifvement ceulx qui se sont rebellez en mon gouvernement qu'il n'en puisse sortir aulcuns pour aller à leur secours, et qu'au mesme temps que vous ferez vostre effort, s'en face de mesmes en mondict gouvernement, sur quoy je n'ay voullu faillir de représenter à Sa M. et à Vous, Monseigneur, que desia vous ay faict entendre par le Sr de Lombez, qui est en somme que je n'ay pas à faire en ung seul endroict pour l'appugnation des rebelles en mond. gouvernement, car ilz occupent pour le moingts de soixante à quatrevingts villes ou forts, leurs forces y sont grandes et tous les jours les accroissent. Je n'ay pas le moyen d'y résister, si ce n'est qu'il plaise à Sadicte Mté, me le donner, la suppliant très humblement se souvenyr que comme je luy ay escript, qu'à mon gouvernement je n'ay trouvé que cinq compagnies de gens de pied de soixante hommes chascune, soubs le regiment de Mr de S. Geran qui encores en avoit tiré les meylleurs hommes avec luy en Brouage. Depuis y estre arrivé je me suis efforcé en tout ce qu'il m'a esté possible de faire croistre lesd. compagnyes et d'en assembler quelques nouvelles avec celles des Corses que j'y ai faict entrer pour la conservation de ce qui reste soubs son obeyssance. Si j'eusse eu les moyens, Monseigneur, de recouvrer deniers, je serois maintenant prest à me mettre en campaigne, comme est Mr l'admiral, mais ne m'en ayant esté donné aulcun, je suis tousjours attendant sur ce la vollunté de Sad. Mté et la vostre, et les commandemens qu'il vous plaira me faire par led. Sr de Lombez, sellon lesquels et pourveu qu'il luy plaise et à vous m'accorder de ses finances ou pouvoir d'en recouvrer ailleurs, je n'auroy pas faulte d'hommes, car j'espère avec l'ayde de Dieu et de tous les bons serviteurs de S. M. et vostres, qui sont de deca, donner tans d'empeschemens ausd. rebelles et les tenyr de si près qu'ilz n'auront pas loisir de penser à la Rochelle, mais sans moyens je ne puis rien, n'estant l'ymportance des affaires

les paroles de d'Aubigné : « Le duc d'Amville n'étant sauvé du massacre que par l'absence de son frere, il alla faire en Languedoc contre les Réformés par office ce qu'autrefois il faisoit par passion. »

(1) Villars.

concernans Sa M. de deça si petite qu'il ne m'y faille pour le moingts une armée de dix ou douze mille hommes de pied et une baterye de 18 ou 20 pieces d'artillerye. Ce que j'auray bientost assemblé, ayant recu vos commandemens et les moyens de ce faire. Et viendroit bien à propos, Monseigneur, qu'il plaise à Sad. M. me renvoyer promptement led. Sr. de Lombez, affin d'accelerer, s'il estoit possible, ce que j'auroys à faire, au moings que j'eusse le remede pour me mectre en campaigne du costé de deca, pendant que Monsieur l'amiral y seroit du costé de Montauban, car en ce faisant, ceulx de son gouvernement ne viendroient au myen, ny ceulx du myen n'y-roient poinct au sien. Et m'asseure que luy et moy les esbranlerons de telle facon qu'ilz penseront à leur faict. Led. Sr. de Masparrault a traversé d'un bout à l'autre mond. gouvernement et recongneu à l'œil tout ce que je vous ay escript, des actions desd. rebelles, qui ne pourroit avoir esté myeulx à propos à ce qu'il puisse vous en rapporter à la vérité ce qui en est; à la suffisance duquel me remectant et attendant tousjours avec une extresme devotion au service de Sad. M. le retour dud. Sr. de Lombez, je finiroy la présente en priant Dieu, etc.

DAMVILLE.

(Vol. 103, n° 47. Orig. Sign. autographe.)

3.

Au Duc d'Anjou.

Lunel, 24 janvier 1873.

Monseigneur! par mes lettres du 10 du présent je fis entendre à Sa M. et à Vous, qu'estant lors le maulvais temps modéré je m'acheminois à Montpellier en l'assemblée des estats de mon gouvernement pour la négociation avec eulx des finances qu'il a pleu à Sa M. m'ordonner, pour incontinent après me joindre aux trouppes que j'avois jectées parmy les ennemys et qui s'estoient logées au lieu de Cauvisson. Suivant cela Monseigneur, estant avec moy les Srs de Joyeuse, de Suze, de Mondragon, de Lombez, de Crillon, St-Just, Labarttalane et plusieurs aultres fidels serviteurs du roy et de Vous, tant de ce pais que de ceulx du contat d'Avignon que Mr le cardinal d'Armagnac m'avoit envoyé, et partant de Beaucaire, estant adverty que lesd. ennemys assemblez en nombre de deux cens chevaulx et xv cens hommes de pied faisoient quelque semblant de voulloir combatre mes trouppes, je me serois acheminé en toute dilligence au lieu où ilz estoient pour estre de la partie, mais estant advertis de mon arrivée, ilz deslogèrent de nuict et depuis la campaigne m'est demeurée. Après cela je me rendis au Montpellier en lad. assemblée des estats où je les ay troués en si bonne dévotion au service de Sad. M. et Vostre, que non seullement ilz m'ont offert pour icelluy leurs biens, mais aussi leurs propres vies, estant im-

possible de recongnoistre un peuple plus fidel et obéissant à son roy qu'ilz sont et veullent estre, de manière qu'après m'avoir accordé les trois cens mil livres que Sad. M. m'avoit ordonnés sur eulx, à deux termes: le premier au 15 de fevrier prochain et l'aultre en may, encores que ce ne soit argent contant, comme il est nécessaire pour bien fabriquer une armée et rendre la discipline au soldat telle quelle est requis, si est-ce, Monseigneur, que je fais en cela de nécessité vertu et ne laisse de mectre tout ce que je puis ensemble, ayant desja aud. lieu de Cauvisson trois cens bons arquebusiers qui se renforceront d'heure en heure, esperant dans le 25 de febvrier quilz seront quarante enseignes, ensamble que j'ay faict lever en mond. gouvernement les vingt soubs la charge du S. de Savignac du costé de la Gascoigne, et le reste en ce quartier de deça, attendant les Corses et les forces des provinces de Daulphiné et Lionnois qu'il a pleu à Sad. M. et à Vous m'ordonner que je réserve pour forcer Nysmes. Et affin, Monseigneur, que Sa M. et Vous saichent s'il leur plaict qu'il ne tient maintenant à moy que je ne face quelque chose pour son service et le Vostre, Vous serez informé que je suis tousjours actendant l'artillerie de Lion que je n'ay peu encores recouvrer, combien que l'on m'ait asseuré que Mr de Mandelot l'avoit faict mectre sur l'eau, et ne scay à quoy il tient qu'elle n'arrive. Quant à celle de Narbonne, il la fallu remonter tout à neuf, et tousjours les ouvriers sont après pour me la rendre le plustost qu'il me sera possible en Aigues-mortes pour led. siége de Nysmes, et si cependant j'eusse eu celle de Lion avec les deux coullevrynes que j'ay empruntées d'Avignon, j'eusse forcé dix ou douze forts des environs de lad. ville et d'aultant eslargy le pais, et peut-estre atiré l'ennemy au combat, pour tout à une fois rendre ce pais soubs l'obeissance de Sad. M. et Vostre. Mais en actendant, Monseigneur, suivant mes dernières instances, je Vous supplieray très-humblement de commander aud. Sr. de Mandelot de m'envoyer les deux compagnies de Lionnois et de mesmes aux Srs. de Gordes et de Garces que toutes les quatre de Provence et autres quatre de Daulphiné que Sad. M. ma pareillement ordonnes, me soient baillés pour ne retarder l'exécution de mes entreprinses qui commencent de réussir et continueront avec l'ayde de Dieu de bien en mieulx, s'estans ceulx qui estoient dans le chasteau de Cauvisson (1) après avoir attandu longuement mes troupes dans le bourg aux environs, l'une moitié par crainte et l'autre moitié par famine renduz il y a deux jours à vie sauve, estant en nombre environ six-vingts hommes qui ont tous prins les armes pour Sa Mté, excepté le cappitaine et quatre soldats qui sont en vollunté de s'y mectre. Voillà, Monseigneur, ce que j'ay bien voullu Vous representer des choses qui concernent led. service de Sa M. et Vostre par la commodité du Sr. St-Roman, present porteur, affin qu'il Vous plaise, comme je Vous en supplie très-humblement, de ne m'imputer sur la persuasion qu'aulcuns pourroient Vous faire qu'il y ait de la négligence en moy, me faisant cest honneur de considérer que les moyens

(1) Calvisson.

qu'on m'a donnés n'estoient pas deniers contans et qu'une armée de dix ou douze cens hommes n'est pas si tost assemblée avec une batterye de 20 pièces d'artillerie, oultre ce qu'il m'a esté nécessaire d'avoir pour préalablement munyr de gens de guerre les villes restans soubs son obéssance, en nombre de plus de deux cens en mon gouvernement pour les conserver. A quoy la grace à Dieu, j'ay pourveu du mieulx qu'il m'a esté possible, et espère que mes actions Vous feront paroistre que je n'ay rien oublié de la moindre chose du fidel debvoir et subjection que j'ay au service de Sad. M. et Vostre. Suppliant en cest endroict le Créateur Vous donner en toute prospérité, Monseigneur, etc.

Je ne veulx oublier à vous dire que le chasteau de Covisson n'estoit pas de si peu d'importance qu'il n'est cousté pour le moingts 20 coups de canon.

(Vol. 103, n° 48. Orig. Sign. autographe.)

4.

Au Duc d'Anjou.

15 mars 1573.

Monseigneur, depeschant le Sr Scapole, chevalier de l'ordre du Roy, vers Sa M. pour luy rendre compte de mes actions et deportemens à son service, je n'ay voullu faillir par mesme moyen de Vous faire entendre que tout aussitost que Sad. M. m'escripvit que Vous Monseigneur, estiez party pour Vous achemyner à la Rochelle, affin de destourner les rebelles de ce pais d'y aller au secours et de favoriser Vostre entreprinse et aussi pour commencer de rompre leurs desseings et tout a ung coup les atirer au combat, comme ilz faisoient lors semblant d'y voulloir venyr. Saichant qu'ilz avoyent retirés les meilleurs hommes de leurs trouppes soubs quatre enseignes et une cornette de cavallerye dans la ville et chasteau de Sommières, l'une des plus fortes places qu'ilz ayent en ce pays à leur dévotion, et d'ailleurs désirant satisfaire de tout mon pouvoir au commandement qu'il Vous a pleu me faire, je vins assiéger lad. ville et chasteau (1). Il y a ung moys tout entier ou après avoir faict faire deux bresches, l'une au chasteau et l'autre à la ville, j'ay faict livrer deux assaults aud. chasteau et ung à la d. ville, où par la grande résistance de ceulx de dedans il nous a esté impossible de pouvoir entrer. Toutefois nous avons le couraige meilleur que jamais, et espère avec l'ayde de Dieu que nous en viendrons à bout, encores que la pluspart des forces des d. rebelles tant de Guyenne que de ce pays sont campés à trois petites lieues d'icy en nombre

(1) « D'Anville avec ses nouvelles forces essaya Uzèz en vain : se fit recevoir dans Calvisson et Saint-Geniers, et puis, voyant les fauxbourgs de Nismes brulez, par où il jugea la résolution des habitans, il choisit Sommières pour passer sa cholère. » (D'AUBIGNÉ.)

de trois à quatre cens hommes de pied et quelques chevaulx, et feignent de nous voulloir combatre et de ravictuailler la d. ville. Et ne fauldray par homme expres de Vous advertir de ce qui en réussira. Cependant Vous supplieray très-humblement, Monseigneur, me fere cest honneur de me tenyr au rang de Vos plus fidels serviteurs, ne désirant rien tant que de Vous complaire, faire treshumble et agréable service avec telle affection et debvoir que Vous le pourriez espérer de personne du monde, et en ceste vollunté, après Vous avoir très-humblement baisé les mains, je prieray le Créateur, Monseigneur, qu'il Vous maintienne en parfaite santé, etc.

Votre très-humble et très-obeissant serviteur,

DANVILLE.

(Vol. 103, n° 44. Orig. Sign. autographe.)

LETTRE DE VILLARS.

II

Documents concernant le siége de La Rochelle.

Le 18 novembre 1572, Villars écrivait au duc d'Anjou :

Monseigneur,

Il a pleu à Sa Majesté m'advertir de la deliberation que vous avez prise touchant le faict de la Rochelle. C'est la plus belle resolution qui se pouvoit prendre, car telle manière de gens ne se veullent traicter aultrement qu'à coups de canon. J'espère, Monseigneur, que Dieu me fera ceste grace que pendant que netoirez ce pays-là, je donneray ordre par dessa que l'obeissance demeure à Sa M[té]. Cela s'entend si je suys aydé des moyens sans lesquels je ne puys rien faire, asscavoir d'argent, des boulets et de pouldre, comme je mande plus amplement à Sa M[té], vous suppliant, Monseigneur, y vouloir tenir la main et croire ce que j'ay dict, etc.

VILLARS.

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, lettres de Villars, n° 24.)

C'est sur La Rochelle, en effet, que devaient se concentrer les principaux efforts de la quatrième guerre de religion. N'avait-elle pas été la première à s'effrayer des suites probables de la Saint-Barthélemy ? Ne se refusait-elle pas résolûment à laisser entrer dans ses murs le gouverneur royal Biron et les troupes qui l'accompa-

gnaient? Après deux mois de pourparlers, la nouvelle des massacres de Bordeaux avait rompu les négociations, et l'on « commençait à se préparer sérieusement à la guerre. » Pour emprunter encore les paroles de l'historien de Thou : « La cour, voyant que rien ne pouvoit engager les Rochelois à recevoir Biron, à moins qu'ils n'eussent des sûretés plus fortes que des paroles, donne ordre à ce seigneur de leur déclarer la guerre, s'ils ne le reçoivent sur le champ et sans aucune condition, et de les traiter comme des rebelles et des ennemis de l'Etat. » (De Thou, liv. LV et LVI.) Arcère, vol. I, et d'Aubigné retracent le siége avec une profusion de détails et une exactitude dont nos documents font foi. Nous y renvoyons les lecteurs, en nous contentant de rappeler qu'au moment où Biron écrivait les lettres que nous publions, il commandait l'armée d'investissement en attendant l'arrivée du duc d'Anjou; que depuis le commencement de l'année « on assiégeait la ville par terre et par mer, » et que dans La Rochelle se trouvait La Noue, fidèle à la fois à son double rôle de médiateur, au nom du roi, et de défenseur de la liberté de conscience, La Noue auquel, même à cette époque particulièrement difficile de sa vie, de Thou rend encore le beau témoignage que « jamais on n'interpréta mal ni ses paroles ni ses actions. »

LETTRES ET DÉPÊCHES ORIGINALES DE BIRON (1).

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, vol. 78.)

1.

Au Roi.

10 janvier 1573. Devant la ville de La Rochelle.

Sire! Le seigneur de Gadaigne ariva icy le quatriesme de ce moys et avec luy le commis du tresorier qui pourtoit vingt mille livres pour le payement de la monstre qu'il vous avoit pleu me commander fere aux gens de pied. Le lendemain la monstre se fist avec grand regret daulcungs capitaines s'atandans d'estre advertis deux ou trois jours devant, et l'ordre y a esté si bien tenu et y heu l'œil et uzé de stratageme pour les surprendre, qu'il se retrouve bon nombre des payés... autres, au grand mescontentement de daulcungs. Les deniers revenans seront pour parfaire à plus près la somme du payement desd. compagnies qui sont en nombre de vingt-six. Il n'est venu argent que quarante-six mille livres, assavoir : unze mille livres dediés pour celles de Beaumont, huict mille livres qu'estoient pour prester aux nouvelles et vingt-sept mille livres susdictes dernières. Il resteroit pour le payement desd.

(1) Armand de Gontaut, baron de Biron, nommé, en 1569, grand-maître de 'artillerie, et en 1577, maréchal de France.

vingt-six compagnies six mille livres. Ceste monstre donne occasion à ung chascun de se resouldre à faire service à V. M. et de patrie, et s'en mestre en reigle, ordre et militie, car je vous promects, Sire, sans icelle tout s'aloit desbander et en dangier qui eust porté grand prejudice à vostre service qui est si bien acheminé. Et venant lad. monstre à propos, l'on a faict avec les soldatz qu'ils ne fairont poinct d'instance du payement que sur la fin du moys, combien que leur but et project estoit le vingtiesme. Mais les compagnies de M. de Lude ont faict une grande querimonys, ne faisant monstre comme les aultres vingt-six, et disoient que à la monstre qu'ils ont faicte, l'on leur a faict entendre que c'estoit pour le moys de decembre, à quoy leur a esté remonstré que celle qu'ils ont faicte, ce n'as esté que le XVI du passé qui sont quatorze jours apprès les aultres qui ne sont entrés en ce camp que XIX, et qu'ils ne peuvent mieulx faire que d'atandre le temps comme les aultres. Ils ont protesté qu'ils ne peuvent plus retenir leurs soldats, qu'ils ont prins Marans. Touteffoys ils en estoient à trois lieues, quand il fust habandonné. Mais l'on y fera ce que l'on poura, comme aussi à la compagnie de St-Martin qui est entré en ce camp avec cinq cens hommes, et ne sçavons comment l'entretenir. C'est une grande compagnie desbordée. Touteffoys il y en a qui ont mine d'hommes, et promect led. St-Martin de fere merveilles. L'on le logera où il demande. L'on leur fera baillyer quelque pain, en attandant la venue de Monseigneur. Et seroit bon aulx ungs et aulx aultres leur fere prester quelque argent d'icy à quelsques jours attandans la monstre, plustost que de les laisser desbander. Comme aussi à trois compagnies nouvelles qui sont à trois lieues de ce camp. Mais j'atans que mondict seigneur sera venu, avant que soit le temps pour en ordonner. Les entrepreneurs munitionnaires ont demandé de mes gensdarmes pour estre aulx chasteaux et passaiges avec quelques hommes pour tenir le reste. Ce que j'ay faict.

Sire, comme je vous ay mandé par mes précédentes du 30 du passé, il est très nécessaire que les forts de la Poincte de Correils et au milieu de celle de Chef de Boys soient faicts avec des navires eschoués dans le port, mis de telle fasson qu'il y eust tousiours les gens dessus. Et se deffendroient l'ung l'aultre par les moyens desd. forts. Aultrement c'est argent quasi perdu que les navires qui y sont, d'aultant que les navires entrent et sortent comme ils veullent de la Rochelle. Si les compagnies de vostre garde estoient arivées et que M. de la Garde fut prest, comme il entreprend de le garder et faict provision d'y mettre ce qui est nécessaire pourveu que l'on le fortiffie, j'entreprendray de mettre en deffense dans douze jours celui de Correils, mais le sr. de la Garde est en Retz. (sic). L'on n'a peu quérir les hommes en Brouage pour le front. Aussi il faut bien pancer pour la fortiffication car de la fortiffier tout, il fauldroit beaucoup plus d'argent que celluy que V. M. y a envoyé. Ce qui est faict et se fera ne costera gueres et se faict par trois cents pionniers. L'argent se trouvera entier encores. Le mauvais temps a gardé que l'on n'a peu regaster la Fontaine qu'ils ont rabilliée. Ce sera demain si l'ordre que ay mis se tient. Il sera mis au magasin

du Roy mille tonneaulx de vin, mais chascun y veult mettre la main. Je me remettray du tout aulx srs. genneraulx de Chastelier et Beaulieu, car jay assez daultres affaires. Le genneral des vivres fait ce qu'il peult, mais les entrepreneurs sont des trompeurs, car ce qui leur est ordonné et commandé le soir, le lendemain apprès ils ne le tiennent. Les gens darmes commencent à vouloir se desbander, à l'exemple de ceulx de Mr. de la Vauguion et de son enseigne qui s'en est allé despuis mes dernières, disant que tout ce qu'il avoit mené de la compagnie s'en estoit allé. C'est ung très mauvais et pernitieux exemple. Les chefz des gens darmes qui sont icy supplient V. M. qu'il luy plaise ordonner qu'ilz fassent monstre, attendu qu'ils n'en ont faict que une l'année passée, et si ont servy et en y a tels qui a quasi quatre mois qui sont en ce pays. V. M. y gaigniera beaucoup en leur faisant faire monstre, ne payant que ce qui se trouvera presant, et ceulx qui ont prins la mallady au camp. Se monstrera aussi par la qui serve, l'on est payé. Et servira dung bon exemple pour ceulx qui viennent apprès en ce camp. Il n'y a nul prevost en ceste armée que celluy de lartillerye qui est assez empesché. J'ai recherché de fere quelque entreprinse à la Rochelle; si je pouvois parler avec ceulx à qui j'ay intelligence, pour les instruire je ferois quelque chose. Mr. de Pugalhiard est arivé icy qui a mené quelques hommes qui promettent beaucoup. L'on les a instruicts. Les Roches-Baritault ny Landereau ne sont en ces quartiers, et vont demure à Maran sinon jusques à ce qu'il n'y ait heu rien plus. Ils dressent quelques navires pour aller sur mer. C'est une chose assurée qu'au moys de novembre il y avoict douze mille pièces de vin et trente mille boysseaulx de bled à Lusson. Aujourd'huy il n'y a nul habitans, voire l'on en a apporté les portes et fenestres des maisons. Lesd. srs. de Pugalhiard et Beaulieu et plusieurs aultres temoigneront ce. L'on cuydoit trouver et fe. une partye des magazins de vostre armée à Lusson. Mr. de Pons a dressé une compagnie de deux cens hommes de pied qu'il tient à Pons; il faict plusieurs pilleries et emprisonnements et est cause qu'il y a cinquante valians hommes rettirés à la Rochelle. Il dict qu'il a levé ces deux cens hommes soubs la permission de M. ladmiral, lequel me mande que en ce il a esté surprins et que j'en fisse comme seroict pour l'hutillité de vostre service et du peuple. Il ne veult hoster ceste garnison qui faict mille insolances et soubs le pretexte que l'on le veult thuer; il y en a bien d'aultres à qui l'on en veult davantaige. Je luy voullu baillyer commission de soixante hommes pour la garde de son chasteau et ville. Voïant que ne luy en voulois baillyer davantaige, il l'est allé demander aud. seigneur admiral et le pis (est) que soubs une sauvegarde qu'il a obtenu dud. sr. admiral par surprinse, ainsi comme il ma mandé, ne veult que ses tenantiers contribuent aulx munitions de vostre armée et portent vivres en Brouage pour de l'argent : non seullement ses tenantiers mais ceulx qui sont de l'entiere baronnerye de Pons qu'ils disent qui ne sont esté foullés. Brief, il semble à la pluspart que ceste guerre que V. M. faict pour chastier voz rebelles et desobeissans, n'est faicte que pour le proffict et pillage particulier. Ilz gardent leurs (*illisible*)

et ont des sauvegardes, mais c'est affin qu'il n'y ayt que eulx à les pilioter. V. M. m'a baillyé en charge ce pays : je ne puis moings fe. que vous en advertir.

Il y a des marchans de Hambourck et de Lubec qui me sont venus trouver et demander passeport pour sortir de la Rochelle, disans qu'ilz ont esté prins par les Rochelois et retenuz par force, et contraincts prandre du vin au lieu du scel qu'ils estoient venuz quérir. Je leur ay dict qu'ilz me fissent apparoir leur dire. Ilz mont porté ung passeport du mere de la Rochelle donant de certiffication de ce dessus que j'anvoys à V. M. pour monstrer de leur insolance et affin que V. M. voye comme il est servy. L'argent qu'il vous a pleu ordonner pour l'artillerye pour le moys de decembre, dont il y en a quarante mille livres à Tours, il y a vingt cinq jours qu'il est prest. Toutetfoys le commis ne le voullu porter, ains est venu querir en ce champ deux charrettes pour les porter. Il a espargnié en ce quarante livres, de sorte que pour le moys de décembre il n'est venu aulcungs deniers et a fallu vivre d'emprunts jusques à ceste heure : qu'est une chose très pernitieuse en ung tel equipaige d'artillerye que l'argent ne vienne à temps.

Sire! presentement est arivé ung des principaulx bourgeois de la Rochelle, nommé Coveliers, qui a esté prisonnier deux moys. Le maire le faisant sortir de prison, luy dict que le conseil avoit ordonné que luy et sa famille sortist de la ville. Il m'a faict entendre qu'il ny a chose qui puisse plus fascher les Rochelois que leur fermer le passaige de la mer, mais il nous mect des moyens en avant qui ne se peuvent faire. Je vous envoye ung portraict de ce que j'estime que devoit et se peult feire, ayant heu ladvis de gens entendus à la mer qui l'on trouvé bon. Mais il fault eschouer de grands navires dans le cours de l'eau. Je natans sinon les compagnies de vostre garde et celles du Gua pour faire le fort à la poincte des Correilles, affin que, arrivant Monseigneur, il n'y aye à faire aultre chose que assoir les pièces et faire les tranchées. Et c'est une chose très nécessaire de copper la mer, car aux jours passés ils y sont entrés six ou sept navires chargés de prinses, ou il y avoict du bled. Ils sont sortis environ de six ou sept vingts d'hommes pour aller courir sur mer. Ce seroict ung grand service de les pouvoir garder d'entrer. Comme aussi jay besoin des forces estrangeres. Javoys mandé fere advancer lesd. compagnies, mais le bruict court quelles sont este contremendées de ne venir pour encores. Cependant je fays provision de ce que jestime estre necessaire et mesmes pour les mineurs, lesquels lon ma adverty que pour s'excuser quand ilz ne peuvent ou ne veullent faire quelquechose, ilz demandent des choses impossibles. Je leur ay faict mettre par mémoire tout ce qu'ilz pouvoient demander, afin qu'ilz ne trouvent nulle excuse.

Sire! Je ne vouldrois faillir aulcunement à voz commandements, mais il est intervenu une grande plaincte parmy les gens de pied à cause des lieutenans; leur ayant faict entendre vostre intention; mesmes Mr. de Strosse qui s'en est grandement plainct lequel vous en escript, comme il m'a dict. M. le general Chastellier et moy

adviserons de fere ce que pourons pour vostre service, nous aprochans tousjours de vostre intention et commandement. Le seigneur abbé de Gadaigne m'a faict entendre particulierement vostre intention que je suivray de poinct en poinct de ma vye, de ma payne et travail. J'ay faict entendre aulx maire et eschevins de la ville de la Rochelle le retour dud. sr. de Gadaigne avec la responce de V. M. à leurs lettres qu'ilz desiroient tant, que Mr. de la Noue m'avoit mandé quelsques jours auparavant. Mais la responce qu'ilz m'ont faicte, de m'envoyer ung ostage pour led. sr. de Gadaigne qu'ilz ne le pouvoient faire, mais que je leur envoyasse les lettres de V. M. avec le double des instructions que l'on luy pouvoit avoir baillées, signées de sa main, qu'ils monstrent par là une tres mauvaise volunté et que s'ils avoient moyen de fere pys qu'ilz le feroyent et qu'ilz ne viendront jamais à quelque recognoissance qu'ilz ne mayent parlez de plus hault. Je ne laisse pour cella d'uzer de toutz moyens dartiffices pour leur fere cognoistre le debvoir en quoy ils se doibvent mettre, comme vous dira led. sr. de Gadaigne qui m'a trouvé en mesure. (?). Je escript ce matin aud. Sr. de la Noue et au mere pour voir si nous pouvons recouvrer quelque ostage pour faire aller à la ville sellon vostre intention led. Sr. de Gadaigne. Je prye Dieu, etc.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur

BIRON.

(N° 26. Orig. Sign. autog.)

2.

Au Roi.

10 janvier 1573.

Sire! Je suis contrainct de vous escrire ceste lettre pour les grandes plainctes et indignités que nous ayons du cappitaine St. Martin. Et vous prie, (?) Sire, que m'ayant envoyé pour assiéger la Rochelle, je suis assiégé dud. St. Martin et de ses gens, car il n'y a (*illisible*) qui ne soit vollé, ny homme qui sorte du camp. Au demeurant il tient de si estranges propos que il ne tient que peu que ne luy fasse mettre la main dessus. Il escript des lettres bien estranges. Et vous assure, Sire, que j'ay plus de peur de luy que de ceulx de la Rochelle, qu'est cause que je le loge à part par le conseil et advis des cappitaines qui sont icy. Je passerois oultre n'estoict qu'il nous a apporté des lettres de vous, de la Royne et de Monseigneur. Il est très nécessaire d'y mettre quelque ordre. J'en advertis V. M. de bonne heure. Il y a trois jours qu'il est à une lieue de ce camp et nous mande qu'il viendra nous trouver s'il ne pleust. Je prye Dieu, etc.

BIRON.

(N° 29. Orig. Sign. autog.)

3.

Au Duc d'Anjou.

10 janvier 1573.

Monseigneur!

Je suis esté contrainct encores ce coup de fe. une longue lettre au Roy pour lui représenter et à tous beaucoup de choses qui interviennent, et ne se peult faire sans quelque prolixité. Je ne vous feray des redites sur ce que je fais entendre à S. M., me remectant sur lad. lettre à laquelle il vous plaira y considérer.

Monseigneur! La longue expérience que j'ay des affaires de la guerre, me fera vous donner advis et conseil sur les forces que vous avez devant ceste ville. Et ayant entendu que ne amenez (qu')ung corps, assavoir des Suysses, et que ne faictes estat que de cinquante et sept enseignes françoyses, je vous veulx bien advertir, Monseigneur, qu'il ne vous fault faire estat que de cent hommes par enseigne, car à la monstre en passe volans, mallades et absans. Il y a des compagnies qui n'en ont gueres davantaige. Et quand ils auront faict des gardes, il y en aura de mallades, d'aultres qui se absenteront et yront à la picourée. De sorte que je ne fays estat que de cent hommes par compagnie. Il fauldra aux tranchées pour la garde des deux batteries pour le moins quinze cens hommes, et mesmes quand on se logera dans le fossé que seroict quinze compagnies. Il en fauldra trois pour la garde de vostre logis, deux pour la garde des munitions et trois ou quattre en garde aux aultres advenues du camp, que seront vingt quattre compagnies de garde. De sorte que voz gens de pied n'auront que la nuict franche, que ne le scauroient supporter. Monseigneur! l'importance est là où vous serez et ce que vous assaliez, car prenant la Rochelle, nul ne vous pourra resister, la faillant tout se essaiera de vous resister, parquoy il falloit tendre seullement à la prinse de ceste ville, car tout le demeurant, ce n'est que amusement, d'aultant que ceux dans les provinces n'ont guères moyen de prandre places de resistance. Je vis hyer ung double de commission pour faire recouvrer des pouldres à Mr l'admiral : d'Angers, Tours, Chinon, Nantes, Brest, St Malo. Ces forteresses sont si esloignees l'une de l'aultre que ledict seigneur ne scauroit avoir lesd. pouldres que à la fin de mars, avant que lon les ay assembler de lieu à l'aultre, charger et descharger à la mer incertaine, les mener contremoût, la Riviere de Garonne et d'aultres difficultés que les gouverneurs de places font communément. Et je juge que si avez les forces necessaires que demy mars vous avez prinse la Rochelle et puis vous despartirez de vostre corps d'armee, ce que seroit nécessaire à ung chascung, ou vous mesme feriez ung petit voyage pour pollir la France et remectre ung chascung en son devoir et en paix et repos que vous sera une coronne de réputation pour adjouster avec les aultres. Car Mr l'admiral a levé quattre (1)

(1) En marge, de la main de Biron : « vingts. »

compagnies; appres qu'il aura prins quelques chasteaux et petites villetes alantour de Montauban, des aultres forteresses qui seroit pour les brider, en attandant que les commissions (viendront) qui luy sont necessaires à prandre Montauban, Milhau, Penlourans, S[t] Anthonin, où il y fauldra à touttes dix mille coups de canon, et il n'en scauroit avoir pour tirer trois mille. Il vous pourroict envoyer vingt compagnies des belles et complettes que pourrez mender au maittre de camp Gohas. Vous excuserez, Monseigneur, de l'advis de vostre tres humble et tres obeissant serviteur. Monseigneur ! Le mauvais temps a fort araité nostre atalage. Le lieûtenant de Poitiers n'a pas ou n'a peu faire ce qu'il nous a promis. Touteffoys les pieces seront en ce camp pour le plus tard et bon nombre des munitions au 18 de ce moys. Et si le charroy des villages eust esté aussi grand comme lon le m'avoit promis, tout y fust esté le 17. Mais il fauldra que led. charroy fasse deux voyages. Ils ne se peuvent plaindre veu que lon les paye. Il vous plaira, Monseigneur, escripre aulx officiers de Chastelleraült qui ont assez froidement faict leur devoir, et s'ilz font ung aultre voyage, tout sera prest au vingtiesme. Cepandant seroit bon faire venir quelques forces davantaige. Monseigneur ! Vous nous avez envoyé pour assieger la Rochelle, et puis envoyé le cappitaine S[t] Martin pour assieger le camp. Il tient des terribles propos et dangereux et qui font craindre ung chascung. L'on luy mis la main dessus, mais il a apporté du Roy, de la Royne et vostres, etc.

Vostre tres humble et tres obeissant suject et serviteur

BIRON.

(N° 31. Orig. autog. signé.)

4.

Au Duc d'Anjou.

12 janvier 1573.

Monseigneur,

Je loue Dieu qu'en la charge qu'il a pleu au Roy et à Vous me baillyer en ceste armée, touttes choses sont allées suyvant vostre intention et service. Et n'y a esté rien obmis, et esperois que touttes choses estoient si bien acheminées que la vostre armée trouveroit quasi tout prest. Mais ce que je me suis tousiours crainct, j'ay cuidé voir ung commancement, qu'est qu'il y auroit des gens si peu affectionnés au service du Roy et de Vostre que quand il viendroit le temps de parachever l'œuvre, qu'ilz ne craindroient poinct d'essayer de me faire faire une escorne et y allast-il des vostres services, comme j'en suis quasi en cella. Car quelsques ungs de la gensdarmerie s'estoient delliberé de se retirer, disant qu'ilz n'ont faict qu'une monstre de l'an passé et que leur cartier est escheu. Mais

ilz alleguent tousiours exemple de ceulx de Mr. de la Vauguion qui n'ayant demeuré que douze jours au camp, s'en sont allés sans congé ny de moy, ni de leur enseigne, nommé St. Martin, comme il dict. Mais à la verité il en est cause, d'aultant que luy quelzques jours auparavant disoit qu'il s'en yroit avec la compagnie de son cappitaine. Cella donna ung très mauvais exemple aulx siens, et luy qui despuis s'en est allé, et aulx aultres gensdarmes. Monseigneur! A vous dire la verité, je suis esté en tres grande payne de ceste gensdarmerye, bien que aulcungz des chefz m'ont promis de demurer avec leur trouppe qu'ilz ont. En attandans d'aultres compagnies pour les refroischir, j'atans la compagnie de Mr de Savoye, qui a quinze jours qu'ung homme darmes d'icelle me vint trouver pour entendre de moy ce que lad. compagnie auroit affaire. Je leur mendé de s'en venir incontinant en ce camp, mais n'en ay heu nouvelles. Je croy que ce sera pareil effaict comme on a faict des compagnies du sieur du Gua, lesquelles estant, il y a douze jours, à douze lieues d'icy, l'on les avoit faict reculler en arrieres. Je n'en pouvois avoir aulcunes nouvelles jusques au soir bien tard. Si fussent esté icy, il y a huict jours que les forts de Thadou et de Chef de Boys fussent esté parachevés, mais je ne scay comment y mettre la main, si je n'ay des forces, car aultrement j'auroy assez affaire à me conserver avec l'artillerye et munitions. Il fault, Monseigneur, monstrer en ce quelque exemple de punition de ceulx qui s'en vont de si mauvaise fasson; aultrement ceulx qui auront la charge de Vous, voire peult estre vostre grandeur, sy trouveroit en necessité.

Monseigneur! Je vous ay desja adverty que ne venant les Suysses comme j'ay estimé tousiours que m'envoyez, que n'avois assez de forces, avec celles que pouvois avoir des françoys à pied. Il fault estimer que avec cinquante et quattre enseignes, il ne se trouvera six mille hommes quand ils auront demeuré dix jours aulx tranchees, et fault pancer qu'il y en aura de blessés et mallades et des poltrons qui s'en yront. Monseigneur! Il vous plaira y pourvoir, quand on laisseroit six ou sept enseignes de gens de pied et quelque cavallerye devant Xanserre. Les regimens de Gonhas et de Sarieu vous y ayderont beaucoup, et leurs personnes pour executer ce qui leur sera commendé et à qui mieulx mieulx. Et ne fault que la poison de quelque particulier soit occasion de faillir en ceste entreprinse. Ce n'est pas que je veillys divertir mur et bon conseil de ce que a este advise, mais aussi je veulx bien donner adviz de ce que je pance estre necessaire pour vostre service. Monseigneur! Il est tres necessaire que s'il y a quelsques compagnies de gens d'armes par les chemins, de les faire acheminer, car c'est la force, d'aultant que dans la ville il y a quelque cavallerye, et ne sont si foibles comme aulcungs ont voullu faire entendre, car ilz sont sortis quattre vingt et cent chevaux, et encores hyer au soir sortirent environ huict centz hommes de pied. Mais nostre cas n'estoit prest pour leur faire une escorne. Je vous supplie tres humblement, soyez pour fort : il y aura des compagnies qui ne serviront que de monstre. Je vous en advertis, Monseigneur. Vous scavez que ne lay faict ce faulte par le

passé et ne fault pour ce retarder vostre venue, car nous avancerons les affaires dans quinze jours. Des forces seront tres utilles, etc.

Vostre tres humble et très obeissant suject et serviteur

BIRON.

Monseigneur! Despuis cette escripte, nous sommes allé rompre ce que les Rochelois avaient racoutré à leur Fontaine, là où lesd. Rochelois ont faict sortie de huict centz hommes. Il y a heu une grosse et forte escarmouche. Et y a-t-on faict perte d'ung coste et de l'aultre, comme vous voirez par lettre que j'escris au Roy et discours que luy en fays. Despuis j'ay advisé d'envoyer ce porteur exprès vers le Roy, Royne et Vous, Monseigneur, pour quelque indignité qui m'a este faicte sur la liberallité et Leurs Mtés et Vous. Je vous supplye tres humblement, Monseigneur, vouloir m'ayder qu'il ne m'arrive ceste escorde et desfaveur.

(N° 32. Orig. autog. signé.)

5.

Au Roi.

15 janvier 1573.

Sire!

Vous ayant escript l'aultre lettre hyer au matin, je entreprins d'aller rompre la Fontaine qui alloict à la Rochelle, selon le commandement qu'il Vous a pleu me faire, que fust cause que je retardis ce paquet pour y adjouster ce que y seroict executé. En fin, appres avoir mis la main à l'œuvre et diffeire ce que les ennemys y avoient rabillys, il est sorty ung grand nombre d'hommes de la Rochelle, lesquelz ont commansé deux fortes et grandes escarmouches, l'une du costé de la Fon, et l'aultre du coste des molins, tirant vers la porte de Cognier. Du coste de la Fon ilz sont este aplusierffoys repoussés; de sorte que noz soldats sont este jusques sur la contre escarpe, et moy ay heu le loisir de voir jusques au pied de la muraille du coste de la tour qui faict le coing du pay (?) de Cognier. Tirant vers la Tour de la vielle Fontaine et bastion de l'Evangille; venant sur les trois heures du soir, ceulx de la Rochelle se résolurent de venir gaigner les molins, la où il ne se trouva que quelzques trouppes de ceulx que Mr. de Lude a levez. Et fust si roide qu'il a este thué ung des cappitaines, et ung aultre prins, estans habandonnez de leurs soldatz. Mr. de Puygaillard si est trouvé qui a fort rassure ces affaires, non sans grand dangier de sa personne; ou despuis Mr. de Strosse y arriva qui fist faire une si bonne charge aulx ennemys qu'il les fist reculler. Et despuis les ennemys essayerent d'en faire une aultre avec touttes leurs forces, ou il y est mort ung de leurs chefz qui menoit sa trouppe, comme auparavant

il avoict esté thué trois ou quattre rondeliers du coste de la Fon. Et à dire la verite, il sembloit qu'ilz ne se vouloient acoster de ce coste de la Fon. Et cognoissoient bien qu'il y avoit des gens pour leur respondre. Comme aussi il y avoict des cappitaines et compagnies que Mr. de Strosse avoict levees que à toutz les coups qu'ilz faisoient semblant de sortir hors de leur fossé, ilz estoient repoussez. Lad. Fontaine qui a este gâtée, c'estoit là où estoit le bassin de touttes les aultres. Et suis assuré qu'ilz ne scauroient reffaire de trois semaines, quand ils avoient tout loisir, ce que nous avons gasté. Et d'aultre part que j'estime qu'il y a beaucoup de leurs morts et blessés. Mr. de Strosse a six ou huict mosquetz qu'il baillye avec hommes bien ingambes et fortz, qui despuis que font croq, sur ung cheval ou ung homme, ilz ne sen part plus (?).

Sire ! En escrivant ceste, j'ay entendu que les Suysses ne viendront avec Monseigneur. Je advertis V. M. que les forces de cinquante et quattre compagnies françoises ne sont assez suffisantes pour assieger la Rochelle, car il ne fault estimer que apres quelzques jours que ilz auront demuré au siege qu'il y en aura des blesses et mallades et y en a desia, et de poultrons qui s'en yront, de sorte qu'il ne fault fre estat que de cent hommes pour enseigne. que son cinq mille quattre centz hommes pour en assieger quattre mille en une place forte. Parquoy il est necessaire d'y pourvoir en ceste entreprinse. Où est Monseigneur, est la difficulté et importance. Ceste parachevee, les aultres ne font plus de résistance, ceste faillie, tout resistera.

Vostre tres humble et tres obeissant suject et serviteur

BIRON.

(N° 34. Orig. autog. signé.)

6.

Au Roi.

Camp devant La Rochelle, 26 janvier 1573.

Par ma despesche derniere où il y avoict lettres du 12 au 15, je fis entendre à V. M. bien au long tout ce qui se passoit en vostre armée. J'ay faict tant avec les chefz de la gensdarmerye qu'ilz ont rettenu partye de leurs gensdarmes, sauf quelzques ungz qui sen sont allés du tout. Et si V. M. ordonne qu'il soict faict monstre à ceulx qui sont demurez, comme il est bien raisonnable, et que les aultres qui ny sont, perdent leur argent, si ne sont venuz mallades dans le camp, elle y gaignera 25 ou 30 mille livres, oultre ce que sera ung bon exemple de mesmes de casser les premiers qui s'en sont allés et quelzques chefz.

Sire ! Par messusdictes, je vous mandois que j'estimois les forces trop petites au nombre de cinquante et quattre compagnies pour la

prinse d'une telle place que la Rochelle, ne venans les Suisses que eussent..... (1) au moings pour la garde de Monseigneur, du camp, des munitions et de lartillerye, comme à la verité ce seroit trop peu desd. cinquante et quatre enseignes, veu que les compagnies françoises sont trop petites et..... à qui ne sont que la paye de six vingtz hommes. Et en ayant donné adviz à Monseigneur, il a semble à d'aulcungs que s'estoit pour le faire arrester, d'entrer pour encores au camp (2), et que je ne pouvois tenir les promesses que j'avois faictes. V. M. se souviendra que je n'ay peu ou poinct promis, mais que j'ay uzé tousjours d'adviz, bien assuré que l'artillerye seroict en ce camp au 26me comme elle est, et preste à este assyé quand sera ordonné de faire la batterye. Ce que j'en mendois n'estoict pour le rettardement de Monseigneur, mais pour donner advis à V. M. et à Monseigneur pour y pourvoir et sercher des forces plus grandes pour exécuter une si grande entreprinse que celle de la Rochelle. Mais ayant envoyé Monseigneur le Seigr. de Beaulieu, géneral des vivres, pour scavoir de sa venue ou rettardement en ceste armée, et despuis M. le comte de Retz qui a proposé loppignion d'aulcungs qui estoient auprès de Monseigneur, qu'estoit qu'il retardast quelsques sepmaines ou mois à venir, attendant les Suisses ou aultres forces, appres avoir remonstré et bien digéré l'importance du rettardement ou avancement de Monseigneur sur vostre service et sa reputation, l'on est joinct à mon oppinion qu'il est nécessaire que Monseigneur vint au camp, pourveu qu'il y eust nombre de gensdarmerye plus que celle qui est en ce camp avec les cinquante et quattre enseignes, attandant de plus grandes forces, comme il est très nécessaire d'en avoir et de bons hommes, bien que Monseigneur sera plus fort avec dix mille hommes, estant la Rochelle comme elle est, que s'il y avoict d'autre cents hommes estrangiers avec 20 mille. Et diray sur ce à V. M. ce mot que le mesnagier n'est extime exquis quand avec beaucoup il faict beaucoup, mais quand avec peu il faict beaucoup, et que les grands cappitaines ont plus faict par la dilligence ou surprinse que par la force mise en longueur. Aussy et la presence de Monseigneur, la repputation de sa valleur et grandeur vault dix mille hommes. J'en escript à Vostred. Mte de ceste fasson pour ce qu'il y en aura quelzques ungs qui vous auront ou vouldront faire trouver mauvais ce que j'en avois mandé à Monseigneur.

Sire! comme je vous avoys mendé par plusieurs de mes précedantes, la necessité que cestoit de faire ung fort à la poincte de Tadon, ce que j'eusse faict desia si j'eusse heu les forces, mesmes les enseignes du Gua qui sont arrivées et celles de vostre garde qui ariveroict demain, auxquelles avons trouvé moyen de leur prester de l'argent; si l'on ne les eust faict reculler le fort fust faict desia, comme il est très nécessaire, attendu les nouvelles que nous avons d'ung nombre de navires qui sont résolus de donner secours aulx

(1) Arraché dans le manuscrit.
(2) Allusion aux accusations portées contre Biron. Voir Brantôme, Œuvres, t. X, p. 105 à 108.

Rocheloys d'hommes et de vivres. Nous faisons tout ce que nous pouvons, et espere avant la venue de Monseigneur, il sera parachevé, et que arivant Monseigneur en ceste armée le 4 du prochain, tout sera prest comme il le desire et me commande pour l'avancement. Bien diray-je que si l'on n'eust voullu resserer l'argent que V. M. avoict donné, que le fort fust faict et les navires et barques qu'il fault mettre au port pour garder le passaige assis et eschoués, vostre artillerye assise en baterye. Mais quelsques-ungs qui veullent gaigner temps en perdent beaucoup, et l'espargne d'une bougie vient à la despance d'ung grand flambeau. Vostre Mté. me pardonnera que je vous dis ce petit mot, car la guerre se faict à l'œil.

Sire! despuis ce dessus escript, je suis allé monstrer à Mr. le conte de Retz et à son ingénieur où j'ay délibéré de fere fere le fort de la poincte de Tadon. Mais led. ingénieur est au contraire oppignion que nous tous et demande à faire des choses don l'on n'a aulcung moyen. Il fault faire la robbe sellon le drap.

Nous commancerons demain, qu'est vingt-huictiesme à la fortiffication et y ferons ce que se trouvera pour vostre service, et sellon que fust résolu hyer à ung conseil tenu, où fust appellé Mr. de la Garde, affin qu'il ne manque rien en ceste entreprinse, que j'ay tant desiré, comme je mende particulièrement par ung memoire à Monseigneur. Ceulx de la Rochelle firent ung salye sur nous qui estions allés recognoistre lad. poincte de Tadon, mais ils nurent le meilleur. Il se fist quelque chose et se cuyda faire une plus grande. Je ne vous en diray oultre, Sire, pource que le cas me touche.

Vostre très humble et très obeissant suject et serviteur

BIRON.

(N° 47. Orig. autog. signé.)

7.

Au Duc d'Anjou.

27 janvier 1573.

Monseigneur!

Pour vous faire entendre au long ce qui se passe en ceste armée despuis le partement du Sr. de Beaulieu, je vous envoye le seigneur de Beaumont qui vous representera les resolutions qui ont esté tenus au conseil ce jourdhuy, où se trouva M. de la Garde, tant pour les fortz que pour mettre à fond les navires et barques au port de la Rochelle que pour l'arivee de mer, sur quoy je me remettray. Monseigneur, je vous veulx advertir comme Mr. de la Noue commande absolument à la Rochelle et donne le mot du guet et a faict serment au corps de ville de leur estre fidelle chef. Hyer nous allasmes visiter la poincte de Tadon. Au retour ceulx de la Rochelle nous vinrent faire des bravades que ne voulus endurer. Ils

n'y gaigniarent rien, et en y a ung de leurs principaulx prins. Et despuis leurs gens de pied se mirent en routte, que ne s'en falust gueres que l'on leur fist une grande escorne. Ce sera une aultre foys. Led. Sr. de Beaumont le vous comptera plus particulierement. Les cappitaines Lescure et Aullin m'ont fort presse. Je leur ay baillye ung escript par la presse qu'ilz me faisoient, car ilz ne disent rien de nouveau ou qui vaille, demandant des choses qui ne se peuvent recouvrer, car l'on n'a le moyen de trouver si grand nombre de navires ny argent pour payer ceulx que l'on a.

Monseigneur! Nous sommes bien foible de cavallerye. S'il vous plaist commander que la compagnie de Mr. de Lude qui estoit de tout jours desdiée d'estre en ce camp, y vint, et celle de M. de Mortemar, ce nous aydroit beaucoup à faire les fortz; aultrement nous aurons beaucoup de payne et non sans dangiers que quelsques ungs ayent une escorne. Il vous plaira, Monseigneur, et je vous en supplye tres humblement, que lesd. compagnies viennent en ce camp. Et à vostre arivée, vous trouverez que tout sera parachevé jusques à l'assiete de l'artillerye qui se fera dans deux jours, appres que aurons prins la resolution, où faire les bateries, comme vous pouvez entendre par led. seigneur de Beaumont et par le memoire que luy ay baillyé.

Vostre tres humble et tres obeissant suject et serviteur,

BIRON.

(N° 57. Orig. autog. signé.)

8.

Au Duc d'Anjou.

3 février 1573.

Monseigneur, Je parlès à deux hommes qui sont sortis de La Rochelle et à d'aulcungs quy sont fidelles, quy m'ont asseuré qu'il y a heu dispute entre les habitans de la Rochelle pour se remettre en l'obéissance du Roy; puis qu'il y a en ha heu quy ont émis ces propos avant que l'on les serre de près. J'estime que les forts fets et nous logés, partie en la contre escarpe, partie en fossé, que ceulx quy ont heu l'audasse de mettre en avant de se remettre en obéissance entreprendront d'en parler plus hault. Il y a des gentilshommes quy m'ont mandé que volluntiers ils sortiront, mes qu'ils aient asseurance de leurs personnes. Je pourveoiré le mieulx que je pourray sellon l'intention du Roy et vostre. Etc.

BIRON (1).

(N° 61. Orig. autog. signé.)

(1) Le 9 février, le duc d'Anjou arrivait au camp. La paix avec les Rochelois ne fut signée que le 6 juillet, et Biron fit son entrée dans la ville le 10.

LETTRES DE LOUIS DE MONTPENSIER (1).

(Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. Msc., vol. 41.)

1.

A la Reine mère.

Camp devant La Rochelle, 18 avril 1573.

Madame,

Pour ce quung espion venant d'Angleterre avoit asseuré Monseigneur voustre fils de l'embarquement du comte de Montgommery, et que sans faillir il devoit faire voille le dixiesme de ce moys pour estre rendu icy, dedans huict jours après, s'il avoit tousjours le vent a propons comme il en a. Mondit seigneur a ce matin esté donner ordre à son armée de mer et faire monter sur les vaisseaux les soudars qu'il y falloit encores pour combatre ce secours. Touteffois il ne s'est rien apparu. Cependant il est sorty deux hommes de la ville, lung se disant marchant, et lautre soudart, lesquels se sont rendus à nous et disent que tout le jour de batterie que celluy de la myne, ils perdirent beaucoup de leurs meilleurs hommes, mesmes le jour de ladite myne en fut tué vingt-cinq ou trente par l'effect dicelle dont il y en avoit sept ou huict gentilshommes et encores beaucoup d'autres par nostre artillerye et harquebuses, tellement qu'il reste bien de la jeunesse qui auparavant faisoit la pluspart de l'exécution. Il a entre autres esté tué les deux plus séditieux de ladite ville qu'ils plaignent infiniment : lung ministre nommé le Nort et l'autre cappitaine, appellé le Fort. Et commencent à s'estonner, tenans langage que devans lundy ou mardy ils nont leur secours, ils entreront volontiers en capitulation pour recevoir ce que on leur a cy-devant presenté, si on le leur veult bailler. Ce que de ma part, voyant leur opiniastreté, la peine quilz nous ont donner et tant de gens de bien qui ont esté tués et blessés, je ne suis pas d'advis leur soit accordé, comme je m'asseure ne sera aussi mondit seigneur et beaucoup gens de bien de cette armée, au moins qu'il ne leur en soit beaucoup rabatu, joinct que les dessusdits asseurent qu'ils n'ont pas vivres principallement de bled que pour cinq ou six semaines au plus; en plus ils appetissent tous les jours d'hommes tant de ceulx qui meurent que de ceulx qui sortent; aussi les ayant par une extrémité, l'honneur demeurera à mons dit seigneur et serons du tout hors de cette misère dont je supplie (Dieu) nous voulloir bien toust faire la grace et qu'il vous donnet, Madame, en bonne santé très heureuse et très longue vye.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur,

MONTPENSIER.

(1) Louis II, duc de Montpensier, avait accompagné le duc d'Anjou. Les lettres 1 et 2 se rapportent à la tentative sans issue de Montgomery, qui se contenta de prendre Belle-Isle au lieu de pénétrer dans La Rochelle. Voir de Thou, liv. LVI.

P. S. Madame je voy Messieurs voz enfans si affectionnés contre cette ville pour en avoir la raison que je ne pense pas que eulx ny les gens de bien qui les assistent soient jamais d'advis d'en partir sans quelle soit reduitte à la volonté du Roy. De ma part j'en suis logé là quil fault vaincre ou mourir car de ladite ville dépend lentier repous ou le trouble universel de ce royaulme. Au reste, Madame, je vous supplie encores ceste fois tenir la main que Mr. d'Aumont soit envoyé en Bretagne.

(N° 51. Lettre orig. autog.)

2.

A la Reine mère.

Devant La Rochelle, 21 avril 1573.

Madame, je vous escripvy par ma dernière lettre comme Monseigneur vostre fils, estant adverty de l'embarquement du conte de Montgommery avoit sabmedi dernier esté donner ordre à son armée de mer; mais le soir il fut adverty qu'il ne s'estoit rien apparu le long de toutes les coustes de Bretaigne. Tellement qu'on pensoit que ce secours fust delaissé ou différé, et de faict la pluspart des soudarts estoient dessendus de dessus les vaisseaux et deux de nos gallaires allées en Broccaige aux provisions. Touttefois Dymanche à une heure ou deux après mydy l'on vint rapporter nouvelles à Mond. seigneur que le dict secours estoit arryvé, ce qui le feict incontinent monter à cheval pour l'aller recongnoistre, ce qu'il peult faire à ung quart de lieue de son logis, d'où nous vismes jusques à cinquante cinq vaisseaux aller avec vent et marée en une aussi belle ordonnance et résolution qu'il seroit possible de dire, et en peu d'heures se rendirent à l'emboucheure du canal pour aller au port de la Rochelle et à demye lieue pres de la ville et estoit le vaisseau amiral le premier avecques son patache suyvy de fille de douze ou quinze autres gros vaisseaux portant tous la croix rouge dans leurs banyeres, et après eulx tout le reste de leur armée. Mais au destour dudict canal, ils furent salués de six pièces de nostre artillerye que nous avions faict amener, dont le dict amiral fut percé d'un coup de bande en bande, ce qui le feist tourner tout soudaing la teste et prendre le large, et tirerent seulement luy et le dit patache quelques coups dont il en en passa ung par dessus nous et tomba entre tout plein de chevaulx dont il y avoit nombre de quinze cens ou deux mille avecques forces gens de pied, de quoy et de nos vaisseaux aussi qui tindrent fort bon contenance ils commancerent à s'estonner et se recullèrent d'environ demye lieu, ou ils abatirent leurs voiles et moillerent l'ancre, comme il leur fut besoin faire pour ce que pendant qu'ils temporiserent à nous recongnoistre, ils perdirent la marée et le vent se tourna contre eulx,

ce que j'estime plus ung miracle de Dieu que autrement, car s'ils eussent voullu poursuyvre leur fortune d'abordée, ie ne fais doubt qu'il n'en fust passé..... la ..... (1) pluspart. Les ayant hier après le retour de la marée Monseigneur envoyé escarmoucher avecques deux gallaires et quelques petits vaisseaux, ils se recullerent encores d'une lieue ou deux et leur fut tiré quelque dix ou douze coups de nosdictes gallaires, dont ung de leurs vaisseaux fut touché d'ung et la voille d'ung autre percée, aussi d'ung autre coup. Tout le reste du jour il ne se feist rien, sinon par nos deux galleres qui retournoient de Brouage qu'ils ne sceurent tant harasser qu'elles ne se rendissent avecques les autres, ce que voyans et qu'il nous estoit venu tout plain de vaisseaux de renfort qui venoient comme s'ils nous eussent esté envoyés du ciel. Tellement qu'ils nous estimoient pour le moins aussi forts qu'eulx, et considerans d'ailleurs nostre pallissade et que les marées se sont bessées et le vent du tout changé à l'oposite, ils se sont ce matin retirés ung peu devant jour. Monseigneur les a faict suyvre par une gallaire cinq ou six lieues, mais elle les a perdus de veue, et ont reprins le chemin qu'ils estoient venus à leur grand honte et confusion, qui est une euvre de Dieu que je repute venir du bon heur de mondict Seigneur et me faict espérer de le voir bien toust victorieux de la Rochelle. Il vous advertit de tout plus amplement qui me gardera dalonger davantage mon discours, aussi que j'ai bien besoing de repouser n'ayant dormy il y a trois nuicts. Je feray donc fin en suppliant nostre Seigneur vous donner Madame une santé, etc.....

Vostre très humble et tres obéissant suject et serviteur

MONTPENSIER.

(N° 52. Orig. autog.)

3.

Au Duc d'Anjou.

Champigny, 15 may 1573.

Monseigneur! M'ayant depuis mon arrivée en ce lieu esté rapporté que nonobstant le commandement qu'il vous avoyt pleu faire aux officiers de Chastellerault d'informer les presches et conventicules de la nouvelle opinion faictes en lad. ville et ressort d'icelle depuis les deffences que le Roy en a faict publier et procéder à l'encontre des auteurs d'icelles sellon qu'il est porté par ses ordonnances, ils permettoient non seullement de les faire, mais aussi y prestoient faveur et consentement. Je m'estoys despesché de leur en escripre de façon qu'ils ont assez peu juger qne je n'estoys pour

(1) Fragments arrachés dans le manuscrit.

endurer si près de moy ung tel mepris des volontés et intentions de Sa M. et de Vous, m'asseurant que jen seroys bien advoué et de lung et de l'autre. Mais ils sont venus et en particulier le lieutenant, accompagné des eschevins qui m'ont monstré un procès-verbal et information de lad. recherche où il ne se trouve aulcune chose de contenu en une accusation, et oultre proteste qu'ils ne le vouldroient nullement du monde permetre, mais au contraire empescher de tout leur pouvoir, avec promesse de tenir très estroictement la main (comme je les en ay priés) de remédier à telles et telles entreprises si quelques ungs s'advancent tant que de les faire, qui me font croire quil n'est rien dud. rapport, de quoy je n'ay voullu faillir à vous advertir tant pour mon debvoir que pour la descharge desd. officiers. Et m'asseurant qu'il vous plaira bien m'en croire, je supplieray en cest endroict Nostre Seigneur vous donner, etc.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur

MONTPENSIER.

(N° 53.)

MÉLANGES

UN NOUVEAU RÉCIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

PAR UN BOURGEOIS DE STRASBOURG

Strasbourg, 2 juin 1873.

Monsieur le Directeur,

L'intérêt avec lequel vous recevez d'ordinaire les communications relatives au passé souvent glorieux, et toujours attrayant du protestantisme français, m'enhardit à vous signaler un ouvrage dont la publication, commencée il y a trois ans déjà, vient de toucher à son terme, et qui renferme une foule de renseignements curieux sur l'âge héroïque de la Réforme de notre pays. C'est la *Correspondance de Frédéric le Pieux*, électeur palatin, publiée par M. Kluckholn, professeur à l'université de Munich, pour la belle collection de documents inédits qui paraît sous le patronage de l'Académie royale de Bavière. Cette publication, faite avec un grand soin et une

scrupuleuse exactitude, malgré quelques petits défauts qu'il serait oiseux d'énumérer ici, embrasse les années 1559 à 1576, date de la mort de l'électeur Frédéric, et renferme, outre des centaines de lettres ou de rapports donnés *in extenso*, l'analyse de pièces encore plus nombreuses que l'espace assigné au savant éditeur l'a empêché de reproduire en entier. Les questions théologiques et politiques y tiennent une place également considérable; les discussions religieuses occupant plus d'espace dans le premier volume, les négociations politiques dominant dans les deux volumes suivants. Je ne vous parlerai naturellement ici que des parties de l'ouvrage qui intéressent plus particulièrement le protestantisme français, bien que la mine ne soit pas moins riche pour l'histoire religieuse et politique de l'Allemagne à la même époque. Frédéric le Pieux n'était pas seulement le prince protestant, de quelque importance dans l'empire, le plus proche voisin de la France; mais il avait encore des raisons toutes particulières pour s'intéresser aux huguenots, ayant embrassé les doctrines réformées. Aussi se mêla-t-il activement aux discussions, puis aux guerres civiles qui éclatèrent après la mort de Henri II, dans les contrées voisines, soutenant la cause calviniste de ses conseils et de son influence politique. Son fils aîné, Jean-Casimir, fit plusieurs campagnes en France; son fils cadet Christophe mourut pour les libertés des Pays-Bas, sur le champ de bataille de Moorwyck, avec les frères du Taciturne, en 1574.

On ne parcourra pas sans fruit la longue série des commucations officielles, officieuses ou secrètes, entre la cour de France, les mécontents politiques et religieux et la cour de Heidelberg. Je ne puis ni ne veux vous fournir ici l'inventaire complet de ces richesses; permettez-moi seulement de vous signaler quelques-uns des documents les plus curieux. Dans le premier volume je citerai plus spécialement la relation des théologiens Diller et Boquin sur le colloque de Poissy (p. 215), les promesses de conversion faites au nom de Catherine de Médicis par ses ambassadeurs (p. 236), les rapports détaillés sur le massacre de Vassy (p. 268), le message de Pierre de Weyda sur la conférence de Bayonne (p. 590), le récit des docteurs Junius et Lauck sur leur légation à Paris, en 1566

(p. 731). Dans le second et le troisième volume (réunis par une pagination suivie), je mentionnerai le rapport de l'ambassadeur wurtembergeois Vergerius sur sa mission auprès de Catherine de Médicis, en novembre 1567 (p. 130); les rapports de l'envoyé palatin Wenceslas Zurleger, de la même année (p. 153); les discussions financières à propos des reîtres conduits en France par Jean-Casimir en 1567-1568 (p. 215), et la longue lettre envoyée de Londres par le cardinal Odet de Châtillon sur la bataille de Jarnac et la mort par empoisonnement de son frère d'Andelot (p. 335). On pourrait citer encore la lettre de Guillaume d'Orange sur l'expédition du duc Wolfgang de Deux-Ponts en France, en 1569 (p. 341); la série de documents relatifs au massacre de la Saint-Barthélemy, dont je vous reparlerai tout à l'heure; la belle lettre de Jacqueline d'Entremont, veuve de Coligny, qui, se croyant à la veille d'être conduite à Rome dans les cachots de l'Inquisition, écrit en novembre 1573 à l'électeur, du fond de sa prison, pour lui recommander ses enfants et confesser sa foi.

Un point bien curieux aussi, bien que peu réjouissant pour le protestantisme français, c'est la négociation de Henri de Condé avec Frédéric le Pieux, ou plutôt avec son fils Jean-Casimir, terminée par le traité de Strasbourg, du 1er juin 1574, par lequel les protestants de France promettaient les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun au jeune comte palatin, pour le cas où il mènerait à leur secours une armée suffisante. Le dernier biographe des Condés, M. le duc d'Aumale, a parlé d'une façon très-hâtive de ces arrangements secrets, qui ne reçurent d'ailleurs aucun commencement d'exécution, et s'est prononcé sur l'outrecuidance du prince allemand avec une sévérité qu'il aurait mieux fait de montrer à l'égard du prince français qui sortait de son rôle, tandis que la conduite de l'autre était fort naturelle, à son point de vue, s'entend (p. 719).

Le volume est riche, en outre, en traits épars qui dépeignent admirablement la civilisation d'alors, les mœurs des cours princières d'Allemagne, les bizarres discussions théologiques échangées entre têtes couronnées, etc. Mais ce serait abuser de l'hospitalité que je vous demande que d'entrer dans les détails. Si vous le permettez, je vais choisir dans les vo-

lumes une pièce, afin de la traduire et de donner ainsi à vos lecteurs une idée de l'intérêt que présente la publication de M. Kluckholn. Je l'emprunte au groupe de documents relatifs au massacre du 24 août 1572. C'est la relation d'un bourgeois de Strasbourg, que ses affaires avaient amené dans la capitale et qui se vit ainsi spectateur forcé d'une partie des horreurs de la Saint-Barthélemy (1). Cette narration d'un témoin relativement impartial mérite quelque attention par elle-même, et sa qualité de Strasbourgeois lui vaudra, j'espère, un accueil amical dans votre recueil.

RÉCIT D'UN TÉMOIN OCULAIRE SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY

Déposition notariée, faite à Heidelberg le 7 septembre 1572 (2).

Un citoyen de Strasbourg dépose qu'il a quitté Paris le dernier août... Il a vu que le vendredi matin (22 août) l'amiral, quittant la cour pour se rendre en son hôtel, afin d'y déjeuner, a reçu en chemin une lettre, et, pendant qu'il continuait sa marche, en la lisant, il a reçu un coup de feu sur le premier doigt de la main droite et sur la main gauche, de telle sorte que la balle est sortie non loin du coude. L'amiral s'est fait conduire à son hôtel et s'y est fait panser. Dans l'après-midi, le roi et ses frères se sont rendus chez lui, l'ont plaint avec véhémence, comme s'ils éprouvaient de vifs regrets, et le roi en particulier lui a promis avec force serments (ou jurons) qu'il ne laisserait point un pareil acte impuni. Pour ce qui regarde la vieille reine, il n'a point appris qu'elle soit allée chez l'amiral.

Dans l'après-dînée du samedi, l'amiral ayant voulu se faire amputer le bras, le roi lui a fait dire d'attendre encore, qu'il avait envoyé querir un médecin tout particulièrement habile, qui serait chez lui avant le dimanche matin et qui lui viendrait en aide.

Le samedi, vers le soir, tout le monde était de très-bonne humeur à la cour; lui-même, le narrateur, y a été pendant plus d'une heure, et de là est rentré très-tranquillement et sans encombre à son domicile. Tous les grands seigneurs de la religion sont rentrés

(1) Voyez aussi la curieuse version de l'envoyé de Charles IX, Galeozzo Fregoso, sur le massacre; il y détaille longuement la fameuse conjuration de Coligny, rééditée depuis par M. Gandy. (P. 505.)

(2) Frédéric III tâcha de réunir les documents les plus exacts sur le massacre, afin d'éclairer les princes allemands sur les mensonges officiels de la cour de France.

de même, après minuit, ainsi que cela s'était fait tous les soirs de la semaine précédente, chacun en son logis. Mais une heure et demie environ après que chacun eut quitté la cour, le duc de Guise et quelques-uns de son parti ont attaqué la maison de l'amiral, et, malgré ses plaintes et ses prières d'épargner son grand âge, l'ont massacré. On dit même que Guise l'a tenu de ses mains, pendant qu'un autre le perçait de son épée, puis l'a jeté dans la cour.

Après cela ils ont pénétré dans la maison du gendre de l'amiral, l'ont également égorgé, puis M. de Rochefoucault et son fils, et ainsi de suite tous les chefs de la religion.

Vers le jour, entre trois et quatre heures, ils ont sonné le tocsin avec deux petites cloches, qu'ils appellent cloches d'alarme, et le bruit s'est aussitôt répandu que le roi avait permis d'égorger tous les huguenots et de piller leurs maisons.

Alors a commencé le massacre par tout Paris, de sorte qu'il n'y avait point de ruelle dans Paris, quelque petite qu'elle fût, où l'on n'en ait assassiné quelques-uns, et le sang coulait dans les rues comme s'il avait beaucoup plu.

Lui, le narrateur, logeait chez un bourgeois, mais il n'a pu quitter son domicile que le matin, après avoir reçu de la part du duc d'Aumale le mot de passe et les insignes des catholiques, qui lui garantissaient sa liberté. C'est alors qu'il a vu qu'on retirait de nouveau de l'eau le corps de l'amiral qu'on y avait jeté; que l'un lui coupait une oreille, l'autre lui crevait un œil, d'autres encore lui coupaient le nez et les parties sexuelles, d'autres enfin les orteils. Enfin il en vint un qui déclara qu'il pourrait gagner 6,000 couronnes avec sa tête; après quoi la tête fut séparée du tronc et emportée, bien qu'elle fût terriblement fracassée par la chute. Des vauriens ont ensuite saisi le corps par les pieds, l'ont traîné par la ville et pendu à Montfaucon.

Le jeudi il a vu une femme d'une grande beauté, c'était une comtesse, qu'on déshabillait toute nue sur le pont des Moulins. Elle était richement vêtue et parée brillamment de précieux colliers et bracelets, et dans un état de grossesse très-avancée, tellement qu'on voyait son fruit s'agiter dans son sein. Après lui avoir arraché ainsi ses vêtements, ils l'ont renversée, en lui arrachant ses cheveux, l'ont percée de coups, tandis qu'elle les suppliait d'une façon pitoyable d'épargner au moins son enfant et de l'en délivrer d'abord, puis d'agir avec elle à leur guise; puis ils l'ont jetée dans la rivière, la tête la première, et, pendant qu'elle y tombait, on voyait encore remuer l'enfant.

Ce même jour il a vu également un compagnon orfévre, qui s'était sauvé sur les toits, abattu à coups d'arquebuse, puis jeté en bas de la maison. Encore le samedi 30 août, il a vu traîner à la rivière trois corps de personnes qu'on venait de tuer, bien que depuis le mercredi le roi eût fait annoncer chaque jour, à son de trompe, qu'on ne devait plus égorger personne, mais mener les huguenots en prison, afin qu'il pût en agir avec eux selon sa volonté. Ils ont jeté le sire de Larochefoucault avec son fils tout nus dans la rue, l'y ont laissé traîner, sans recouvrir ses parties, tout le dimanche jusqu'au soir, et puis l'ont jeté à la rivière. Les portes de la ville ont été fermées depuis dimanche jusqu'à mercredi; ce jour-là elles ont été rouvertes, mais personne n'en pouvait sortir sans un passe-port du roi ou du duc d'Aumale.

Le mardi, le roi a déclaré carrément et ouvertement au Parlement que cela s'était fait par son ordre et bon vouloir; qu'il avait déjà eu l'intention d'agir ainsi il y a quatre ans, mais qu'il ne l'avait pu, ayant dû faire la paix avec les huguenots contre son gré, parce qu'il était encore trop jeune, mais que maintenant il avait voulu leur montrer qu'il était roi dans son pays, que c'était à lui de commander, et qu'il entendait désormais être le maître.

Le dimanche, jour où le massacre a commencé, le lundi et les jours suivants, le roi n'a point du tout voulu s'en occuper, mais a joué à la paume et s'est livré à d'autres distractions, comme s'il ignorait tout ce qui se passait.

Beaucoup d'étudiants de l'Université et de jeunes garçons, parmi lesquels un bon nombre d'Allemands, ont été égorgés, car personne n'était à l'abri du massacre, si bien que beaucoup de papistes connus ont été tués; seulement on leur a montré quelque respect, en faisant inhumer ceux que l'on a pu reconnaître.

Le dimanche, au commencement du massacre, trois gentilshommes et une dame qui logeaient à l'auberge des Trois-Rois se sont retirés, à travers une écurie, dans une chapelle appelée chapelle des Orfévres; là ils se sont défendus aussi longtemps qu'ils ont eu de la poudre et des balles, en tirant au dehors et blessant beaucoup d'assaillants. Mais lorsqu'ils n'eurent plus de munitions, on a forcé les portes de la chapelle, et ils furent taillés en pièces.

Le jeune comte de Hanau (seigneur alsacien) a été attaqué dans son domicile, mais protégé par le roi et conduit à l'auberge de la Croix-de-Fer, où le roi lui a promis de lui envoyer un sauf-conduit; c'est là que lui, narrateur, a parlé, le 30 août, avec le serviteur de Sa Seigneurie.

Le roi de Navarre va de nouveau avec le roi entendre la messe; le prince de Condé a refusé de faire la même chose, sur quoi le roi l'a menacé de lui faire trancher la tête; mais Condé a déclaré qu'il préférait souffrir ainsi plutôt que d'aller à la messe. Il n'a plus que deux personnes attachées à son service, et le roi de Navarre également. Huit jours avant le mariage du roi de Navarre, le prince de Condé est allé assister à un service religieux dans un temple à dix lieues de Paris. A Meaux, on doit aussi avoir tué un grand nombre de personnes.

A Châlons, on doit avoir dit aux huguenots de se tenir tranquilles, et on a promis de les protéger; mais ils se méfient et s'enfuient par eau, et tant qu'ils peuvent. A Orléans, ils se sont tous constitués prisonniers, attendant les ordres du roi; à Vassy, on doit en avoir massacré plusieurs.

Toutes les routes vers l'Allemagne sont très-peu sûres, à cause des bandes désordonnées qui se réunissent partout, et, sans le passe-port du duc d'Aumale, lui, narrateur, n'aurait jamais réussi à passer, car il a été arrêté bien des fois et obligé de se légitimer. Le roi doit avoir fait chercher et expédié le vendredi, après l'attentat commis (sur Coligny), vingt-quatre courriers, sous prétexte de faire rechercher le meurtrier; mais on croit que c'était pour faire exécuter de semblables massacres dans les principales villes du royaume.

Il y a dans Paris, au cimetière des Innocents, une image de la Vierge, et près d'elle une aubépine qui doit avoir sué du sang, le dimanche matin, après le commencement des assassinats. Lui, narrateur, a fort bien vu le sang, mais il ne sait pas si la chose s'est faite naturellement ou par fraude; il y a foule en cet endroit, et l'on y dit maintenant trois messes par jour. Deux cavaliers s'y sont trouvés par hasard, et, s'ils n'avaient pris la fuite (ils se moquaient sans doute du miracle), ils auraient été jetés à bas de leurs chevaux avec les os des morts qu'on leur jetait de toutes parts.

Si vous ne jugiez pas cette communication trop dénuée d'intérêt pour figurer dans votre *Bulletin*, je pourrais de temps à autre vous en adresser de semblables. Veuillez, en tout cas, Monsieur, me tenir compte de l'intention et voir surtout dans cet envoi un faible témoignage de gratitude pour l'honneur que m'a fait la *Société de l'Histoire du Protestantisme*, en voulant bien m'associer, comme correspondant, aux

travaux de la commission qui se propose de continuer et d'achever la belle œuvre de MM. Haag, cette *France protestante* qu'on a si justement nommée le *livre d'or* du protestantisme français. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux,

ROD. REUSS,
Bibliothécaire de la ville de Strasbourg.

CORRESPONDANCE

UN VILLAGE FRANÇAIS DANS LA FORÊT-NOIRE

Stuttgart, 11 juin 1873.

Cher Monsieur,

Je n'ai nullement la prétention de vous donner un détail que vous ne connaissiez pas, sur les réfugiés protestants du Wurtemberg ; mais peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt pour vous de faire avec moi une petite visite à un village français de la Forêt-Noire.

Je parcourais tout récemment en compagnie, d'un ami, le baron de G... consul général des Pays-Bas, les environs de Willbad, Teinach, Liebenzell, et me rendais, pour y passer quelques jours, dans un château, situé au-dessus de la petite ville de Calw dans la vallée de la Nagold.

Dès le lendemain de mon arrivée on me ménageait une surprise, et l'on me présentait au vieux jardinier de la maison, un compatriote. Un compatriote jardinier, égaré au milieu de la Forêt-Noire, au service d'un Allemand et parlant français avec une légère pointe méridionale, c'était assez extraordinaire, n'est-ce pas ; mais enfin, cela était possible, et j'aurais peut-être fort peu sujet de m'étonner quand je connaîtrais l'histoire de mon vieux compatriote. « Il y a longtemps que vous habitez le pays, mon brave ? » — « Mon Dieu, Monsieur, quelque chose comme cent *septante*-quatre ans. Si Monsieur veut visiter notre village, qui n'est qu'à dix minutes du château, il en verra beaucoup d'autres comme moi. »

Neu-Hengstett possède en effet une population d'environ quatre cents habitants ; tous descendant, sans presque aucun mélange, des premiers réfugiés qui ont fait sortir ce village du milieu des sapins de la Forêt-

Noire. Vous ne sauriez croire combien le type français a conservé au travers des âges sa pureté primitive; vivant depuis tantôt un an au milieu de visages allemands, j'ai dû mieux qu'un autre être frappé du contraste. Physionomie ouverte, le regard vif et point timide, l'œil généralement noir ainsi que les cheveux, le teint coloré, révélant une population qui boit du vin et a peu de goût pour la bière, et enfin notre langue encore parlée par les anciens avec un joli accent méridional et des expressions du temps, tels sont les divers traits qui caractérisent encore aujourd'hui ces bonnes gens, et que j'ai eu, pendant ma courte visite, le loisir de noter sur mes tablettes.

Ils n'ont pas non plus adopté le costume des habitants de la Forêt-Noire, et mon vieux jardinier, avec sa casquette plantée sur l'oreille, avait par moments un air tout à fait gaulois. En sortant du village, je rencontrai une troupe de garçons faisant des cabrioles à rendre jaloux vos bambins nîmois. D'autres villages plus éloignés parlent encore, m'a-t-on assuré, non plus autant le français, mais le patois des vallées du Piémont et du Dauphiné d'où ils sont originaires.

Nos vieux compatriotes sont particulièrement estimés dans le pays, où on les distingue aujourd'hui encore comme Français. Ils sont avisés, bons travailleurs, bons enfants, mais fiers et chatouilleux sur le point d'honneur; ils n'ont pas oublié qu'ils ont été accueillis aux mauvais jours, et gardent en même temps parmi eux comme une tradition de supériorité qu'ils continuent de mériter. Notez bien que beaucoup de mes observations, je les recueille de la bouche même d'un aimable hôte qui connaît à fond le pays. Causez avec un Allemand dans l'intimité, il ne fera aucune difficulté de vous avouer que nous sommes toujours, en dépit de nos misères, la grande nation, et qu'il y a un je ne sais quoi, dans notre sang français, qu'ils sont incapable de s'assimiler.

Jusqu'en 1830, tous ces villages français du Wurtemberg (et ils sont au nombre de 14), ont eu des pasteurs et des instituteurs français. Depuis cette époque seulement ils ont accepté la confession luthérienne et des pasteurs allemands; la prédominance lente mais forcée de la langue allemande sur leur langue maternelle, a été la seule raison de ce changement. Je savais qu'à Francfort, Berlin et d'autres villes, les colonies françaises ont gardé jusqu'à nos jours le culte réformé à l'usage de notre langue, mais je ne m'attendais pas à constater le même fait dans de petits villages perdus dans la Forêt-Noire. L'ancien maire de Neu-Hengstett, mort il y a quelques années, plus qu'octogénaire, n'avait jamais pu apprendre à parler l'allemand. La jeune génération ne parle plus un mot de français, mais possède une facilité inouïe pour le rapprendre. « Dix-huit de nos jeunes gens, me disait un vieillard, du nom de Monod,

ont fait le siége de Paris ; cinq ont été tués à Champigny, tous les autres sont revenus parlant le français qu'ils ont presque compris de suite à leur entrée en France. » Ajoutez qu'à cette qualité ils ont dû d'être constamment envoyés les premiers en reconnaissance ou en éclaireurs, en somme peu épargnés. Pauvres jeunes gens, condamnés à combattre l'ancienne patrie sous le drapeau de la nouvelle ! C'est le triste sort des émigrés de tous les temps.

Jusqu'en 1830 les Eglises s'organisaient elles-mêmes, unies par un lien commun ; aujourd'hui encore, elles possèdent un fonds spécial, un fonds de privilége, affecté à l'entretien de leurs églises et de leurs écoles. Il a paru ici, en 1847, une histoire intéressante et fort bien faite de cette secte des *Valdenses* réfugiés dans le Wurtemberg ; je vais tâcher de me la procurer, quoiqu'elle ait été tirée à fort peu d'exemplaires et qu'elle soit par conséquent très-rare.

Si les noms de toutes ces familles pouvaient avoir quelque intérêt pour vous, je les ai relevés sur le vieux registre de la mairie. Je vous donnerai quelques-uns des plus connus.

Je copie la suscription :

« Régistre des familles évangéliques vaudoises-dauphinoises, etc., jusqu'ici dispersées dans le duché de Wurtemberg et ailleurs, désirant trouver un azile et seconde patrie dans ce pays, au nombre de six cents ou environ, pour lesquelles ont été assignés les bailliages de Maulbronn, Lienberg, etc., dans le cas qu'elles y puissent trouver leurs subsistances, dans les lieux et places désertes et incultes provisionnellement promises ; 16 octobre 1698 et 1er avril 1699.

Signé par Arnaud, Pastre, Muret et d'Ollimpie (1).

Voici, par ordre alphabétique, quelques noms de famille au hasard :

Ayasse (12 familles). Alexandrin (1), Appius et Appia (2), Barral (15), Brousse (1), Blanchot (2), Castang (5), Colloumbet (2), Claparède (2), Chambella (1), Concourde (2), d'Etaing (1), Durand (1), d'Artois, d'Indot (4), d'Estample (1), Echallos (1), de Félice (3), de la Fontaine-Fourmayron (2), Garnier (2), Gaïmar (6), de la Gouille (2), *Gonin* (2), de l'Abbadice (3), de la Plume (1), Muret (4), Martin (4), Montesquio (1), Monod (2), Morel et Borel (2), Nicanor (1), Olivetan (2), d'Olimpie (1), Perdrix (1), *Pomaret* (1), Pis-Vache (1), Rim du Puy (4), Rivoli (4), Sardino (1), Sandos (1), Talmon (20), Tirebouche (2), de la Trétaberne (1), Tenaille (2), Tourn-Boncœur (1), Vive-l'âme (1), Vulp (1), Voulpi-

(1) Voir le Mémoire de ce ministre, et son *voyage pour remédier aux nécessités des réfugiés sur la route d'Allemagne*, *Bull.*, t. XVIII, p. 278, 324.

net (2), etc. — Ces noms, qui ne sont pas cités par Ch. Weiss dans son *Histoire des réfugiés*, ne seront peut-être pas déplacés dans le *Bulletin*.

Votre tout dévoué, Th. G. L.

ISABEAU MENET

A l'occasion d'un article sur cette touchante héroïne du protestantisme en Vivarais (*Bulletin* de mars dernier, p. 134), nous avons reçu de M. Alexandre Lombard les lignes suivantes :

« Comme il arrive souvent, aussitôt la publication consommée, les lumières nouvelles surgissent de tous côtés. C'est ainsi que M. le pasteur Ducros, de Loriol, m'a transmis deux importants renseignements. L'un est relatif à la date de l'emprisonnement d'Isabeau à la tour de Constance, lequel eut lieu, non en 1736, comme j'avais cru pouvoir l'inférer d'un renseignement fourni par M. Corbière, mais en avril ou mai 1737, et après la naissance de Michel-Ange, laquelle eut lieu au fort Saint-Esprit, le 1er février 1737, selon l'acte que j'ai sous les yeux.

« L'autre renseignement concerne l'époux d'Isabeau, le galérien Fiales, entré au bagne de Marseille le 23 mai 1737, et mort en galère et à l'hôpital le 24 avril 1742. Il était inscrit sous le nº 13,729. Peut-être trouverait-on sous ce numéro quelques renseignements à son sujet. Je me permets de vous signaler la chose. J'ai l'acte d'entrée et celui de décès signé par Vincent de Lusignan, conseiller du roi. Mais ce qui ajoute de l'intérêt à ces détails, c'est un papier non daté, écrit et signé par le même de Lusignan, et qui porte ces mots :

Le fils de François Fiales recevra la montre de son père décédé emportant mon estime et mon regret.

Signé : DE LUSIGNAN.

« Cet hommage d'un involontaire agent de la persécution à une de ses innocentes victimes a bien aussi son prix, et vous ne serez pas étonné d'apprendre que la montre est conservée comme une relique par un des membres de la famille.

« Agréez, etc. « ALEXANDRE LOMBARD. »

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	
21e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.

22e ANNÉE — 1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

Nº 9. 15 Septembre 1873



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société.

La Bibliothèque est fermée au public pendant les vacances du 15 août au 15 octobre.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES PROTESTANTS A LA COUR DE SAINT-GERMAIN

LORS DU COLLOQUE DE POISSY

Après avoir, sous les règnes de François Ier, de Henri II, et durant la première partie de celui de François II, traversé la phase du martyre, les protestants français, dont le nombre se trouvait singulièrement accru en 1560, entrèrent, vers cette époque, dans une seconde phase, celle de la revendication pacifique mais ferme du principe de la liberté de conscience et de culte, consacré par les enseignements de Jésus-Christ. Ils avaient jusque-là plié sous le poids d'une législation et d'une juridiction également meurtrières, avec une abnégation qui, tout en honorant la ferveur de leur zèle, n'en laissait pas moins voilés à leurs regards les droits imprescriptibles de la conscience chrétienne. Uniquement préoccupés du soin d'affirmer leur foi et d'en démontrer la sainteté dans les cachots, au milieu des bûchers et des tortures, ils

avaient héroïquement affronté la mort, mais sans qu'une seule fois l'idée leur fût venue de transporter sur le terrain du droit un débat trop circonscrit dans la sphère de la théologie. En un mot, quarante années environ d'indicibles souffrances avaient pesé sur ces pieuses victimes de l'intolérance, sans qu'aucune d'elles eût pensé à invoquer un principe supérieur aux lois, aux juges et aux bourreaux qui les frappaient impitoyablement.

Vint enfin le jour où se posa, en Europe, pour les sectateurs de la Réforme, cette grave question : en vertu de quel droit l'Etat, le sacerdoce et la magistrature, incriminant leur croyance, et en prohibant la profession, les vouaient au dernier supplice. La solution ne se fit point attendre : un généreux écrivain démontra avec force, d'une part, l'inanité de ce prétendu droit, et, de l'autre, la réalité de celui que possède tout homme, de professer librement la religion de son choix. C'était déjà beaucoup, sans doute, que, dans un livre destiné à faire autorité, en dépit de l'ardente polémique à laquelle il donna lieu, et du scandale passager qu'il souleva, Castalion eût théoriquement fixé les bases de la liberté religieuse (1); mais il y eut plus encore, alors qu'au sein des agitations et des désordres de la cour de France, s'éleva la voix calme et pure d'un chrétien demandant à la fois que la plus précieuse des libertés publiques fût admise en principe, et qu'elle cessât de trouver dans les faits quotidiens un douloureux démenti. Ce chrétien était Gaspard de Coligny, l'homme des grandes initiatives, au XVIe siècle. Obéissant à une noble inspiration, il eut, le premier, même avant l'Hospital, l'honneur de tenter, au nom de l'Evangile, d'inaugurer dans sa patrie le régime de la liberté de conscience et de culte. De là, au milieu des scènes de carnage dont Amboise fut le théâtre, en 1560, et qui révoltèrent son grand cœur,

(1) *De Hæreticis, an sint persequendi*, etc., etc., 1 vol. in-12. Magdeburgi, 1554 — Voir le beau travail sur Sébastien Castalion, que M. Jules Bonnet a inséré dans ses *Nouveaux Récits du seizième siècle*, p. 53 à 169.

les conseils qu'il donne à Catherine de Médicis, et qu'il réitère, au terme de la mission dont il vient de s'acquitter en Normandie; de là aussi, quelques mois plus tard, l'énergie avec laquelle il se constitue l'interprète des protestants, dans la mémorable assemblée de Fontainebleau; de là encore ses nouveaux efforts en leur faveur, dans le cours de la session des états généraux à Orléans; de là enfin, en 1561, la fermeté de son attitude dans la pratique ostensible du culte réformé, à la cour et à Châtillon, de même que sa courageuse opposition à toute mesure persécutrice, et sa persévérance à réclamer pour ses coreligionnaires le droit de se réunir publiquement, pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Encouragés par la puissante initiative de Coligny (1), le chancelier de l'Hospital, la noblesse et le tiers état se prononcèrent, à leur tour, dans le même sens que lui. La solennité d'un tel concours de réclamations eut pour effet immédiat, dès le début de 1561, de contraindre la royauté, non point, il est vrai, à entrer franchement dans la voie de la liberté religieuse, mais du moins à faire quelques pas vers un but qui ne fut atteint que plus tard, à savoir : la reconnaissance officielle de la religion réformée.

Le colloque de Poissy fut l'une des dernières étapes du chemin parcouru pour arriver à la promulgation de l'édit de janvier 1562. Nous nous proposons aujourd'hui, non de tracer le tableau du colloque lui-même, mais uniquement de grouper ensemble divers faits extérieurs qui, par leur simple rapprochement, serviront à faire apprécier l'accueil que reçurent les protestants à la cour de Saint-Germain, sous l'in-

(1) L'un des plus nobles hommages qui aient été rendus à l'initiative de l'amiral est consigné dans les lettres que Calvin lui adressa, le 16 janvier 1561 (*Lettres françaises*, t. 2, p. 371, 372), et en mai de la même année (*Ibid.*, p. 397, 398). — De son côté, l'électeur palatin, Frédéric III, écrivait à Coligny (Voir *A. Kluckholn, briefe Friedrich des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz*, 1868, in-8, t. 1, p. 179) : « Gratulamur tibi, quod præ cæteris posthabitis omnibus iis rebus quas mundus amat, suspicit et admiratur, totus in propagatione gloriæ Dei acquiescas; nec dubitamus quin Deus his tuis piis conatibus fœlicem et exoptatum successum sit daturus, quos nos arduis ad Christum precibus juvare non cessabimus. »

fluence des préoccupations qui durent se mêler à la tenue de la célèbre assemblée dans laquelle les cultes catholique et réformé se trouvèrent pour la première fois en présence.

I

AVANT LE COLLOQUE

Le mouvement des esprits était grand, à Saint-Germain, alors qu'on touchait presque à l'époque fixée pour l'ouverture du colloque. En dépit de ses velléités de tolérance, la cour y montrait, au point de vue religieux, l'antagonisme des idées, des sentiments et des actions dont la lutte solennelle, autant que tragique, allait bientôt s'engager sur un autre théâtre.

Les situations y étaient nettement tranchées, et s'y présentaient sous un triple aspect : ici, le catholicisme et ses traditions autoritaires; là, le protestantisme et ses légitimes revendications; ailleurs, une tendance intermédiaire avec ses fluctuations politiques et religieuses; d'un côté, le connétable de Montmorency, le duc de Guise, et les cardinaux de Tournon et de Lorraine, champions du parti catholique; de l'autre, Coligny, haute personnification de la cause protestante; puis, à un rang secondaire, le prince de Condé et son frère le roi de Navarre, simples soutiens de cette cause, le premier avec droiture, le second avec ambiguïté; enfin, à la tête du parti des *moyenneurs* ou *politiques*, un homme d'Etat qui puisait à la fois dans l'Evangile et la philosophie le respect de la liberté de conscience, le chancelier de l'Hospital, suivi d'un prélat ondoyant, habile, rompu aux affaires publiques, et secouant avec aisance le joug de Rome, sans rompre avec elle, comme le firent d'autres prélats, Montluc, évêque de Valence.

Aux deux premières de ces catégories se rattachaient, au sein de la cour, qu'elles avaient suivie à Saint-Germain, ou avec laquelle elles correspondaient, quelques femmes d'un rang éminent. Telles étaient, du côté des champions du

catholicisme, Madeleine de Savoie, femme du connétable, et Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise ; du côté des soutiens de la cause protestante, Jeanne d'Albret, reine de Navarre ; Renée de France, duchesse de Ferrare ; la noble compagne de Coligny, Charlotte de Laval ; sa sœur, l'énergique Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, naguère prisonnière dans ce même château de Saint-Germain où maintenant elle pouvait, tête levée, s'unir à ses coreligionnaires, dans la profession d'une foi épurée. Citons enfin les deux filles de la comtesse, Eléonore de Roye, princesse de Condé, et Charlotte de Roye, comtesse de Larochefoucault ; la marquise de Rothelin, Madame de Crussol, et la comtesse de Seninghen.

Au milieu de ces divers personnages, et se tournant successivement vers les uns et les autres, selon les circonstances, apparaissait Catherine de Médicis, adonnée avant tout au culte du pouvoir, portant dans le maniement des questions religieuses moins de conviction que de calcul, et subordonnant aux seules vues d'une politique égoïste et versatile sa conduite vis-à-vis des catholiques, des protestants et des chefs du tiers-parti.

Depuis plusieurs mois elle tolérait, elle protégeait même, à sa cour, la noblesse protestante, dont elle jugeait opportun d'opposer l'énergie morale, le crédit et le dévouement aux intrigues agressives et à l'ambition démesurée des Lorrains et du triumvirat. Aussi, comme le plus sûr moyen de se concilier l'appui des nobles protestants était de témoigner une sorte de respect pour la profession extérieure de leur foi, les avait-elle autorisés à pratiquer leur culte, jusque dans les résidences royales, alors qu'ils l'y accompagnaient. Le spectacle insolite que l'on avait vu se produire au palais de Fontainebleau, au printemps de 1561 (1), se reproduisait avec plus

(1) *Mém. de Condé,* t. II, p. 5, 11, 13. — Lettres des 4 et 17 avril 1561, de Michel Surian, ambass. vénit. (*Archiv. gén. de Venise.* Francia, 1560-1562, senato III, secreta) : « Alla corte si predica publicamente al casa di mons^r Armi-

de suite et d'éclat, en août, au château de Saint-Germain. Le culte réformé s'y célébrait, portes ouvertes, dans les appartements du roi de Navarre, du prince de Condé et de Coligny. Il se célébrait aussi dans les habitations que possédaient, en ville, diverses personnes de la cour. Là, comme au château, des prédicateurs distingués s'adressaient journellement à des auditeurs attirés, les uns par une conviction déjà affermie, les autres par le désir de s'éclairer sur de graves questions, d'autres enfin, soit par la curiosité, soit par cet unique motif, qu'il était de mode alors, parmi les courtisans, de favoriser au moins extérieurement le protestantisme.

Le mouvement religieux auquel semblait céder la cour excitait chez les coryphées du parti catholique une indignation qui se traduit naïvement dans la correspondance de leur allié secret, Perrenot de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France : « La religion, écrivait-il à son gouvernement (1), va pardeça à son train accoustumée....., il se fait toutzjours quelque presche en la maison de quelque seigneur et dame de la court, quelque chose que j'en crye. Le payement est toutzjours que l'on n'en sçait riens, et l'on s'en fera informer; mais cela s'écarte toutzjours jusques à recommencer. Et présente-t'on continuellement resquestes pour des temples, et ceulx de Sourbonne au contraire..... Les choses sont de telle sorte que je n'en attends aucun bien; et s'est presché plus hardiment ces jours passez dedans le château de Saint-Germain qu'il ne fut onques devant l'édict (2), de manière que les prédicans y sont autant asseurez que les prêcheurs catholiques. »

De son côté, de l'Aubespine écrit, de Saint-Germain, le 29 août 1561, à son frère, alors ambassadeur de France en

raglio queste opinion nove et con un gran concorso di gentilhomini et signori, et non se li fa niuna prohibitione ne impedimento, etc., etc. »

(1) Lettres des 9 juillet et 31 août 1561 (*Mém. de Condé*, t. II, p. 13, 16).

(2) L'édit de juillet 1561, dont il s'agit ici « défendait, sous peine de confiscation de corps et de biens, tous conventicules et assemblées publiques où se feroient presches et administrations de sacremens en autre forme que selon l'usage receu et observé en l'église catholique. » Cet édit reposait sur une base tellement fragile, que, dès le moment même de sa promulgation, le gouvernement se garda bien de songer à l'appliquer strictement.

Espagne (1), au sujet des doléances et des menaces de Chantonnay : « Ceux-là (les intolérants), à toutes heures, font comparoistre ce beau *Chantonnée* qui vient se plaindre de ce que l'on faict en France au faict de la religion et depesche ce qu'il entend que l'on faict..... Et encore envoya hier ledit *Chantonnée* son petit secrétaire dire à ladite dame (Catherine de Médicis) que son maistre ne se pouvoit plus tenir d'escripre à son roy ce qu'il en voyoit et oyoit, et qu'il avoit couvert les choses tant qu'il avoit peu, mais à ceste heure n'en vouloit-il plus rien dissimuler. Elle le rembarra fort et ferme et luy manda qu'il écrivist ce qu'il vouldroit, asseurant que son maistre la croiroit mieulx que luy. »

En dépit des obsessions du triumvirat et de ses adhérents, français ou étrangers, la cour était donc devenue, en août 1561, une sorte de milieu neutre dans lequel l'élément protestant contre-balançait l'élément catholique, et aspirait à une reconnaissance officielle, dont on s'accordait à envisager comme signe précurseur le prochain colloque de Poissy.

Ce fut alors qu'arrivèrent à Saint-Germain, à peu de jours d'intervalle les uns des autres, des hommes d'élite que les Eglises réformées envoyaient au colloque, à titre de ministres ou de députés. Ils étaient partis sur la foi de saufs-conduits (2) qui n'avaient pas laissé leurs amis sans appréhensions sur les difficultés d'un trajet à accomplir, çà et là, au milieu de populations hostiles. Tous cependant réussirent à franchir sans incident fâcheux la distance plus ou moins longue qui les séparait de la résidence royale.

(1) Bibl. nat., mss f. fr., vol. 6,618, f[os] 4 et 10. — Voir aussi Tommaseo, *Relat. des ambass. vénit.*, t. II, p. 88.

(2) Voici le texte de l'un de ces saufs-conduits, applicable à Pierre Martyr et daté de Saint-Germain-en-Laye, 30 juillet 1561 : — « Charles... avons permis et permettons au s[r] *Pietro Martyr*, demourant à *Surich*, qu'il puisse et luy loyse venir en cestuy nostre royaume avec ses gens et serviteurs en tel nombre qu'il advisera et en iceluy séjourner, résider et demourer pour le temps et espace de quatre moys et après iceulx se retirer hors iceluy où et ainsi que bon luy semblera, le tout seurement, librement et saufvement. Et à ceste fin luy avons pour ledict temps donné et baillé, donnons et baillons bon et loyal seureté et sauf conduict par ces présentes... Vous mandons et ordonnons... lui faire au demourant bailler et administrer par les lieux où il passera, vivres, logis, chevaulx et tout

Les premiers ministres qui parvinrent à Saint-Germain furent Augustin Marlorat, de Rouen; François de Saint-Paul, de Dieppe; Jean Malot, de Paris; François de Morel, dit de Collonges, de Montargis; Claude de Laboissière, de Saintes; Jean Boquin, du Château-en-Saintonge; Nicolas Thobie, d'Orléans; Nicolas des Gallars, seigneur de Saules, ancien ministre de l'Eglise de Paris. Bientôt se joignirent à eux Nicolas Folion, dit Lavallée, Jean Viret, Jean de l'Espine et Jean-Raimond Merlin. A quelques jours de là, Théodore de Bèze arriva de Genève. Jean de Latour et Pierre Martyr, partis, l'un du Béarn, l'autre de Zurich, ne purent se réunir à leurs collègues qu'un peu plus tard.

Certaines circonstances particulières, dans lesquelles s'étaient trouvés récemment placés plusieurs de ces ministres, attiraient fortement sur eux l'attention de la cour et du public. Marlorat venait de faire paraître en faveur des protestants français un récit remarquable qu'il avait adressé à la reine mère (1). Jean Malot, peu de jours auparavant, avait assisté à son lit de mort la première dame d'honneur, *la privée amie* de cette princesse, Jacqueline de Longwic, duchesse de Montpensier, qui n'avait trouvé à l'heure suprême de consolations que dans l'Evangile. François de Morel occupait près de Renée de France, duchesse de Ferrare, le poste d'aumônier. Jean-Raimond Merlin était depuis quelques mois attaché en la même qualité à la maison de Coligny (2). Nicolas des Gallars avait momentanément quitté, sur l'invitation formelle de l'amiral (3), l'Eglise francaise qu'il desservait à Londres. Théodore de Bèze se présentait investi de la confiance toute spéciale de Calvin, qui n'avait consenti qu'à

ce qui luy sera nécessaire, en payant raisonnablement. » (Baum, *Th. Beza*, append., p. 36).

(1) *Remonstrance à la Royne mère du roy par ceux qui sont persécutez pour la parole de Dieu. En laquelle ilz rendent raison des principaux articles de la religion, et qui sont aujourd'huy en dispute.* S. l., 1562, in-8.

(2) Merlin, surnommé Mr de Monroy, « avoit été envoyé en la maison de Mr l'admiral, *en cour*, qui avoit escrit pour avoir un homme *en tel lieu.* » (Reg. de la Cie de Gen., ann. 1561.)

(3) *State papers foreign,* ann. 1561, p. 209. — Throcmorton to the queen,

regret à s'en séparer (1). Jean de Latour était en haute estime près de son auguste protectrice, Jeanne d'Albret.

La petite phalange des ministres ne tarda point à se fortifier du concours que lui prêtèrent divers laïques envoyés par les Eglises réformées. Au nombre de ces députés figuraient Barbanson, Battier, Bléreau, de Chamon, de Falme, Dubois, Dumas, Gabert, Gervault, Laroche, Lebarbier, Moineville, de Pienne, Précréan, Raguier, Raucout. Ministres et députés, tous ces fermes témoins de la vérité évangélique, parvenus sans bruit dans la royale cité, qui s'étonnait sans doute de leur présence, furent accueillis par leurs coreligionnaires avec un sympathique empressement.

Les ministres furent, dans l'intérêt de leur propre sûreté, logés ensemble à Saint-Germain, près du château, d'abord dans une maison appartenant au cardinal de Châtillon, puis dans l'hôtel même de la duchesse de Ferrare (2). Les députés des Eglises trouvèrent, comme les ministres, et en divers logis, une hospitalité fraternelle. Quant à l'accueil que les uns et les autres reçurent de la cour proprement dite, le curé chroniqueur, Claude Hatton, croyait, dans sa stupéfaction, ne pouvoir mieux le caractériser qu'en disant (3) : « Qu'estant arrivez à la court ils y furent mieux accueillis que n'eûst esté le pape de Rome s'il y fûst venu. »

Ceux des ministres qui, les premiers, s'étaient rendus à Saint-Germain, se concertèrent de suite pour assurer par une

28 july, Paris : — « The admiral is informed that there is a french minister in the french church at London, of whom he has a very good opinion. He has sent to bring him hither, and has required Throckmorton to accompany his messenger with his letters to the queen to give the said minister a passeport; which he has done. The minister's name is mr de *Sau* or *Sault.* » — *Ibid.*, Throckmorton to Cecil, 28 july 1561.

(1) Calvin au roi de Navarre (*Lettr. fr.*, t. II, p. 424, 425) : « Nous vous prions, sire, qu'il vous plaise prendre en garde une partie de nos thrésors en la personne de celuy qu'il n'est besoing de vous recommander. » Août 1561.

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 490. — Langueti epist. 11, p. 140. — Ap. Baum, *Th. Beza*, t. II, p. 194 : « Ipse cardinalis castillioneus palàm suscepit eos hospitio, in aulâ et omnia necessaria eis subministrat. » — P. Martyr (*ibid.*) écrivait : « Hospitem habuimus cardinalem Castilionœi ; nostrûm eramus 13 in eadem domo. In aulâ item aderant legati missi ab ecclesiis, quos deputatos vocabant. Atque tùm illi tùm nos minime sumptu regis sed ab ecclesiis deputati hìc vivimus. »

(3) *Mémoires*, t. II, p. 155.

démarche officielle la dignité et la liberté de leur situation au colloque. En effet, dès le 17 août, Marlorat et François de Saint-Paul, au nom de leurs collègues, présentèrent au roi un écrit énonçant « les conditions équitables qu'ils requéraient estre observées en la conférence ou dispute touchant le faict de la religion (1). » A cet écrit était annexée la confession de foi adoptée par les Eglises réformées du royaume. Le roi promit de communiquer la requête à son conseil et de faire connaître aux réclamants, par son chancelier, la décision qu'il aurait cru devoir prendre.

Ce préliminaire accompli, les ministres ne restèrent point inactifs : ils profitèrent de leurs rapports journaliers avec une foule de personnes de la cour, de la bourgeoisie ou du peuple, pour propager parmi elles la connaissance des vérités évangéliques, soit dans le cours d'intimes entretiens, soit par la voie de la prédication, chaque fois qu'elle leur était accessible, soit enfin au moyen d'une incessante dissémination d'écrits religieux.

Sur ce dernier point, laissons parler Claude Hatton, qui, du fond de sa retraite de Provins, épiait, en curé vigilant, leurs moindres actes : « Ilz avoient faict venir de Genefve, raconte-t-il (2), une grande quantité de livres, pensant qu'en leurs livres fust toute la science du monde; fault noter qu'avec les livres de leur théologie de Genefve, ilz avoient faict venir, par permission des gouverneurs, soubz le nom du roy, grand aultre nombre de petitz livretz, comme les psalmes marotticques et Béziens, qu'ilz appelloient les psalmes de David, traduictz en langue françoise par Clément Marot et ledit Théodore de Bèze, mis en chant de musicque pour une partie

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 491. — Voici ces conditions : « 1° Que les évêques, abbés et aultres ecclésiastiques ne soient point nos juges, attendu qu'ils sont nos parties. — 2° Qu'il vous plaise, Sire, présider au colloque, assisté de la royne vostre mère, du roy de Navarre et aultres princes du sang, et personnes notables de bonne vie et de saincte doctrine, non ayans interests à la cause, afin que bon bon ordre y soit gardé, et toute contention et confusion empeschée. — 3° Que tous différends y soient jugés et décidés par la seule parole de Dieu contenue au vieil et nouveau testament, pour ce que nostre foy ne peut estre fondée que sur icelle, etc. »

(2) *Mémoires*, t. I, p. 160, 161.

seullement. Lesquelz psalmes ilz chantoient en leurs presches tous ensemble, tant hommes, femmes, que petits enfants. Oultre lesditz psalmes, feirent venir aultres livretz intitulez *le Catéchysme de la vraye religion*, *le Bouclier de la foy*, *le Baston de la foy*, et aultres infinis livres pleins de la doctrine de leur prétendue religion, imprimés à Genefve et à Lyon en Daulphiné, tous bien reliez en peau de veau rouge et noire, les aulcuns bien dorez, desquelz ilz feirent présens aux princes et princesses de la court, jusques à la personne du roy, et le reste desditz livres furent exposez en vente à la court et en la ville de Paris, par permission du roy. Il passa par la ville de Provins quatre charrettées pleines desditz livres, que l'on menoit à la court, enfoncés dans de grandes tonnes de bois de sapin, etc., etc. »

Sur ces entrefaites, Théodore de Bèze, qui, en six jours, s'était rendu de Genève à Paris, en passant par Montargis, où il avait salué la duchesse de Ferrare (1), arriva, le 23 août 1561, à Saint-Germain. Dans une longue et mémorable lettre, adressée de cette dernière ville, le 25, à Calvin (2), il fait de sa réception à la cour un récit animé auquel nous empruntons les passages suivants :

« J'arrivay en ceste cour il y a deux jours, où je vous puis asseurer que j'ay esté reçeu avec un fort grand accueil de tous les plus grands qui ne me baillèrent loisir de souper pour les aller trouver. A l'entrée, je trouve le chancelier que sçavez qui vouloit avoir l'honneur de m'avoir introduict. Force me fut de le suyvre; mais ce fut avec un tel visage qu'il cognut assez que je le cognoissois. Cela ne dura guères, car il n'y avoyt que trois pas au cabinet, à l'entrée duquel je trouve monsieur (l'amiral ?), que je n'eus pas loisir de saluer, que voicy le roy de Navarre et monseigneur le prince qui se jettent sur moy avec une fort grande affection, ce me sembla.

(1) Beza Calvino, 22 août 1561, ap. Baum, append., p. 44.
(2) Ap. Baum, append., p. 45 à 54. — Bibl. de Genève, vol. 117. — Il importe de rapprocher de cette lettre ce qui est dans l'*Hist. eccl.* de Bèze, t. I, p. 492 à 498.

De la je voy auprès de moy le cardinal de Bourbon et puis le cardinal de Chastillon qui me tendoient les mains... Quant au roy de Navarre, la somme du propos fut que j'avoys grand peur que bientost il ne fust pas si joyeux de ma venue s'il ne se déliberoit à faire aultrement. Il se print à rire, et je luy respondy que c'estoit à bon escient qu'il y faloit penser. Ce propos fut environ de demie-heure, qu'il fut nuict, et s'en allèrent chez la royne, et moy avec une troupe cent fois plus grande que je n'eûsse desiré fus conduict chez madame la princesse et madame l'admiralle que je trouvai merveilleusement bien disposées. — Le lendemain, qui fut hier, au matin, je fis une exhortation au logis de monsieur le prince, en laquelle grande et honorable compagnie se trouva, mais non pas le prince, car il estoit empesché après son apoinctement avec celuy que savez (le duc de Guise)... Après disner estant mandé par luy en son cabinet, il m'en faict tout le discours, etc., etc. — Ce mesme jour-là nostre requeste a esté accordée, que nous serons ouys, et que nos parties ne seront nos juges; mais il y a encore de l'encloueure... Après souper, le mesme jour d'hier, sur les neuf heures, estant mandé en la chambre du roy de Navarre, je fus bien esbahy que je trouvay la royne mère, le seigneur roy, monseigneur le prince, monsieur d'Estampes, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, madame de Cursol et une autre dame encore; je fus comme surprins par faulte d'en estre adverty; mais, grâces à Dieu, cela n'empescha qu'en peu de paroles je ne luy desclairasse la cause de ma venue. A quoy elle me respondit très humainement. Adonc le cardinal prenant la parole, et commençant par belles louanges, adjousta qu'ainsy que j'avois affligé la France, je la pourrois maintenant soulaiger. Je ne luy laissay passer ce mot d'affliction, de sorte qu'il ne mist guères à changer propos. On m'enquist de vostre âge, estat, et je respondy ce qui en est. On s'est plainct des livres diffamatoires : je ne fus desgarny de juste et véritable défense. — (Vient ensuite un entretien sur la cène et la transsubstantia-

tion.) — ...Quelques menus propos furent sur cela poursuivis touchant l'accord et union, et me semble que la royne s'en alla fort satisfaicte, comme je sçay que depuis elle ne l'a dissimulé. Et le cardinal, en s'en allant : Je vous adjure, dit-il, que vous ayez à conférer avec moy, et vous trouverez que je ne suys pas si noir qu'on me faict. — Sur ces entrefaictes, la royne se despart avec la compagnie, après que je l'eus remerciée et supplyée de poursuivre en ceste bonne volonté. Voilà le jour d'hier jusques à unze heures du soir que je fis une exhortation en la chambre, y assistant oultre ledict seigneur roy et monseigneur le prince et madame, monsieur l'amiral et madame l'amiralle, monsieur de Montbrun, le secrétaire Bourdin et madame de Cursol qui a esté prophète; car, tenant le cardinal par la main, elle lui dit tout hault : Bon homme pour ce soir, mays demain quoy? Or, est-il que tout ce matin il n'a cessé de se vanter qu'il m'avoit convaincu et réduict à son opinion; mais j'ay bons tesmoins et bons garants, Dieu mercy, de tout le contraire. — Ce jourdhuy j'ay presché chez monsieur l'amiral qui m'a retenu à disner. Après disner est survenu monsieur le cardinal de Chastillon et monsieur de Montmorency, *quos video optimè esse affectos*, comme de faict les choses sont esbranlées d'une merveilleuse force... Monsieur Martyr est attendu avec fort grand desir, comme je l'ay cognu par les paroles de la royne mesme, etc., etc. »

Th. de Bèze ne cessa pas de prêcher quotidiennement chez le prince de Condé, en présence de nombreux auditeurs (1). D'autres prédicateurs se firent également entendre, au château de Saint-Germain, chez plusieurs des hôtes qui y étaient alors fixés (2).

(1) Beza Calvino, 30 aug. 1561, ap. Baum, append., p. 58 : « Ego quotidiè concionem habui in principis ædibus tanto hominum concursu ut pœnè opprimeremur. » — Dans son dépit, Cl. Hutton (t. I, p. 156) caractérisait ainsi la prédication de Th. de Bèze : « ... Le dit monta en chaire, qui, d'une langue diserte et bien affilée, par ung beau et propre vulgaire françoys, triompha de cacqueter, ayant la mine et les gestes attrayans les cœurs et vouloirs de ses auditeurs. Le roy de Navarre et la royne mère le voulurent ouyr prescher et furent à son presche, où ilz prindrent grand goust, encores qu'à cause de leur charge ne se voulussent déclarer huguenotz hérétiques. »

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 497, 498.

Cependant on s'attendait à voir arriver d'un moment à l'autre Jeanne d'Albret. La reine de Navarre n'était plus la jeune femme qui, naguère encore, sans grand souci des nouveautés religieuses, « aimoit bien autant, dit Brantôme, une danse qu'un sermon. » En effet, dans l'été de 1560, Théodore de Bèze, envoyé à Nérac, l'avait conquise par ses instructions à la foi réformée; quelques mois plus tard, alors que les jours d'Antoine et de Louis de Bourbon étaient en danger, son zèle grandit dans l'épreuve. Soutenue par le dévouement de deux fidèles ministres de l'Evangile, Boisnormant et Henry, elle « s'était sentie touchée au vif de l'amour de Dieu et y avait eu son recours avec toute humilité, pleur et larmes, comme à son seul refuge, protestant d'observer ses commandemens; de sorte qu'au temps de sa plus grande tribulation, elle avait fait profession de la pure doctrine (1). » Aussitôt Calvin, qui ne laissait jamais échapper l'occasion d'affermir grands et petits dans la foi nouvelle, lui avait adressé ce pieux message (2) : « Madame, je ne vous sçaurois assez exprimer combien j'ay esté resjoui..., voyant comment Dieu avoit puissamment besongné en vous, en peu d'heures... Je vous prie de priser la miséricorde de Dieu comme elle mérite, non seulement à ce qu'il vous a pour un coup retiré des ténèbres de mort pour vous faire voir la clarté de vie en son fils, lequel est le vray soleil de justice, mais aussi de ce qu'il vous a imprimé la foy de son évangile au fond du cœur, en y donnant une racine visve, pour produire les fruits qu'elle doibt. » Ces fruits, l'âme émue de la jeune reine aspirait à les montrer au sein de la cour de France, vers laquelle elle s'avançait résolûment en chrétienne.

On venait d'apprendre, non sans une vive émotion, qu'en traversant Orléans elle s'était rendue à une assemblée tenue par les protestants de cette ville et qu'elle y avait fait publiquement une profession solennelle de sa foi (3). Le 29 août,

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 326.
(2) *Lettr. franç.*, t. II, p. 365, 366.
(3) *State pap. foreign*, ann. 1561, p. 301. — Throckmorton to the queen,

le roi de Navarre, le prince de Condé et l'amiral se rendirent au-devant d'elle. Peu après, elle entrait au château de Saint-Germain, accompagnée de ses enfants, suivie du ministre Jean de Latour, et se jetait dans les bras de sa sœur chérie, la princesse de Condé, de la comtesse de Roye, de Madame l'amirale et de la comtesse de Larochefoucault.

A peine était-elle arrivée, que l'ambassadeur d'Angleterre, sur la recommandation pressante d'Elisabeth, vint la complimenter au nom de cette dernière (1), et que le célèbre jurisconsulte Dumoulin lui adressa, le 7 septembre, du fond de sa modeste retraite, l'hommage suivant, trop peu connu jusqu'ici, que l'histoire ne dédaignera pas d'enregistrer : — « Ma très honorée dame, il y a une trop plus haute et préexcellente cause, qui attire et oblige à vous tous loyaux serviteurs et amateurs de Dieu et de Jésus-Christ son fils, seul sauveur, médiateur et rédempteur, roy des roys, seigneur des seigneurs : c'est le grand et très chrestien zèle et amour que avez à sa très sainte et vivifiante parole, et les grands dons que par son Saint-Esprit il a mis et fait reluire et fructifier en vous (2). »

La satisfaction qu'éprouvait Théodore de Bèze de voir affermie désormais dans la foi la jeune reine qu'il avait, en Béarn, amenée à l'Evangile, ne lui faisait pas perdre de vue un devoir instant que lui imposait l'approche du colloque. Le 8 septembre, il se joignit à ses collègues pour obtenir enfin du monarque une réponse à la requête présentée le 17. Cette

11 september : « ... The queen of Navarre has arrived at court. At Orléans she went to the assembly of the protestants, and there publicly and solemnly presented the confession of her faith. She refused the popish churches, and has used this manner in all her journey hitherwards. »

(1) *State pap. foreign,* ann. 1561, p. 286. — The queen to the queen of Navarre. — Enfield, 1er septembre 1561.

(2) Voir *Caroli Molinæi opera omnia,* 1681, in-f°, t. II, p. 1026, la dédicace du Traité de l'origine, progrez et excellence du royaume et monarchie des Français en date du 7 septembre 1561. Le passage ci-dessus cité de la dédicace est suivi de ces mots : « Pour manifester publiquement mon humble, ancienne et efficace affection, ce petit mien labeur est inscrit et dédié à vous et à vostre royale majesté, qui sçait bien de longtemps ma jurisprudence et anciennes études des Ecritures saintes et des histoires et choses politiques avoir esté employées pour la défense de la vérité et parole de Dieu et pour la république et couronne de France, laquelle aussi vous aimez, honorez et obligez à vous grandement. »

réponse fut favorable : elle portait notamment que les ecclésiastiques et les prélats catholiques ne seraient point les juges des ministres.

On touchait au moment suprême : quelques heures encore, et le colloque allait s'ouvrir.

Pénétrés de la dignité de leur mission, simples et graves dans leur attitude, les ministres et les députés des Eglises, que soutenaient les prières et les encouragements fraternels de leurs nombreux coreligionnaires, étaient prêts à rendre témoignage à la vérité en présence de l'assemblée convoquée à Poissy. La cour, les prélats, les hauts dignitaires de l'Etat, les ambassadeurs des puissances étrangères, avaient les yeux fixés sur eux. Ce fut alors que des Gallars, qui était en relations suivies avec le représentant de l'Angleterre, lui adressa en toute hâte les lignes suivantes (1) : « ...Demain, s'il plaît à Dieu, nous irons avec le roy et les princes à Poissy, où sont les prélats, puis nous retournerons en ce lieu même (Saint-Germain), sur le soir, avec le roy. Ce jour mesme sont venus les docteurs de Sorbonne, tendant en sens contraire à ce que ne fûssions ouys; mais ils n'ont pas obtenu ce qu'ilz demandoient... M. Martyr est à Bry-Comte-Robert, à demi-journée de Paris (2); celui qui l'estoit allé quérir est icy et nous l'amènera mercredy. Voylà où nous en sommes. »

C[te] Jules Delaborde.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Des Gallars à Trockmorton, Saint-Germain-en-Laye, 8 septembre 1561 (Rec. off. *Stat. pap. franc.*, vol. XXI; op. Laferr., *R. des Missions scientifiques*, p. 361). — Voir aussi *Calend. of st. p.*, ann. 1561, p. 294.

(2) Le 9 septembre, P. Martyr arriva à Paris, d'où il se rendit de suite à Poissy. — *Stat. pap. foreign.* ann. 1561, p. 361. Throckmorton to the queen, 11 sept. 1561. — « On the 9[th] inst. Peter Martyr come to this town to attend the assembly at Poissy. Althoug he had no acquaintance with Throckmorton, yet for the zeal what he bears to the queen, he sent to vitit hein; adding that of he had tarried any time in this town hewould have dove the office heinself. »

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CINQUIÈME GUERRE DE RELIGION

(1574)

LETTRES EXTRAITES DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG, PAR M. JEAN LOUTCHITZKI (1)

Négociations entre Biron et La Noue.

« C'est une des remarques de La Noue, dit son biographe Amyraut, que de son temps en France on n'estoit point trois mois en guerre sans parler de paix, ny trois mois en paix sans parler de guerre, tant les esprits estoient susceptibles d'émotions et les affaires de changemens, et tant les manières du gouvernement estoient peu constantes. »

La cinquième guerre civile avait éclaté à la fin de février. Conduits de nouveau par La Noue, « qui aimoit la paix, dit de Thou, mais qui aimoit encore mieux sa religion, » les Rochelois s'emparaient en peu de jours de plusieurs villes importantes de la Saintonge et du Poitou, et Catherine de Médicis ne tarda pas à entamer avec eux des négociations. « La cour alarmée de ces rapides progrès chargea Strozzi, Biron et Pinard de venir faire des propositions d'accomodement aux magistrats de La Rochelle. Les députés, s'étant arrêtés à Esnandes, firent remettre à ces magistrats une lettre du Roi... La lettre du Roi ne produisit aucun effet. Les Rochelois, plus ingénieux à se faire des sujets d'inquiétude qu'à trouver des raisons de se ramener, se défioient de toutes les démarches de son conseil. On redoutoit toujours certaines allures sourdes qui, plus dangereuses que la foudre, éclatoient sans être annoncées par les éclairs. On croyoit entrevoir dans le fond de la conduite tout le contraire de ce qui étoit mis en avant. Ces soupçons furent alors autorisés par le péril auquel La Noue venoit d'être exposé. Deux scélérats étoient venus secrètement en Poitou pour se défaire de lui, mais ils avoient manqué leur coup. La Noue, le président de Juye

(1) Voir le *Bulletin* du 15 juin, p. 252, du 15 juillet, p. 299, et du 15 août, p. 352.

et Choisi furent députés (le 15 avril) vers les envoyés du Roi, auxquels ils déclarèrent qu'étant liés d'intérêt avec les protestants du royaume, ils n'étoient pas maîtres de faire un traité particulier, qu'il falloit que la paix fût commune pour tous ou que la guerre devînt générale. »

(De Thou.)

Les deux lettres que nous publions racontent dans les plus grands détails la suite de ces conférences, qui, n'ayant pas abouti, furent reprises, après la mort de Charles IX, par les mêmes négociateurs, et se terminèrent par la conclusion d'une trêve pour les mois de juillet et d'août 1574. Il serait superflu d'insister sur l'intérêt exceptionnel de ces documents.

LETTRES ET DÉPÊCHES ORIGINALES DE BIRON.

(Msc. de Saint-Pétersbourg, vol. 78.)

1.

Au Roi.

Samedy, 24 avril 1574. D'Ernandes.

Sire! Pour ce qu'il a esté faict un nouveau maire à la Rochelle (1) et que avant-hier qui fut jeudi, il y eut encores assemblée en leur hostel de ville, comme il est accoustumé, tant pour festoier led. nouveau maire que pour regarder à aucunes leurs affaires, où estoit le Sr de la Noue et autres des principaulx gentilshommes qui sont avec luy, ledict Sr de la Noue et Sr de Mirambeau ne peurent pour ceste occasion venir ced. jour de jeudi en ce lieu, comme ilz nous avoient promis qu'il ne feust bien tard et ne se passa pour ce jour la, dautant quilz avoient a se retirer en lad. ville; autrechose entre nous, si nest qu'apres nous estant, eulx et moy, Biron saluez, nous arretasmes que hier qui fut vendredi ilz reviendroient icy de bonne heur et nous aporteroient par escript le mémoire de leurs requisitions, comme il avoit esté advisé [à] ces deux conferances faictes avec nous, Strosse et Pinart, ainsi que V. M. aura veu par ma despesche du 17 de ce mois. Ilz ne faillirent pas de se trouver led. jour d'hier en ce lieu, y estant venu, oultre lesd. Srs de la

(1) Guillaume Texier.

Noue et de Mirambeau, Mr de Frontenay qui a esté aussi depesché par eulx, affin qu'ilz soient trois de leur part, comme nous sommes trois de la vostre, Sire. Les premiers propos de nostre conférance ont esté par moi, Biron, commencez, et leur ay dict, comme j'avais eu commandement de V. M. pour m'adjoindre et vacquer en ceste negociation, et ay desclaré la droicte et sincere intention, de laquelle il a pleu à V. M. aussi mescrire et que j'avois encores entendu par mes collegues, que voulliez proceder avec eulx pour paciffier ces malheureux troubles, et leur ay par mesme moyen dict en quoy j'avois entendu qu'estoit ceste négociation.

Et encores leur a esté sommairement déduict par nous, Strosse et Pinart, et apres que nous avons eu tous trois particulièrement, prié lesd. Srs de la Noue, de Frontenay et de Mirambeau que le mémoire qu'ilz nous devoient bailler de leurs requisitions feust le plus modéré qu'ilz pourroient. Icelluy Sr de la Noue a commencé à parler et a sommairement representé les deux difficultés qui se meurent à nostres deux dernieres conferances : l'une sur ce qu'ilz n'avoient aucune charge, ny procuration pour ceulx de Languedoc et qu'ilz consideroient aussi que le conte de Montgomery, vers lequel V. M. avoit envoyé pour la mesme occasion qu'estions de deca, n'avoit voullu faire aucune responce qu'il n'en eust conféré à eulx et aux autres; que touteffois considérant les raisons que leur avions dictes du grand prejudice que faict la longueur en telles matières, quilz s'esvertueroient de faire pour touts ceulx generallement de leur religion : et l'aultre estoit sur ce que avions differé admettre en nostre conferance le president et ung bourgeois, deputé des habitans de la Rochelle, pour y intervenir, et que premier que passer oultre, il estoit besoing que le feissions responce, ce qu'avions delibéré de faire pour lesd. de la Rochelle. Car ilz estoient joinctz ensemble et inséparablement pour estre de leur religion, et davantage par nouvelle paction faicte entre eulx, dont ilz nous avoient baillé ung extraict que vous envoyons, Sire. Et sur ce led. Sr de la Noue et les autres (ont) fort incisté et dict tout ce quils ont peu pour nous faire consentir à recevoir en nostre négociation lesd. deputez de la Rochelle. Sur quoy Sire, moy Biron, leur ay promptement et clairement faict congnoistre comme de Vostre part ny de ceulx qui ont charge de Vous, Sire, et commandement soubs Vostre aucthorité par deça, il n'avoit esté aucunement innové à l'eedict derniere-

ment conclud devant la Rochelle, et leur ay representé et deduict amplement plusieurs poincts, en quoy ceulx de lad. Rochelle enfroignoient, ce que moy, Vostre lieutenant general par deca, avois suporté douloureusement, esperant tousjours que iceulx de la Rochelle se comporteroient autrement quilz n'ont pas faict jusques icy. Et premier que leur faire responce sur l'intervention qu'ilz requeroient qu'admissions iceulx deputez en nostre conferance, nous nous sommes nous trois retirez à part pour regarder ce que nous ferions en cella. Et apres entre nous representé et considéré plusieurs particularités pour ne desmouvoir et divertir aucunement ces gens icy de la volunté qu'ilz ont, comme ilz nous asseurent et disent fort expressément, et faire une bonne et ferme paix, leur avons declaré que nous oirions voluntiers lesd. deputez de la Rochelle, combien qu'il n'en feust poinct de besoing. Aussi que n'en avions aucune charge de Vous, et que traictant de general de tous ceulx de la religion, ce seroit les y comprendre, comme tous aultres voz subjects de ce royaulme. Et sur ce ilz ont appellé et faict venir led. président et bourgeois de lad. ville de la Rochelle qui ont reprins les mesmes raisons qu'avions desja dernierement sceues deulx, lesquelles V. M. a veues par nostre dernière depesche selon que moy, Pinart, les avois particulièrement entendues dud. président, me promenant avec luy hors nostred. conferance, il y a deux jours. Sur quoy, moy, Biron, n'ay voullu laisser passer cella plus oultre que ne leur aye encores vifvement remonstré les contraventions qu'ilz ont tousjours faictes de lorsque l'eedict fut faict à l'entretenement d'icelluy, dont ilz se sont excusez le mieulx quilz ont peu; touttefois sans raison valable. Mais pour ne rien alterer ny aliener en nostre conferance avec lesd. Srs de la Noue, de Fontenay et de Mirambeau, nous avons remis doulcement (après que lesd. deputez ont esté sortis) icelluy Sr de la Noue sur son propos, affin qu'il nous feist veoir les memoires que pensions qu'ils eussent faict escrire de leurs requisitions. Mais au lieu de les nous bailler, il est entré en assez long discours, parlant tousjours fort honnestement et reverrement de V. M. et du desir qu'ilz ont tous de faire tout ce qu'ilz pourront pour la pacification de ces troubles, et que puissiez congnoistre le grand désir qu'ilz ont aussi de Vous estre et demourer à jamais très humbles, très obéissans et très fidelles subjects et serviteurs, et demploier leurs vies pour

Vostre service comme ilz sont bien délibérés de faire fort franchement, et de Vous faire de tres grans et signallés services, quand il Vous plaira les honorer de vos commandemens, protestant par mesme moyen qu'ilz n'ont jamais eu nulle mauvaise intelligence et intention de l'entreprinse de St Germain en Laye dont le Sr de Mirambeau ayant encores après repris le propos de lad. entreprise de S. Germain, comme aussi à led. Sr de Frontenay, ont de rechef discouru là-dessus tous trois, les ungs apres les aultres, et faict mesme protestation de leur justiffication en cella. Et led. Sr de la Noue, continuant son propos, nous a représenté les occasions qu'ilz avoient de rechercher plus que jamais en ceste paix, de bonnes seuretés plus grandes qu'ils n'eurent oncques. Considéré ce qui s'est passé depuis l'eedict du mois d'Aoust, mille soixante dix, qu'ilz supplioient V. M. de leur continuer, se persuadant qu'il n'a poinct esté par Vous révoqué, mais que avez toujours eu intention de le leur rebailler et permettre, comme sur ce ils interpretent à leur faveur et advantage une déclaration que feist V. M. après la St Barthelemy. Sur quoy nous n'avons pas failly, sans l'interrompre en son discours, de luy representer et mettre entre deux l'eedict dernierement faict devant la Rochelle qui exclud celluy de lad. année de MDLXX. Sur quoy ilz nous ont incisté tous trois fort instamment, et disoit icelluy Sr de la Noue entre autres raisons que ce qui a autant aidé en deux ans que duroit led. eedict de LXX, à restore Vostre royaulme (comme il commencoit bien fort destre des grandes guerres et calamités passées) a esté led. eedict et les facultez que leur aviez accordées par icelluy, et s'asseuroient que le leur continuant avec encores aucuns articles qu'il estoit besoing y adjouster pour les choses depuis advenues, leur accordant aussi les seuretés qui sont en cella nécessaires, que tout se porteroit beaucoup mieulx en Vostre royaulme et que la paix y continueroit à jamais. Il est apres entré à particularizer lesd. seuretez, après avoir faict aucunes comparaisons à ce propos que tant plus une chose est bien en plusieurs endroicts, plus elle est ferme et de durée. La première desd. seuretez est, que V. M. les baillast une ville en chacune province de ce royaulme, pour retirer ceulx de la religion, s'il advenoit que l'on les voullust faire desplaisir et courre sus; que les princes du sang, aultres princes et principaulx seigneurs signent l'entretenement de ce qui les sera promis, les gouverneurs et lieu-

tenants generaulx, principaulx gentilshommes des provinces et habitans principaulx des villes; que lors les baillast en otages des enffans daucuns princes et seigneurs, qu'ilz en bailleroient les leurs; que V. M. consignast de sa part, qu'ilz feroient de la leur, une bonne somme de deniers en mains d'un prince de Germanie, à qui consentiroit demploier tous ces deniers-là à la levée et paiement dun nombre de reistres, pour estre employes contre le party qui romproit la paix, que le tout seroit veriffié en courtz de parlement, bailliages et seneschaussés de ce royaulme. Sur quoy, apres qu'il a eu achever, nous leur avons a tous trois bien faict congnoistre par beaucoup de raisons, que chacun de nous leur a deduictes, quil ny avoit aucune apparence à ce quils demandoient et quil ne falloit pas quilz sy attendissent, mais que en bon cueur Vous veulliez leur accorder la liberté de leur consciense et de pouvoir aller et venir par tout Vostre royaulme seurement et librement, que nous estions tres asseurez et quil seroit porté par le traicté que ferions selon la charge et pouvoir qu'il Vous avoit pleu nous en donner, qu'ils ne seroient en quelque facon que ce feust, recherchez de la liberté de leur conscience, et seroit interdict à tous voz officiers et à toutes autres personnes de les rechercher en leurs maisons, ny molester pour le passé, ny pour l'advenir en quelque facon que ce soit. Et pour le regard des villes qu'ils demandoient, que la Rochelle, Montauban et Nismes seroient en mains des habitans d'icelles, suivant le dernier eedict conclud à la Rochelle, ilz se sont montrez lors fort esloingnez d'espérance de la paix. Touttefois reprenant encores particulierement par chacun de nous les raisons que leur avions deduictes et les persuadans tout ce quil nous a esté possible pour les ramener à se condescendre aux offres que leur avons dictes pour regard de leur liberté de conscience, et à parler particulièrement sur chacun des articles qu'ils demandoient pour leurs seuretés, affin d'en oster ce qui ne seroit raisonnable et y laisser aussi ce qui seroit licite pour leur seureté, comme nous savions très bien et particulierement moy, Strosse, leur ay très expressement asseuré que la leur vouliez bailler, et que ne leur reffuseriez encella toutes les honnestes conditions qui se pourroient advisé avec Vostre réputation et honneur, incistons encores nous trois envers eulx par toutes lesd. remonstrances que avons peu, qu'il falloit quilz moderassent leursd. requisitions et quilz nous les baillassent par escript

aujourd'huy matin. Ce qu'ilz nous ont promis faire, tenant néanmoins tousjours quilz voulloient avoir l'exercice libre et publicq de leur religion, et nous promettans de venir de bonne heure, affin que emploions tout le jour à cest affaire, pour lequel, Sire, Vous pouvez croire et estre asseuré que nous n'oublirons rien de ce quil nous sera en cella possible pour Vostre service et pour avoir bientost une bonne paix, s'ilz veuillent venir et s'en condescendre à ce quil Vous a plu nous en commander selon les instructions et pouvoir que V. M. nous en a faict expédier et envoier. Mais nous craignons bien quil soit malaisé, se monstrans ces gens icy plus fermes et entiers quils n'estoient lors que moy, Biron, conferoy avec led. S[r] de la Noue, ainsi que V. M. a veu par le discours de ce que je luy en ay represante que Madromet Vous porta. Touttefois, Sire, Vous pouvez croire que nous noublirons rien de tout ce que nous verrons et pourrons penser pour servir par raisons et dexteritez a amener une bonne paix sil est possible. Et ne fauldrons dedans peu de jours apres ceste depesche de Vous faire entendre, Sire, ce qui pourra réussir de nostred. negociation.

Cependant nous prions Dieu, Sire, donner a V. M[té] parfaite santé, etc.

Vostre tres humble et tres obeissant suject et serviteur

BIRON

P. S. — Nous oublions à Vous dire que ledict S. de la Noue après le discours des seuretez quilz demandent, nous a aussi parlé quilz desiroient voluntiers quil pleust à V. M. admettre auprès d'elle aulcuns seigneurs qui leur soient favorables pour leur donner un accez à faire les remonstrances quils avoient a faire quand il sen présentera occazion à Vous, Sire, et à Vostre Conseil pour lentretenement de leedict qui sera faict de ceste paix, et quil Vous pleust aussi, Sire, faire tenir les estats generaulx de Vostre reaulme trois mois apres la publicquation dicelle paix pour la y faire aprouver.

(N° 67 et 68, duplicata.)

2.

Au Roi.

26-27 avril 1574. Ernandes.

Sire, Nous Vous escrivismes samedy dernier au matin, bien amplement tout ce qui s'estoit passé en la conférance qu'avions eu le jour de devant avec Mess[rs] de la Noue, de Frontenay et de Mirambeau, deputez de ceulx de la religion, estans de decà et Vous envoiasmes nostre depesche par la voye de la poste. Mais craignant qu'elle ayt esté surprise par ceulx de Luzignan ou autres de leur party, nous en mettrons ung dupp[ta] avec ceste-cy, par laquelle Sire, nous vous dirons que led. jour de samedi nous nous assemblasmes encores en ce lieu avec leesd. S. de la Noue et de Mirambeau qui nous apportèrent par escript (comme ils nous avoient promis) ce quilz nous avoient verballement proposé de leurs requisitions en nos precedantes conferances. Et en lizant en leur presance led. mémoire, nous leur feismes toutes les remonstrances quil nous fust possible sur chacun article dicelluy, les trouvans en leursd. demandes très-déraisonnables pour plusieurs raisons que leur dismes. Entre autres quilz ne pourroient rien demander davantage quand vous n'auriez rien de prest et quilz eussent une grande et puissante armée avec tous les advantaiges quils peuvent desirer, ce quilz n'ont pas. Mais que savions très-bien quilz estoient foibles de tous costés, et au contraire que Vous, Sire, aviez de grandes forces, comme ilz pouvoient bien savoir. Car oultre ce quilz voient icy pres deux que conduisoit Monseigneur de Montpensier, il y avoit Monsieur de a Vallette, de de la Garonne et les autres seigneurs qui sestoient assemblez pour Vostre service en autres endroictz de la Guienne et d'avantage par toutes les provinces de Vostre royaume, et puis oultre tout cella, Vous dressiez encores une grosse armée, ou Vous voulliez estre en personne, sans les forces bonnes et grandes que Vous aviez donné ordre davoir encores en Languedoc, oultre celles qui y sont; que toutes ces choses les devoient bien faire penser à eulx, que touteffois nous les asseurions que s'ilz se voulloient contenter de conditions raisonnables que les leur accorderiez voluntiers pour le desir qu'aviez de veoir Vostre royaume a repos par u ne bonne e

ferme paix. Et après toutes les autres plus vifves remonstrances que puissiez penser, lesquelles chacun de nous leur feist, ainsi que voyions estre apropos pour leur represanter le tort quilz se faisoient de demourer si entiers en leursd. demandes, les persuadant tousjours par mesme moyen a eulx se contenter d'avoir liberté de conscience, leur religion avec asseurance de n'en estre en quelque facon que ce soit molestez ny recherchez, et que leur accorderiez aussi toutes choses raisonnables qui se pourroient par eulx honnestement requerir pour la seureté de leurs personnes et biens, en posant les armes, se desportant de toutes associations dedans et dehors le royaulme et remettant en Vostre obeissance les villes, chastaux, places et isles par eulx occupez. Nous ne peusmes rien gaigner sur eulx, quelque raison que peussions dire et contester durant pres de quatre heures que demeurasmes ensemble, Nous renconstrans tousjours par leurs plus communes et grandes raisons quilz ne Vous demandoient, Sire, que le moyen de pouvoir servir à Dieu librement en leur religion avec seureté de leurs vies, affin d'avoir moyen de les pouvoir employer pour Vostre service, et que jamais ilz ne quitteroient les armes qu'ilz n'ayent cella bien asseuré, et deussent-ilz les ungs apres les autres tous mourir (comme ilz y estoient resolus ceste fois); et parmy leurs discours se representoient a chacun coup la journée de St-Barthélemy, de sorte, Sire, que voians que nous les pouvions ramener à aucune autre condition, quelques moyens que peussions proposer, nous nous separasmes et puis apres avoir parlé encores en particulier a eulx, nous nous rassamblasmes et leur réitérasmes toutes les remontrances quil nous sembloit estre a propos, leur representant comme lorsque les articles du dernier ecdict feurent accordez devant la Rochelle, ilz se feussent bien contentez de moins qu'ilz ne demandent a present pour leur religion, et que si Vous eussiez voullu lors accorder permission en chacun baillage ou senechaussé à deux de ceulx dentre eulx qui ont haulte justice et sont tousjours demeurez huguenots, quilz eussent esté bien contants et l'eussent très voluntiers accepté. Et sur ce moy, Biron, que leur feré ceste proposition (ainsi qu'avions advisé tous trois ensemble) n'oubliay pas de representer bien particulierement, principallement aud. Sr de la Noue luy et le Sr de Reniez, deputé de Montauban, s'estoient à peu pres laissez entendre lors desd. articles de la Rochelle, quilz nen voulloient pas davantage que ce

que leur offrions à présent, les prians pour ceste occasion de regarder, si le leur accordant a present par vous, ainsi, Sire, ils auroient pas grande occasion de sen contanter, veu le grand nombre de baillages et sénéschaussés quil y a en ce royaulme. Mais Sire, apres avoir assez longuement demouré et debatu dune part et dautre sur ce, voians qu'ils n'estimoient que bien peu lad. offre, nous nous laschames encores pour deux gentilshommes davantaige qui estoient quatre en chacun desd. baillages et seneschaussés, et voians qu'ilz demeuroient tousjours entiers et fermes pour avoir le contenu en leur mémoire et quilz nous remettoient incessamment devant les yeulx quilz scavoient très bien que ceulx de Montauban, Languedoc et Daulphiné les desavouroient silz faisoient autrement, et nous remonstrant aussi fort vifvement que leur baillant seullement à quatre la faculté de faire baptesmes et mariages en chacun baillage, ce seroit les mettre en combustion les ungs avec les autres, pource que chacun deulx les vouldroit tousjours avoir, nous declairant par mesme moyen quilz ne se contenteroient jamais de cella, mais quil falloit quil pleust à V. M. leur accorder le reste de l'exercice de leur religion avec lesd. mariages et baptesmes, et nous disant au demourant fort instamment que si nous voulions, il se pouvoit a present faire une bonne paix generalle pour tout ce royaulme et qu'il ne tiendroit qu'a nous, pour ce que chacun la desiroit. Après avoir beaucoup temporisé pour veoir s'ils se vouldroient contenter desd. quatre maisons de gentilshommes en chacung baillage, pour faire lesd. baptesmes et mariages, nous nous convismes à leur accorder soubs Vostre bon plaisir, Sire, pour tous ceulx dentre eulx, qui ont haulte justice et qui sont demourez tousjours continuans en leurd. opinion iceulx baptesmes et mariages. Mais pour tout cella il ny eust ordre de pouvoir rien faire diminuer de leursd. requisitions, reprenant tousjours leurs communes raisons quilz voulloient servir à Dieu librement et que ce n'estoit que leur donner une partie de l'exercice de leur religion, en ce que leur offrions et ung moyen pour les atraper encores et les mettre en plus grande peine et danger quilz ne feurent oncques, mais quils aimoient mieulx mourir les armes à la main que de tumber plus en ces inconvénients là, protestans lesd. Srs de la Noue et de Mirambeau que s'il n'estoit question que deulx, qu'ilz sen yroient hors du royaulme et aimeroient mieulx mourir que de déplaire à V. M^té, et que cecy es-

toit la cause generalle a tant de gens, dont il y en avoit beaucoup en ces quartiers qui estoient si entiers et si fermes a avoir lexercice entier de la religion et la seureté de leurs vies, qu'ilz ne pouvoient faire autre chose en cella, dont ils estoient infiniment marris pour le desir et affection quilz ont au repos de ce royaulme; et nous ont fort instamment requis le faire ainsi entendre à V. M[té]. Nous les priasmes aussi de reprendre led. mémoire et de regarder à le modérer le plus quilz pourraient pour l'envoier à V. M[té] et que leur envoirions aussi de nostre part par escript (comme ils nous avoient requis); ce que leur avions offert soubs Vostre bon plaisir (comme nous feismes hier matin). Ainsi quil plaira à V. M[te] veoir par ung semblable double que mettrons en ceste depesche avec le mémoire de leursd. demandes. Et si ce que nous avons entendu quant ilz montroient nostre mémoire en leur assemblée à la Rochelle, beaucoup d'entre eulx demeuroient du tout fermes (1)... rien diminuer de leurd. memoire, et protestoient de nouveau quilz ne devoient jamais laisser les armes et rendre ce quilz tiennent quilz n'eussent l'exercice libre de leur religion et leurs seuretés bien bonnes. Et aujourd'hui lesd. Sr de la Noue et de Mirambeau nous ont rapporté leursd. memoires, estans accompagnez daucuns gentilshommes de leur party, entre lesquels estoit le jeune Pardaillan qui a esté longtemps pour eulx en Angleterre; et par icelluy mémoire que nous avons encores releu en la presance desd. Srs de la Noue et de Mirambeau nous avons veu quilz ny ont rien diminué, si ce n'est qu'au lieu de deux bonnes et seures villes quilz demandoient par led. premier mémoire, pour leur retraicte en chacung gouvernement, ilz n'y en ont mis qu'une, par celluy quilz nous ont rapporté ced. jourd'hui. Sur lequel, Sire, nous les avons encores tatez et meus par tous les moyens quil nous a esté possible et essayé tout ce qui se peult pour les faire condescendre aux offres que leur avons faictes et baillées par nostre escript. Mais il n'a esté possible. Nous ayans pour la fin de tous nos propos discouru que tous ceulx de la noblesse qui sont de deca vous supplioient, Sire, de considerer que avez bien accordé aux habitans de la Rochelle, Montauban et Nismes de faire presche publicquement aux lieux à eulx appartenant ou chacung est receu, et que refusant à la noblesse semblables condi-

(1) Arraché dans le manuscrit original.

tions, c'est les désespérer, veu que leur avez cy-devant accordé par tant d'eedictz. Nous ayant aussi enfin fait cognoistre que s'ilz diminuent quelques choses de leurs demandes, qu'ilz sont très-assurés quilz seroient desavoués de leurs confreres et associez. Sur quoy, Sire, nous les avons priez que puisquilz craignoient tant désaveu de ceulx de Languedoc, de Vous faire paroistre pour leur particullier la bonne affection et grant desir quilz nous ont tant de fois dict quilz ont de faire chose qui vous soit agreable et quilz ne le pourroient mieulx monstrer que d'accepter pour eulx et ceulx des provinces de deça l'offre que leurs faisions; mais ilz nous ont encores respondu quilz estoient tous associez et quilz ne se pouvoient aucunement separer, aussi quil ne seroit pas apropos, que au contraire préjudiciable pour eulx, quilz feissent la paix de deca et que la guerre se continuast devers Montauban en Languedoc et Daulphiné, et nous voulloient aussi bien dire quilz ne scavoient pas encores de quoy se vouldroit contenter le Conte de Montgommery, mais que pour faire quelque chose de bien solide, il estoit besoing sil plaisoit à V. M^té^ leur donner la paix (laquelle ilz dient (*sic*) desirer de bon cueur); quil Vous pleust leur faire bailler des passeports pour envoier par eulx gens entendus et capables à Montauban en Languedoc et Daulphiné et aussi devers led. Conte de Montgommery, pour scavoir les conditions dont ilz se vouldroient contenter et leur aporter charge et procuration à ceste fin, autrement quilz ne pouvoient rien faire, sestans neanmoins led. Sr. de la Noue, estant pris à part et parlant avec nous seul, laisse entendre que silz avoient moyen denvoyer vers le Montauban et Languedoc ou que leurs deputez feussent icy, comme necessairement il le fauldra, et traicter par deca si l'on veult la paix, quil feroit en sorte que tous se mettroient à raisonnables conditions, dont estimons qu'il scait le but. Mais nous ne l'avons peu scavoir de luy quelque prière que luy en ayons sceu faire. Voilà, Sire, tout ce que nous avons peu tirer d'eulx et comment nous nous sommes separez, delibérans nous, Strosse et Pinart, de nous acheminer demain ou mercredy, dedans lequel temps nous espérons le retour du courrier que vous avons envoyé et depesché le 18 de ce moys, et yrons repasser ou sera Monsr de Montpensier, affin de luy faire entendre (ainsi quil Vous a pleu nous recommander), nostre partement, comme nostre négociation n'a peu réussir, et après nous rendre vers Vous le plustost

quil nous sera possible. Cependant Sire, nous prions Dieu donner à V. M^té une bonne santé, etc.

Vostre tres humble et tres obeissant sujet et serviteur,

BIRON.

26 avril.

P. S. — Sire, depuis ceste lettre escripte, moy, Pinart, ay receu la depesche quil a pleu à V. M^té me faire escrire le 16 de ce moys, laquelle Monsr. de Montpensier avoit envoyé avec une lettre quil escrivit à Nous, Strosse et Pinart, et à Msr. le Conte du Lude pour la nous faire tenir. Mais elle a esté surprinse entre Niort et ce lieu par ceulx de la religion qui la nous entremirent toute ouverte ce matin et nous ont prié de nous eslargir à leur bailler des passeports pour envoyer a Montauban et en Languedoc, Daulphiné et Suisse et devers le Conte de Montgommery, affin quilz puissent scavoir la dernière et finalle resolution de leurs conferances et prendre charge deulx pour traicter icy ou envoier à la court, sil plaist à V. M^té; quelques-ungs d'entre eulx qui auroient charge de tous pour négocier une bonne paix, si avez agreable quilz y envoient, Estimant lesd. de la religion qui sont par deca, que Mess. de St Sulpice et de Villeroy ne feront en Languedoc non plus qu'a faict Mr de Torcy en Normandye, et quilz s'asseurent quilz auront par deca lauctorité pour le tout, soit pour traicter icy ou envoier à la court pour ce faire.

Escript à Ernaudes, le mardy au soir, 27 d'avril 1574.

(N° 69.)

MÉLANGES

LES COLLÉGES PROTESTANTS (1)

II

LEUR SITUATION EN FRANCE.

Les Eglises réformées de France avaient les yeux fixés sur Genève, leur métropole spirituelle, qui leur envoyait avec une inépui-

(1) Voir le *Bulletin* du 15 juin, p. 269.

sable abnégation conseils, règlements et ministres. L'année même où Genève établissait son Académie, les communautés françaises inauguraient leur organisation synodale et s'unissaient par le double lien de la discipline et de la confession de foi. Une société ne s'organise ainsi que pour assurer sa durée, et elle n'y parvient qu'en transmettant à sa jeunesse l'héritage de sa foi et de son esprit.

L'idée des colléges protestants est donc contemporaine du premier synode national, et elle remonte à Calvin aussi bien que les vues théologiques et ecclésiastiques des réformés français. En 1559, le réformateur genevois suivit du même regard, dirigea de la même main les débuts de notre vie ecclésiastique et de notre système d'éducation : la même pensée éclatait à Genève dans la séance inaugurale de l'école, et se cachait à Paris, une semaine plus tôt, dans les conférences rapides et décisives du premier synode.

On n'a pas retrouvé l'acte authentique de la naissance de nos colléges, ni la preuve qu'ils remontent au delà de la conjuration d'Amboise. Mais il est déjà question en 1562 du collége de Vendôme, en 1563 de ceux d'Orthez et de Metz, et celui de Châtillon est peut-être antérieur. Celui de Nîmes, fondé sous François Ier, en 1538, fut protestant de très-bonne heure. Mais toutes ces flammes allumées au foyer de l'académie genevoise, furent terriblement secouées par l'orage de la persécution, qui se déchaîna dès leur origine et ne parvint à les éteindre qu'après cent vingt années de fureur et de violence.

Trente-cinq établissements au moins se formèrent à l'image de celui de Genève. Huit comprenaient à la fois une académie et un collége : Montauban, Montpellier, Saumur, Nîmes, Sedan, Orthez, Orange et Die ; les autres étaient de simples colléges, avec un appareil de classes plus ou moins complet.

Pour assurer leur prospérité, il fallait à ces écoles ce qu'il faut toujours à des institutions de cette nature, des hommes, de l'argent, de la sécurité : les hommes se trouvèrent à grand'peine ; l'argent manqua bientôt ; la sécurité manqua plus encore. Jamais plus belle idée n'essaya donc de se réaliser dans des conditions plus contraires.

I. — Les hommes capables d'enseigner étaient loin d'abonder dans une Eglise nouvelle, proscrite et dépourvue encore de tradition religieuse et scolaire. Ils sont rares ceux qui, passant d'un culte ancien à un nouveau, sont en état de créer un système d'enseignement et de suppléer par le génie ou l'instinct à l'expérience du passé. Les premiers colléges ne purent donc être nombreux,

ni pourvus de toutes leurs chaires. Ce n'est qu'au bout de quelques années qu'il vint de Genève des professeurs capables d'enseigner la théologie et les langues et que les établissements purent se multiplier.

L'édit de Nantes leur permit de s'élever à leur nombre normal; mais alors même les fondateurs des colléges eurent bien de la peine à trouver un personnel. Ils le firent venir en partie de Suisse, de Hollande, d'Ecosse, s'adressant exclusivement, comme on voit, aux Eglises calvinistes, soit qu'ils craignissent l'influence des idées luthériennes et anglicanes ou que les leurs fussent repoussées. Quand on parcourt la liste des hommes qui ont enseigné à Saumur, par exemple, on voit que, de 1600 à 1684, il y eut des Français, et certes bien illustres, Michel Béraud, Louis Cappel, Moïse Amyraud, Josué de la Place, les hellénistes Benoît et Tanneguy-Lefèvre, celui-ci père de Madame Dacier; des Ecossais, Trochorège, Craig, Duncan, Cameron, Doull; un Hollandais, le célèbre Gomar; un Genevois, le cartésien Chouet: on avait d'ailleurs appelé sans succès Dujon (Junius), de Leyde; Bucanus, de Lausanne. Même mélange de nationalités à Die, qui n'avait pu obtenir Chamier, du synode de Gap, ni Laurent de la vénérable compagnie de Genève, mais qui avait emprunté à l'Ecosse John Sharp, Anderson, Macolle; à Bâle, Jean Steck; à Lausanne, Lefèvre; à l'Italie (c'est-à-dire à Genève remplie de réfugiés italiens), Visconti, Ferrari; au Béarn, Olhagaray; de France, elle avait eu Crégut, De Rodon et bien d'autres.

On voit par ces exemples que les chefs des académies s'y prenaient comme Charlemagne pour pourvoir aux besoins de l'enseignement et cherchaient au loin ce que leur refusait le voisinage. Deux circonstances leur venaient en aide : la communauté d'opinions religieuses entre les diverses Eglises réformées permettait à des Hollandais, à des Ecossais de signer la confession de foi imposée à tous les professeurs et régents; et l'emploi du latin, comme langue des études dans toute l'Europe, dispensait les maîtres étrangers du long stage rendu aujourd'hui nécessaire par la différence des idiomes nationaux. Grâce à cette double communauté de la langue savante et de la foi réformée, les études purent fleurir dans nos académies et nos colléges.

Si les Ecossais prirent une si grande part à l'enseignement qui s'y donnait, c'est que la rancune religieuse de Jacques VI, devenu Jacques Ier d'Angleterre, voulut leur imposer le système anglican contraire à leurs traditions et à leurs mœurs. Nombre d'entre eux préférèrent l'exil au sacrifice de leurs convictions, et bien en prit à

nos académies qui n'auraient pu vivre sans leur concours. L'entêtement du fils de Marie Stuart fut une heureuse fortune pour elles. En un seul jour, Pierre Cheiron, principal du collége de Nîmes, accueillit les services de quatre Ecossais, dont l'un était Thomas Dempster, auparavant professeur aux colléges de Montaigu et de Navarre. Nîmes, comme Die et Saumur, puisait aussi à la source intarissable de Genève; il avait essayé de faire venir de cette ville Isaac Casaubon; il parvint du moins à attirer le jurisconsulte Pacius. Montpellier, plus heureux, eut deux ans Casaubon.

Ainsi fut résolue, avec un succès remarquable, cette question du recrutement professoral, tranchée aujourd'hui administrativement par la création des écoles normales. Les premiers temps furent naturellement les plus pénibles quand la tradition n'était pas fixée, que les académies n'avaient pas encore fonctionné. Mais nos pères parvinrent à triompher des obstacles par l'énergie d'une conviction à laquelle nous aurions dû rester plus fidèles : c'est que la question des maîtres est, en éducation, la première de toutes. Elle prime celle même des méthodes à laquelle nous attachons aujourd'hui la principale importance. Nous nous figurons qu'un bon règlement et une bonne méthode suffisent à placer l'enseignement dans les meilleures conditions possibles. C'est que nous oublions le côté moral de l'éducation, cette *pars divinior* des études, ce feu sacré que l'âme de l'élève ne peut puiser que dans l'âme du maître. Jamais un cuistre ne parviendra à le communiquer, quel que puisse être son savoir. Philippe de Macédoine apprit l'art de la guerre chez Epaminondas; son fils apprit auprès d'Aristote la politique et les sciences. Nos pères s'instruisaient de même sous les maîtres les plus célèbres de leur temps, sous les yeux de leurs plus grands hommes. A Saumur, la jeunesse de l'académie voyait sans cesse en Duplessis-Mornay l'éclat du courage et de la vertu; à Châtillon-sur-Loing, les enfants du collége avaient sous les yeux, aussitôt que la guerre civile apaisait ses fureurs, ce Coligny, « qui n'avait au cœur que la gloire de la France »; et ces grands hommes de bien ne croyaient pas déroger en se mêlant familièrement aux jeunes générations.

II. — Ces vues si hautes et si sages étaient traversées chez nos pères par l'inévitable souci des nécessités pratiques et des questions financières. Il fallait bâtir des colléges, entretenir les édifices, payer les professeurs, quelquefois les attirer de loin à grands frais. Tout cela était relativement facile dans les villes gouvernées par des gentilshommes protestants: Châtillon, Montargis, Sedan, Orthez, Orange.

Là la noblesse huguenote fut à la hauteur de sa mission : elle comprenait que les priviléges et les richesses lui avaient été donnés pour le bien public, et non pour d'égoïstes satisfactions. Les colléges et les académies s'élevèrent donc aisément sous le regard des Coligny, des Mornay, des Jeanne d'Albret, des ducs de Bouillon, des princes d'Orange. Mais partout ailleurs la question se présenta hérissée de toutes ses difficultés. Ce n'est qu'à partir de l'édit de Nantes qu'elle put être résolue. Les villes autorisées à ouvrir des colléges eurent aussi l'autorisation de lever des impôts spéciaux pour les entretenir; le consulat de Montpellier établit ainsi une taxe de 12 deniers par quintal de sel, taxe déjà introduite à Nîmes, et celui de Die préleva 1,400 livres par an sur le produit du poids public des farines.

Le livre de M. Arnaud sur l'académie protestante de Die, et les pièces manuscrites qu'il a bien voulu nous communiquer jettent un jour complet sur l'état financier de cet établissement, dont l'histoire est, à peu de chose près, celle de tous les autres. Die et Montélimar se disputaient la possession du collége autorisé en Dauphiné par lettres patentes de Henri IV. Die appuya ses prétentions et les fit triompher par l'abondance des sacrifices qu'elle s'imposa. Elle fit bâtir le collége et sur la rente de 4,400 livres reconnue nécessaire à son entretien, elle en promit pour sa part 1,400, la province de Dauphiné se chargeant des 3,000 autres. Un acte notarié fixa le détail de ces engagements réciproques, qui n'étaient d'ailleurs que provisoires. L'intention des contractants était de constituer ensemble un fonds de 66,000 livres dont 45,000 seraient fournies par la province, et 21,000 par l'Eglise. Idée excellente, s'il eût été possible de la réaliser. Malheureusement la somme ne put être trouvée et la rente elle-même fut étrangement compromise par le concours funeste de la mauvaise volonté et de la mauvaise fortune.

Bientôt, en effet, les catholiques de la ville s'élevèrent contre un impôt qui ne servait que les intérêts protestants, et leurs réclamations, écoutées par Louis XIII, firent réduire les 1,400 livres à 300. Ce n'était là pour eux qu'un premier succès. En 1629, le roi, sur leurs instances, défendit de rien prendre pour le collége sur les fonds publics, et l'Eglise ne paya plus annuellement que 30 livres pour son école.

Quant aux trois mille dont s'était chargée la province, elles ne furent pas non plus régulièrement versées. En vain les synodes avaient-ils exhorté les Eglises dauphinoises à former leur fonds de 45,000 livres : les Eglises étaient ou trop pauvres ou trop peu généreuses pour tenir la promesse faite en leur nom; en vain les dépu-

tés de ces mêmes Eglises aux synodes nationaux avaient-ils demandé l'aide de toutes les autres, pour parvenir à constituer leur capital : ils n'avaient obtenu que des allocations intermittentes : mille livres du synode national de Privas (1612); trois mille de celui de Tonneins (1614); autant de celui de Charenton (1631).

Pendant ce temps les professeurs criaient misère, et on l'eût fait à moins : les arrérages qui motivaient leurs plaintes en 1636 s'élevaient ensemble à plus de six mille cinq cents livres, et il y en avait qui n'avaient rien reçu de leurs traitements depuis plus de trois ans. Or ces traitements, à peine suffisants pour une année, ne pouvaient s'allonger jusqu'à en défrayer trois. Le professeur de théologie avait 600 livres; celui de septième, 110. Aussi ces malheureux menaçaient-ils sans cesse la province de leur démission qui aurait entraîné la ruine de l'académie, c'est-à-dire le malheur le plus redouté.

Pour le prévenir, les synodes provinciaux prenaient des résolutions héroïques, et toujours inefficaces. Tantôt, leurs membres donnaient l'exemple de souscriptions généreuses, destinées à former le terrible capital. A Die, en 1630, ils versèrent ainsi, par des dons de cent livres, de trois cents livres, et même de mille, une somme de 5,282 livres; à Livron, en 1649, une autre somme de 1,510 livres. Tantôt, ajoutant à ces sacrifices pécuniaires celui de leur amour-propre de province, ils offraient aux synodes nationaux l'abandon de leurs droits de propriété sur l'académie, pourvu que celle-ci fût entretenue sur les deniers généraux des Eglises. Longtemps repoussée, cette demande fut à la fin accueillie; mais il était trop tard.

Quand le synode d'Alençon, en 1637, admit l'université de Die au partage des deniers affectés aux autres académies du royaume, il y avait déjà huit ans que le gouvernement avait cessé de payer aux Eglises la somme autrefois assignée à leur entretien par Henri IV. Cette somme aurait dû pourtant être sacrée; elle avait été accordée aux protestants à titre d'indemnité pour les dîmes qu'ils payaient au clergé comme les autres citoyens. Force fut bien de s'en passer et de recourir à des expédients. On imagina celui du « quint denier. » Le synode de Charenton (1631) décréta que « jusqu'à ce qu'on pût recueillir les fruits des libéralités de S. M., on mettrait en réserve le cinquième denier de toutes les charités, dont on tirerait une certaine somme qui serait employée à l'entretien des universités et colléges, et cela, par voie d'avance ou de prêt seulement, et qu'on en ferait la restitution aussitôt qu'on aurait reçu les sommes accordées

par S. M. » L'espoir énoncé dans les termes de cette résolution était bien faible et ne devait pas se réaliser : on poursuivit donc avec vigueur l'application de la mesure projetée : on chargea un consistoire par province de recueillir le produit du cinquième denier et de le faire parvenir aux académies et aux colléges selon le partage qu'en avait fait le synode.

Les professeurs de Die auraient donc pu couler désormais des jours assez tranquilles, si les Eglises avaient payé la quote-part à laquelle elles avaient été taxées. Mais elles n'en firent rien. Aux synodes qui suivirent ce fut un concert de plaintes des académies et des colléges contre les retards de toutes les Eglises; les listes des arrérages étaient effroyablement longues. Les synodes eurent successivement recours aux menaces et à la persuasion pour faire rentrer ces malheureux deniers. Un canon pathétique adopté à Alençon, en 1637, suppliait « toutes les Eglises, et les seigneurs, les gentilshommes et les particuliers de préférer le service de Dieu, la gloire de son saint nom et l'établissement de l'ordre dans sa maison à toutes les considérations humaines, consacrant à sa majesté divine, selon chacun ses facultés, leurs offrandes volontaires; d'égaler entr'eux les charges nécessaires à la subsistance des académies et colléges, usant en cet exercice de charité de piété, de support envers les plus faibles. » Ce canon fut lu dans toutes les Eglises, à plusieurs reprises, à plusieurs années d'intervalle, et sans doute il provoqua quelques dons généreux. Le synode suivant (Charenton, 1645) en inscrivit plusieurs avec reconnaissance : ceux du maréchal et de la duchesse de Châtillon, de l'Eglise de Paris, des provinces de Normandie, du Bas-Languedoc; mais les charges écrasantes des guerres civiles et des guerres étrangères, le découragement que répandaient parmi les protestants les mesures iniques de la cour, l'épuisement moral amené par tant de longs efforts toujours insuffisants rendaient la position presque désespérée. N'est-ce pas là le sens de la mesure adoptée par le synode provincial de Guillestre, fixant à chaque professeur ou régent l'Eglise spécialement chargée de son entretien, et l'autorisant à aller demander lui-même son payement, ou l'envoyer querir aux frais de l'Eglise débitrice, et en cas de refus l'appeler en justice devant la chambre de l'Edit?

III. — Cette chambre, hélas! évoque une autre série de souvenirs qui ne sont pas d'un ordre plus riant. Le grand acte de 1598 avait étendu les bienfaits de la liberté religieuse à ceux des protestants qui ne vivaient pas sous l'égide de seigneurs de leur religion. Les villes

réformées étaient autorisées à dresser des écoles : elles s'empressèrent de profiter d'une liberté qui comblait leurs vœux en assurant l'avenir de leur foi. On a vu même que l'équité de Henri IV accordait aux Eglises, sur les deniers publics, les fonds nécessaires à leur entretien et à celui de leurs colléges; mais cet heureux temps ne devait pas durer. L'avénement de Louis XIII inaugura une période de troubles, de vexations, de dénis de justice dont les écoles eurent cruellement à souffrir. On se figure aisément les dangers que pouvaient courir l'académie de Saumur, quand le gouvernement de la ville eut été déloyalement enlevé à Duplessis-Mornay; celle de Montauban pendant le siége célèbre de 1621, le collége de La Rochelle après les horreurs qui signalèrent celui de 1629. Un roi qui promène ses armes, victorieuses ou impuissantes, sur le sol de la patrie, n'y fait pas fleurir les études.

C'est ce que les Béarnais purent apprendre en 1620. Le légat du pape ayant persuadé à Louis XIII qu'il ne pouvait plus longtemps souffrir la résistance de cette province à ses édits et à son culte, vint à la tête de forces nombreuses rétablir les évêques sur leurs anciens siéges et dans leurs anciens bénéfices. L'académie d'Orthez ne pouvait survivre à cette agression : elle fut supprimée et ses professeurs se dispersèrent dans les autres académies du royaume. L'un d'entre eux, Charles, se retrouva l'année suivante, à Montauban, devant le même Louis XIII, aux armes duquel il encouragea la résistance de ses nouveaux concitoyens.

Ce que la guerre épargnait succombait sous les édits. Il plut au roi de fermer le collége de Niort, l'année même où il annexait le Béarn, et de n'en pas vouloir souffrir d'autres dans la province de Poitou. Il lui plut d'autoriser l'ouverture de maisons de jésuites, presque partout où il y avait des colléges protestants : à Die, à Castres, à Nîmes, à Montpellier, à Montauban, à Sedan, et dans le voisinage de toutes nos autres écoles. Par privilége spécial, Saumur n'eut pas de jésuites : on crut plus politique de lui donner des oratoriens, et un moment, Amyraud d'un côté, Thomassin de l'autre, enseignèrent simultanément la théologie dans la ville illustrée par le long séjour de Duplessis-Mornay.

On peut aisément se figurer ce que la concurrence des Révérends Pères ajouta d'ennuis à toutes les difficultés déjà attachées à la charge des régents réformés. Les jésuites de Die attiraient furtivement les élèves du collége, essayaient sur eux leurs séductions ordinaires, leur faisaient boire du lait frais dans les fermes voisines; ils réussirent à en convertir un ou deux, qu'ils enlevèrent et firent

transporter à leur collége de Vienne. Grand émoi dans toute la province, vives réclamations de la part des familles lésées, déboires sans fin pour l'académie. Mais l'institut de Loyola en réservait de plus amers à nos établissements.

On n'ignore pas qu'il avait l'oreille et dirigeait la conscience du roi. Le 19 octobre 1631, Louis XIII déclara que dans les villes mixtes où les consulats étaient exclusivement protestants, cette magistrature serait désormais partagée entre les deux cultes. Au point de vue des théories modernes cette décision était inattaquable. Au moment des guerres civiles, les villes protestantes s'étaient d'autant plus aisément donné des magistrats de leur culte que les catholiques ou s'étaient généralement retirés, ou n'avaient garde de se montrer. La paix les fit revenir; l'équité leur assura donc leur part dans les magistratures municipales : des quatre consuls deux furent désormais catholiques. Mais il y a toujours des gens plus royalistes que le roi, ceux justement qui ont intérêt à outrer la pensée royale. Les catholiques de Castres furent d'avis que les colléges devaient être aussi bien « mi-partis » que les consulats et demandèrent la moitié des chaires de celui de leur ville. Résistance des protestants qui trouvaient inique le partage d'un collége fondé et entretenu de leurs deniers, autorisé pour eux seuls par lettres patentes. Il y avait justement des juges à Castres, ceux de la chambre de l'Edit. Ces magistrats, au nombre de dix-huit, étaient naturellement neuf de chaque religion. Les neuf magistrats catholiques déclarent bien fondée la prétention de leurs coreligionnaires, et la jugent conforme à la pensée du roi. Les neuf autres sont tout aussi unanimes à la repousser et ne peuvent comprendre qu'en disant « consulats » le roi ait par cela même entendu « colléges. » Mais comment départager des juges si exactement mi-partis? L'affaire fut portée au conseil du roi, et un arrêt, daté de Chantilly le 23 juillet 1633, donna raison aux catholiques de Castres et ordonna le même partage pour Nîmes, Montauban, et les autres villes religionnaires du royaume. Il est superflu de dire que les catholiques du Midi, ayant à leur tête Cohon, évêque de Nîmes, avaient appuyé par d'infatigables démarches l'opinion de leurs amis. Toutes les instances épuisées, la « mi-partition » fut définitivement ordonnée. Voici comment elle fut mise en pratique dans les colléges protestants du Languedoc, celui de Nîmes notamment.

Le principal, les régents de physique, première, troisième, cinquième, et le portier durent être catholiques; les régents de logique, seconde, quatrième et sixième restèrent protestants : partage inégal et inique en dépit des apparences et où se devine l'influence

des jésuites. En effet, le principal était non-seulement logé au collége et maître des bâtiments et du portier, mais chargé de rédiger le plan des études, d'en surveiller l'exécution, de fixer les jours fériés. Il choisissait donc les auteurs qu'on devait expliquer dans les classes, faisait chômer les fêtes catholiques, et espionner les professeurs protestants qui ne pouvaient plus parler librement à leurs élèves. Grâce à l'habileté machiavélique de ce partage, les colléges protestants devenaient non pas mixtes, mais catholiques, et les réformés trouvaient dans leurs collègues non des égaux, mais des supérieurs dont ils avaient tout à craindre. Cette mesure ruinait donc moralement l'enseignement secondaire dans les Eglises protestantes, et il n'est pas surprenant que le courage leur ait manqué pour continuer des sacrifices désormais frappés de stérilité. Deux autres choses s'expliquent aussi à merveille : l'une que, victimes d'une mauvaise foi qui affectait impudemment les formes de la justice, les protestants aient couru aux armes sous le successeur de Henri IV comme ils l'avaient fait sous ses prédécesseurs et que tout le Midi se soit soulevé à la voix de Rohan ; l'autre, que Louis XIV ait cru simplement remplir une formalité en révoquant l'édit de Nantes, devenu lettre morte moins d'un demi-siècle après sa promulgation.

La révocation ne fut, en effet, au point de vue des écoles, que l'acte mortuaire des derniers établissements protestants. Sous le feu roulant des édits destructeurs, et sous la pression des difficultés intérieures, la plupart avaient déjà cessé de vivre. Die, Saumur, Puylaurens, respiraient encore : on leur prouva que c'était à tort. Die dans les lettres patentes de son établissement, avait bien été autorisée comme académie, mais non comme académie protestante ; comment laisser durer une institution dont la naissance était à ce point illégitime ? Saumur avait eu autrefois le tort d'accroître ses bâtiments d'un « espace usurpé sur la cour de la maison de ville. » Puylaurens devait bien avoir quelque crime analogue sur la conscience. Sedan, supprimé quatre ans plus tôt n'avait-il pas osé recevoir des étudiants étrangers à la principauté ? De tels forfaits sont irrémissibles sous le règne d'un Louis XIV, pour des académies protestantes ; on le leur fit bien voir.

C'est à ces difficultés, à ces injustices, à ce système raisonné d'extermination que succomba la tentative d'instruction publique, organisée par les protestants du XVIe et du XVIIe siècle. Quels résultats n'eût point produits l'institution genevoise, transplantée sur le sol français, au milieu d'un peuple si admirablement doué, sous le souffle puissant de la foi réformée, si elle eût pu se dévelop-

per dans des conditions normales de succès, si au lieu d'un Saumur nous en avions eu huit ou dix, si tous les colléges avaient pu prospérer ? Quelle supériorité n'aurait point prise en France la minorité protestante, et en Europe la théologie réformée? Cette grande expérience à laquelle le règne de Dieu semblait intéressé, échoua misérablement par la faute de trois rois successivement déserteurs de la foi protestante, des principes d'équité proclamés par un édit réparateur, de la sincérité morale qui devait au moins reconnaître à leurs souffrances l'existence des persécutés. Il était sans doute impossible de surmonter ces insurmontables obstacles : mais tous ceux que les forces humaines pouvaient vaincre, nos pères en avaient triomphé. Ils avaient trouvé des maîtres pour leurs enfants, ils avaient consenti pour leur éducation aux plus grands sacrifices, à des sacrifices sans espoir; ils avaient même su corriger par leur sagesse et leur énergie un grave défaut de leur organisation scolaire : l'intermittence et l'irrégularité des réunions synodales qui avaient sur leurs écoles l'autorité souveraine réservée dans l'organisation genevoise, à la vénérable compagnie des pasteurs. Il convient maintenant d'étudier de plus près quelques-uns de ces établissements trop longtemps et trop injustement oubliés.

M.-J. GAUFRÈS.

VARIÉTÉS

ÉRASME ET LE SAINT-OFFICE

Le bibliophile curieux d'étudier, à un moment donné de l'histoire, quelques-unes des manifestations de l'esprit humain a parfois, il faut en convenir, de singulières bonnes fortunes et toujours de précieuses distractions, notamment dans les loisirs forcés où le condamnent la difficulté des temps. Il peut, tout en espérant mieux, pour alimenter son activité et pour l'épancher plus utilement au dehors, répéter encore, avec une résignation vraiment chrétienne, le mot du poëte :

Deus nobis hæc otia fecit.

On nous permettra peut-être de parler ici, quelque jour, de livres à autographes, découverts dans nos fouilles, tels qu'un joli Dio-

gène Laërce, revêtu de la signature fort authentique de Jean Daillé, le précepteur des fils de Duplessis-Mornay, de trois ou quatre *libri amicorum*, à belles gravures sur bois, interfoliés, chargés de citations, devises, emblèmes, musique, armoiries, miniatures du XVIe siècle, signés de savants plus ou moins connus de villes célèbres et en particulier des universités de Tubingue, Altorf, etc., et où circule la séve de la renaissance, ce renouveau de la civilisation antique entée sur l'Evangile.

Pour aujourd'hui, nous voudrions entretenir les amis des documents relatifs de près ou de loin à la Réforme, d'un volume curieux et rare, véritable trouvaille, dirions-nous en style consacré, faite il y a peu de jours, sur les quais.

C'est un fort bel exemplaire des *Apologies d'Erasme*, édition de Bâle, chez J. Froben, février 1522, in-folio, richement relié aux armes du Marquis de Morante, recteur de l'université de Madrid (n° 5269, 3e partie du Catalogue de vente, Paris, 1573).

Cet ouvrage intéresse l'histoire du protestantisme à plus d'un titre. Et d'abord, à cause de son auteur, le savant et spirituel humaniste de Rotterdam, qui était, quand il l'écrivait, au plus beau moment de sa tendance réformatrice, mais qui, hélas! fut trop craintif, trop *dilettante*, pour pousser aux conséquences des principes de fidélité et de liberté évangéliques qu'il revendiquait. En second lieu, par la nature des sujets moraux et religieux qu'il traite. Troisièmement, en raison des nombreux témoignages qu'il renferme en faveur de divers réformateurs, notamment de Lefèvre d'Etaples lui-même, auquel il adresse sa troisième Apologie pour le réfuter, comme nous le verrons tout à l'heure sur un point de critique sacrée. Enfin, et voilà l'important pour nous et le plus piquant pour nos lecteurs, parce que notre exemplaire a été soigneusement *expurgé conformément aux décisions du Saint-Office,* qui a condamné l'auteur. C'est ce qu'établissent plusieurs notes latines et espagnoles inscrites et signées maladroitement sur le très-beau frontispice à la Holbein qui décore ce livre.

Nous y lisons, entre autres, en haut :

Autor damnatus, sed cum expurgatione permissus (1).

Et plus bas :

Opera omnia Erasmi caute legenda, tam multa enim insunt correctione digna, ut vix omnia expurgari possint (2).

(1) Auteur condamné, mais permis avec expurgation.
(2) Toutes les œuvres d'Erasme doivent être lues avec précaution, car elles renferment tant de choses dignes de correction que l'on peut à peine les expurger.

Enfin, à la marge, et pour bien rassurer les candides lecteurs contre toute infection :

Esta expurgado per comission del. S. Off. conforme al Catalogo del anno 1612. *Ex Cuenca* 7 *de Oct. de* 1613.

DON FRANÇ. DE ALARCON (1).

Viennent, au verso, quantité de signatures des possesseurs successifs de ce volume, tous Espagnols et jaloux de mettre leur responsabilité à couvert en attestant l'innocuité de cet exemplaire indignement maculé.

En effet, les passages censurés ont été largement, brutalement passés à l'encre, deux d'entre eux avaient été recouverts en outre de gros papier fortement collé. Nous avons réussi à raviver le texte de manière à ce que, tout en gardant, comme témoignage de l'ineptie du sacré tribunal, la trace de ses corrections, nous ayons du moins la satisfaction de lire couramment ce qui avait éveillé de si jalouses et mesquines susceptibilités.

Or tout se réduit à quelques jugements anodins de critique littéraire ou sacrée, à des paroles bienveillantes pour deux ou trois réformateurs, en particulier pour l'illustre Œcolampade (Hausschein) de Bâle, et enfin à quelques traits de satire méritée contre moines et clergé. Moins il y a matière à condamnation, plus nous en devons tirer d'avantage.

Nous allons relever ici, un à un, ces passages, et voir le plus libre, le plus savant, le plus fin des enfants de la Hollande au XVIe siècle aux prises avec l'Inquisition qui nous a coûté tant de larmes.

1° Dans la première de ses Apologies (fol. A. a. 3), contre un certain Jac. Stunica, un oracle pour Rome, à ce qu'il paraît, qui l'attaquait sur son édition du Nouveau Testament; Erasme se justifie d'avoir fait quelque cas de l'opinion, de la science de son ami, « de son Thésée, Œcolampade, qui, « pour être Allemand, dit-il, n'en est pas, pour cela, plus digne de dédain que moi, pour être Batave. J'ai préféré lui laisser que lui dérober sa part de louange. » C'est un tort pour le Saint-Office.

2° Plus loin (fol. B. b.), pour une simple faute typographique au sujet d'un nom propre, son adversaire l'accusant, lui et Œcolampade, de ne savoir pas l'hébreu. Erasme s'en défend et montre le

(1) Ce livre a été expurgé par la commission du Saint-Office conforme au catalogue de 1612, etc.

prix qu'il doit faire d'une collaboration telle que celle du célèbre professeur de Bâle. Cela méritait évidemment la censure.

3° (Fol. F. f. 2) : Une misère, une chicane à propos de la célébration des fêtes de Pâques et de Pentecôte aux temps apostoliques.

4° (Fol. G. g. 3) : Crime capital, cette fois ! Erasme s'attaque « au célibat forcé des prêtres inconnu aux apôtres » et s'enhardit à affirmer « qu'il est bon nombre de réfractaires qui vivent moins chastement que s'ils étaient mariés. » La preuve n'en était pas difficile à trouver.

5° Dans son long plaidoyer contre Lefèvre d'Etaples (p. 55), à propos du passage du Psaume VIII cité au chap. II de l'épître aux Hébreux (Tu l'as fait un peu moindre que les anges, etc.). Erasme, témérité grande, s'avise de dire : « Il se peut que cette épître ne soit pas de saint Paul, et que, cependant, elle soit meilleure encore que les épîtres de saint Paul. » Jugement qui s'explique de la part d'un humaniste consommé, sensible à la beauté du style et des développements oratoires.

6° P. 157. Ici le spirituel écrivain manque décidément de tout respect pour saint Jérôme qu'il traite de rusé (*vafer*), pour avoir écarté systématiquement tous les doutes sur l'authenticité paulinienne de l'épître aux Hébreux, « afin que, digne d'ailleurs, par elle-même, de tout crédit, elle fût lue avec plus de fruit par tous les fidèles.

7° P. 134. A propos du premier verset de l'Ev. de saint Jean qu'il traduit : *In principio erat sermo,* au lieu de *verbum,* Erasme se permet de jouer sur le nom d'un pédant carmélite qui l'accuse gravement d'avoir voulu corriger l'Apôtre. Il l'appelle *camelita* (chamelier) *ob animi stuporem,* « à cause de sa stupidité. » Mais passons sur cette peccadille.

8° *Réponse d'Erasme aux critiques d'Edouard Lens* (illustre inconnu) *sur sa traduction des 4 Evangiles.*

A la page 305, il se défend de l'inculpation d'avoir attribué au mariage un caractère indélébile et lance, en fuyant, un trait acéré contre les thomistes.

9° P. 322 : Subtilités scolastiques sur *le mariage consenti ou consommé.* L'auteur les repousse. Puis il a l'audace bien justifiée par la postérité d'accorder au jugement d'Œcolampade plus de crédit qu'à celui de son adversaire, le susdit Lens. En vérité, c'est trop : Erasme méritait qu'on le pendît, quitte à voir après.

10° Enfin, P. 354 : Long paragraphe sur l'unité d'essence dans la triplicité des personnes divines. Il nous est impossible de découvrir ce que la plus rigoureuse des orthodoxies aurait à y relever.

Voilà, qu'on se le dise bien, ce qui a fait d'Erasme un *autor damnatus!* Et ce même hérétique qui n'a jamais fait, que nous sachions, de *Retractationes*, est mort à Bâle, en 1536, au moment qu'il allait être promu au cardinalat!

O Rome infaillible, ce sont là de tes coups!

Et c'est là l'esprit que certains fanatiques, assistés de certains *habiles*, voudraient faire revivre pour ranimer la foi dans notre noble et malheureuse patrie, saignant par tant de blessures! Ce qu'il y aurait de plus inexplicable, c'est que des huguenots, descendants de tant de nobles victimes et héritiers des plus belles, des plus coûteuses conquêtes de l'esprit humain, pussent, aujourd'hui même, pactiser avec des abus réprouvés au nom de l'Evangile, et faire cause commune avec les *fils des croisés.* « A la loi et au témoignage dans la liberté glorieuse des enfants de Dieu! » Telle doit être notre devise, tel notre cri de ralliement.

A. ESCHENAUER
ex-pasteur à Strasbourg.

PRÉMÉDITATION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Un ingénieux écrivain qui s'est voué, non sans succès, à l'élucidation des grands problèmes historiques, M. Jules Loiseleur a consacré dans le *Temps* (14-24 août 1873), une étude fort intéressante à la Saint-Barthélemy : « Ce grand problème, dit-il, devait nécessairement prêter à de sérieuses controverses. De sa solution, en effet, dépend l'appréciation morale de l'attentat et le degré de culpabilité de ses auteurs. La croyance à un complot savamment ourdi par la cour, a pour elle presque tous les historiens des trois derniers siècles. Elle a été embrassée dans le nôtre par MM. de Sismondi, Audin, Haag, Dargaud, de Bouillé, Sir James Makintosh et plusieurs autres. M. de Félice, dans son *Histoire des protestants de France,* introduit une distinction. Il admet la préméditation chez Catherine de Médicis, mais non chez son fils. Plus longue assurément serait la liste des historiens qui la repoussent pour l'un comme pour l'autre. Parmi ceux qui se prononcent dans ce sens, qu'il nous suffise de citer M. Léopold Ranke, pour qui elle est très-invraisemblable; M. Soldan, professeur à l'université de Giessen, qui la nie absolument; M. Henri Martin, qui n'y voit qu'un roman inventé par les panégyristes italiens de Catherine, et accepté par le

ressentiment des huguenots; M. Georges Gandy, qui la combat avec une chaleur passionnée dans une étude plus remarquable par l'érudition que par l'impartialité; M. Henri White, enfin, auteur d'une remarquable *Histoire des guerres religieuses de France sous le règne de Charles IX*. L'examen que M. Alfred Maury a consacré à cet ouvrage dans *le Journal des Savants* (de mars à septembre 1871), est peut-être ce qui chez nous et sur cette matière a été écrit de plus dégagé de toute préoccupation théologique ou philosophique, et par suite de plus approchant de la vérité. Il est du reste digne de remarque que cette thèse de la non-préméditation ait trouvé des défenseurs parmi des écrivains qui professent les doctrines les plus opposées, et aussi bien chez les protestants que chez les catholiques. »

M. Loiseleur reprend à nouveau cette étude dans une discussion très-serrée, où la psychologie vient en aide à l'histoire, pour mettre à nu les secrets mobiles de Catherine de Médicis et de Charles IX. Il ne néglige aucun témoignage, et il en évoque de nouveaux empruntés à de récentes publications étrangères. Voici ses conclusions, qui nous semblent d'ailleurs assez conformes à celles de notre collègue M. A. Coquerel, dans son savant *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris* :

« Les sentiments les plus étroits, l'égoïsme, le soin du pouvoir à retenir, la peur des représailles, tels furent les vrais mobiles de la Saint-Barthélemy. C'est un crime politique, dans le sens le moins noble du mot, et plus privé encore que politique. Ceux qui le commandèrent n'eurent pas même l'excuse de l'exaltation religieuse : ils allumèrent froidement des passions qu'ils ne partageaient pas. Exclusivement préoccupés de leur sécurité et de leurs intérêts les plus immédiats, ils laissèrent tout à fait sur l'arrière-plan ceux de leur pays et de leur foi et ne songèrent qu'après coup à les invoquer, sauf à renoncer presque immédiatement à cette excuse.

« Ce coup d'Etat ne fut point préparé longtemps à l'avance : c'est bien, comme le dit Tavannes, « une résolution de nécessité, un « conseil né de l'occasion. » Il n'y eut de prémédité que la mort de Coligny et de cinq ou six de ses capitaines. D'accord sur la question principale avec M. Soldan et ceux qui, dans ces dernières années, ont brillamment repris sa thèse, je m'écarte en ce point de leur opinion. Cette idée de précipiter la chute du parti calviniste en frappant sa tête, on a pu en suivre, dans cette étude, l'origine et la longue incubation, le développement intermittent mais progressif.

« La mort de Jeanne d'Albret fut naturelle; mais le traité de

1570, le mariage de Navarre et surtout l'insistance pour que ce mariage fût célébré à Paris cachaient une arrière-pensée. Complétement abandonné par le roi après l'arrivée de Coligny à la cour, mais toujours secrètement caressé par Catherine, ce projet éventuel n'allait pas au delà du meurtre de l'amiral et de ses amis les plus influents, et c'était là un parti extrême, entièrement subordonné à leurs agissements ultérieurs et qu'on n'adopterait qu'en cas d'absolue nécessité. La reine se réservait d'opter, selon les circonstances, pour l'alliance ou la lutte avec l'amiral, et elle arrangeait les choses de façon à ce que rien n'entravât cette option. Si ce n'est pas là cette formelle intention qui est l'essence de la préméditation, c'en est au moins le prélude. C'est une préméditation sous condition suspensive.

« La préméditation véritable et, pour employer les termes mêmes de notre Code pénal, le dessein formé d'attenter à la personne ne se précisa qu'à la suite de la scène de Montpipeau. C'est après que Charles IX eut violé les promesses faites dans ce château, c'est sous l'imminence du coup qui allait la précipiter du pouvoir, que Catherine regarda enfin bien en face la pensée qui l'obsédait depuis longtemps. Jusque-là elle avait éventuellement creusé la mine et veillé seulement à ce que rien, au cas où il faudrait la faire jouer, n'en contrariât l'explosion. Elle la charge à ce moment et se résout à sacrifier l'amiral. Si ce meurtre eût réussi, elle n'en eût pas voulu d'autres. Les conseils de Philippe II, tels qu'ils résultent de sa lettre du 5 août, furent alors sa règle de conduite. Le témoignage de Salviati, l'étude attentive et plus précise peut-être qu'aucune de celles qui existaient en France jusqu'à ce jour, des conseils tenus dans la journée du 23 août ne laissent aucun doute sur ce point. Cela ne veut pas dire que Catherine ne soit pas responsable de tout le sang versé, car elle dut mesurer et accepta toutes les suites possibles de son attentat; mais enfin, s'il eût pu réussir sans que sa participation fût découverte, elle ne fût pas allée plus loin.

« S'il en était autrement, le meurtre commandé à Maurevel serait la plus lourde des fautes, la plus inexplicable des inconséquences. Ainsi que le disait l'évêque de Valence, Montluc, lorsqu'il essayait de disculper le duc d'Anjou aux yeux des Polonais, il eût été bien plus simple et bien plus sûr d'envelopper Coligny dans l'extermination générale. C'est au fond la même idée qu'avait déjà exprimée Cavalli. Pourquoi s'exposer à mettre en fuite ceux qu'on voulait perdre? Pourquoi surexciter leur méfiance quand on devait au contraire l'endormir?

« Si subite qu'ait été la détermination née de la tentative avortée de Maurevel et du danger immédiat qu'elle créa, on n'y arriva cependant que par gradations. Catherine n'avait pas besoin d'une extermination générale dont, mieux que personne, elle apercevait les périls ; il lui suffisait de se débarrasser de l'homme qu'elle avait manqué et de ceux qui eussent été assez influents pour prendre sa place ou pour venger sa mort. Mais, en pareil cas, il est difficile de s'arrêter à moitié chemin. Plus logiques qu'elle, ses détestables conseillers lui représentèrent « qu'il ne fallait point offenser à demi, « et que, si l'on rompait les lois, il fallait les violer entièrement, » sa sécurité future étant à ce prix. Le fatal consentement fut donc donné; il le fut par la reine d'abord, qui se mit de suite à l'œuvre, puis par son fils, après une heure et demie de résistance. De ce moment, l'un et l'autre furent solidaires du grand forfait et condamnés à en porter le poids aussi longtemps que dureront chez les hommes le sentiment du juste et l'horreur des noires perfidies.

« Le 6 septembre 1572, don Diego de Çuniga écrivait à Philippe II : « La mort de l'amiral fut préméditée ; celle des autres fut subite (1). » Voilà, en deux lignes, la vérité sur cette question tant agitée de la préméditation.

« Si cette thèse est en harmonie avec le caractère des principaux auteurs de cette lugubre tragédie, à la fois violents et timorés, irrésolus et faciles à entraîner, non pas inutilement cruels, mais indifférents à la moralité des moyens et prêts, pour leur utilité, à accepter les plus grands crimes, elle ne l'est pas moins avec la nature humaine, qui ne va pas d'un bond aux partis les plus extrêmes et n'y arrive que progressivement.

« Ajoutons qu'elle concilie des faits nombreux, en apparence contradictoires et non moins embarrassants pour ceux qui rejettent d'une façon absolue le système de la préméditation, que pour ceux qui le soutiennent, sans distinguer entre des velléités intermittentes et des actes suivis. Elle n'agréera sans doute ni aux uns ni aux autres, ni à ceux qui voudraient grossir encore l'énormité du forfait, ni à ceux qui la diminuent le plus possible. L'important est qu'elle satisfasse les esprits modérés et impartiaux, dégagés de toute préoccupation dogmatique et qui cherchent, dans une thèse d'histoire, la vérité, quelle qu'elle soit, et non un aliment à leurs passions. »

(1) Capefigue, *Hist. de la Réforme*, etc., d'après les archives de Simancas ; B 34. — Subite en ce sens qu'elle ne fut préméditée que la veille de l'exécution.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1873.

Présidence de M. *Schickler*. — Sur un vœu exprimé par M. A. Coquerel fils, le Comité s'est enquis d'un volume illustré sur la Renaissance, publié par M. Paul Lacroix, et où la vérité historique est audacieusement travestie. A propos des institutions militaires et religieuses, l'auteur y traite de l'inquisition; mais il affecte de ne parler que de l'inquisition protestante, comme si le mot et la chose n'étaient pas essentiellement catholiques.

M. *Read* donne des renseignements puisés à bonne source sur l'origine et le but de cette publication, qui semble peu digne de la maison Didot. M. *Ch. Frossard* a examiné les estampes où la Réforme est traitée en hors-d'œuvre, à côté de la sorcellerie, et où abondent les injures à l'adresse de l'hérésie luthérienne, qui a établi l'inquisition en Allemagne et en Angleterre! Aucune de ces estampes n'est nouvelle : elles sont empruntées à d'anciens recueils. Comme de juste, l'auteur a choisi de préférence les plus mauvais portraits des réformateurs, placés en regard des gravures où l'on voit les cruautés exercées par les protestants contre les catholiques. Les Etats généraux de Hollande s'étaient montrés animés d'un autre esprit en proscrivant des images du même genre représentant des scènes de carnage plus authentiques, où les catholiques étaient les bourreaux des réformés.

M. *Bordier* s'unit au sentiment de ses collègues. Une réfutation est nécessaire; mais il la faut courte, incisive. Parler longuement d'une telle œuvre serait jouer le jeu de l'auteur, qui semble avoir cherché un succès de scandale.

MM. *Frossard* et *Sayous* s'entendront à ce sujet : l'un d'eux rédigera quelques lignes pour le *Bulletin.*

Correspondance. — M. A. Labouchère adresse au Comité un *fac-simile* de la signature de *Coulligny,* avec quelques renseignements y relatifs. On fait observer à ce sujet que les noms propres étaient loin d'avoir au XVIe siècle la fixité qu'ils ont acquise depuis. Dans un même testament, le même nom est souvent orthographié de plusieurs façons différentes.

M. Louis de Richemond annonce diverses communications relatives

aux protestants de la Saintonge et de l'Aunis ; M. Gaullieur, une notice sur l'Église de Montbazillac.

Bibliothèque. — M. *Read* présente sa nouvelle édition des *Tragiques* de d'Aubigné. Le président énumère divers dons de Madame Thuret, et de MM. Frossard, Paumier, Rossignol, etc.

Supplément de la France protestante. — M. *Bordier* informe le Comité que la commission nommée pour l'achèvement de l'ouvrage de MM. Haag s'est réunie, et que les difficultés de diverses natures contre lesquelles on avait à lutter sont, en partie du moins, aplanies. On a étudié la question d'un sous-comité, et reçu de nombreuses adhésions de Paris et de la province.

On peut compter jusqu'à présent sur le concours de MM. Alfred André, Ch. Baudin, G. Brolemann, R. de Casenove, Théod. Claparède, Ch. Dardier, Franklin, Ch. Frossard, W. Jackson, P. Marchegay, Gabriel Monod, Michel Nicolas, baron Portal, Ch. Read, Rod. Reuss, L. de Richemond, F. Schickler et Maurice Vernes.

SÉANCE DU 11 MARS 1873.

Présidence de M. *Schickler.* — Le secrétaire annonce que l'état de sa santé va l'obliger à s'éloigner pour un temps de Paris, mais il continuera de s'occuper de la rédaction du *Bulletin* avec le concours de ses collègues.

Exposition de Vienne. — Le projet d'y faire figurer notre Société a subi quelques vicissitudes. En dernier lieu, sur des assurances données au président, il a cru devoir prendre l'initiative de mesures qu'il soumet à ses collègues. Elles consistent dans l'envoi de quelques volumes de nos collections, avec une pancarte portant l'indication de notre Société comme reconnue d'utilité publique, avec le nom du président honoraire, du président, etc. Le secrétaire exprime le vœu que cette exhibition ne soit pas onéreuse à la Société.

Supplément de la France protestante. — M. Bordier rend compte de ce qui a été fait dans la commission spéciale instituée pour cet objet. Elle a élu un président, M. *Bordier* lui-même, deux vice-présidents, MM. de Portal et de Cazenove, un archiviste, M. W. Martin, et décidé la réimpression de l'ouvrage entier de MM. Haag, avec l'addition des nouveaux articles. Cette décision donne plus d'importance à la question financière, confiée aux soins de MM. Alfred André et Brolemann, élus l'un et l'autre trésoriers.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	
21e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »	pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c.	pour la Suisse.
15 fr. »	pour l'étranger.
7 fr. 50 c.	pour les pasteurs des départements.
10 fr. »	pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars, reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. »	pour les départements;
1 fr. 25 c.	pour la Belgique;
1 fr. 50 c.	pour l'Algérie;
1 fr. 75 c.	pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c.	pour l'Allemagne;
3 fr. »	pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.